

OCI

Édité par l'Organisation de Coopération Islamique

Mai - août 2025

Numéro 58

Journal



La Ministérielle de Djeddah
condamne la judaïsation de Jérusalem-Est



La plupart des Etats membres de l'OCI
réalisent 25% du commerce intra-OCI



51ème Session du Conseil des Ministres des Affaires
Etrangères
Organisation de coopération islamique (OCI)
Istanbul, République de Türkiye
21-22 juin 2025
"L'Organisation de coopération islamique dans un
monde en mutation"

Istanbul est la plus grande ville de la République de Türkiye et est considérée comme le centre économique, culturel et historique du pays. Située sur le détroit du Bosphore, elle se trouve à la fois en Europe et en Asie. C'est une grande métropole avec une superficie couvrant 39 districts qui forment la province d'Istanbul.



Points saillants de la 51ème session du CMAE de l'OCI

L'Organisation de coopération islamique (OCI) a achevé à la fin du mois d'avril de cette année les réunions préparatoires à la 51ème session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'OCI (CMAE), qui se tiendra à Istanbul, en République de Türkiye, au milieu de l'année en cours. C'est ainsi que l'OCI a tenu respectivement la Réunion des Hauts fonctionnaires du 27 au 29 avril, la 53ème session du Comité permanent des finances du 20 au 23 avril, et la 47ème session du Comité islamique pour les affaires économiques, culturelles et sociales du 15 au 17 avril. Ces réunions, associées aux autres contacts, efforts et consultations, constituent une occasion pour les Etats membres de l'OCI de faire le point sur les défis auxquels l'Organisation et ses Etats membres sont confrontés.

Je saisis cette occasion pour remercier la République du Cameroun pour les efforts qu'elle a déployés durant sa présidence de la 50ème session du Conseil des Ministres des affaires étrangères. De même que je félicite chaleureusement la République de Türkiye et lui souhaite beaucoup de succès dans l'exercice de la présidence de la 51ème session du Conseil des Ministres.

Je voudrais, à travers ces lignes, réitérer mon plaisir d'accueillir de nouveau la Syrie dans le giron de notre Organisation, et appelle les Etats membres de l'OCI à aider la République Arabe Syrienne à réaliser les aspirations du peuple syrien à la sécurité et à la stabilité.

Nous sommes confrontés à de nombreux défis aux différents niveaux politique, économique, culturel, social et économique, dont la question palestinienne, qui figure en tête des priorités des pays de l'OCI, et qui est exacerbée par l'odieuse agression israélienne continue contre la bande de Gaza, la Cisjordanie et la partie occupée d'Al-Qods (Jérusalem-Est). Cette agression s'est poursuivie d'une manière sans précédent dans l'histoire moderne, puisque le bombardement et la réoccupation de la bande de Gaza ont coïncidé avec la fermeture par l'occupant israélien de tous les points de passage de la bande de Gaza et de ses débouchés vitaux, empêchant ainsi la population d'accéder à tous les moyens de subsistance, la poussant vers une famine sans précédent, famine qui a fait l'objet d'une mise en garde par le Programme alimentaire mondial. Aussi, il nous incombe de poursuivre nos efforts pour mettre fin à l'agression israélienne aveugle et d'œuvrer ensemble à la création d'un Etat palestinien indépendant, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale, et ce, par l'intermédiaire des pays de l'OCI et de ses bureaux et organes compétents, ainsi que du Comité ministériel mandaté par le Sommet extraordinaire arabe et islamique sur l'évolution de la situation dans la bande de Gaza, mais aussi à travers la communauté internationale.

D'autre part, la situation actuelle et l'escalade du conflit entre la République islamique du Pakistan et l'Inde exigent une plus grande solidarité et une intensification des efforts pour résoudre la question du Jammu et du Cachemire conformément aux dispositions des résolutions pertinentes approuvées par le précédent CMAE. Je saisis cette occasion pour exprimer l'entière et ferme solidarité de l'Organisation avec la République du Pakistan face aux attaques violentes de l'Inde contre le territoire pakistanais, actes qui ne peuvent en aucun cas servir la sécurité et la stabilité en Asie du Sud. Je voudrais réaffirmer encore et toujours que la voie diplomatique et l'écoute rationnelle de la logique de la paix sont la seule et meilleure solution pour résoudre le conflit sanglant du Jammu et Cachemire.

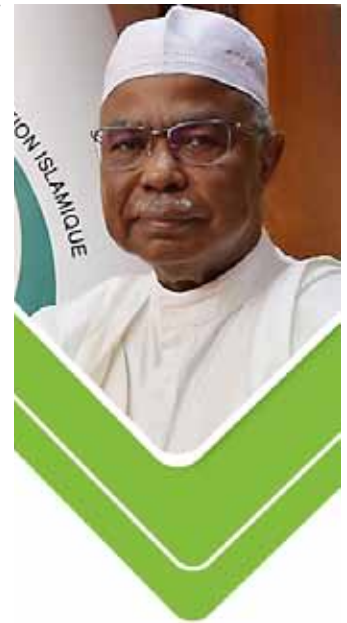
En outre, nous continuons, en coopération avec nos partenaires internationaux, à soutenir les efforts visant à lutter contre le terrorisme, l'extrémisme et l'islamophobie et à encourager le dialogue interconfessionnel afin de parvenir à la paix et à l'harmonie dans le monde.

Nous œuvrons à l'OCI à intensifier sur le terrain ainsi qu'à travers l'action diplomatique les efforts visant à faire face au phénomène de l'islamophobie, et à évaluer et consolider les acquis juridiques en matière de droits de l'homme réalisés par l'OCI à travers son Groupe islamique au sein du Conseil des droits de l'homme à Genève et au siège des Nations unies à New York.

L'OCI espère également mobiliser une solidarité accrue en faveur de la région du Sahel et du lac Tchad afin de soutenir les efforts visant à instaurer la paix, la sécurité, la stabilité et le développement dans cette région importante de l'OCI.

Dans le domaine juridique, le Secrétariat général espère que les Etats membres finaliseront les procédures de signature et de ratification des instruments juridiques de l'OCI afin de renforcer la coopération et d'habiliter les institutions établies par l'OCI depuis le début de ses activités, en particulier la Cour internationale islamique de justice.

En conclusion, je voudrais saisir cette opportunité pour exprimer mes sincères remerciements et mon appréciation au pays du siège, à savoir le Royaume d'Arabie saoudite pour son généreux soutien à l'OCI et son engagement à renforcer l'action islamique commune et à servir les causes du monde islamique, sous le haut patronage du Gardien des Deux Saintes Mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz Al Saoud, et de S. A. R. le Prince Mohammed bin Salman, Prince héritier et Président du Conseil des ministres, qu'Allah les protège.



Hissein Brahim Taha

Secrétaire Général de
l'Organisation de Coopération
Islamique

L'OCI espère également mobiliser une solidarité accrue en faveur de la région du Sahel et du lac Tchad afin de soutenir les efforts visant à instaurer la paix, la sécurité, la stabilité et le développement dans cette région importante de l'OCI.

Publié par
L'Organisation de Coopération Islamique

Directeur du Département de
l'Information
Rédacteur en chef
Dr. Abdelhamid Salhi

Editeur
Alhadji Idriss Annour

Mise en page et conception
Mohammed Abdelqader Qalaba

Conseil consultatif
Amb. Tareq Bakheet
Hasan Basri Arsalan

Révision
Teysir Arslan

Adresse :
Hay Rayan 1- Rabah Al-Lakhmi Street
P.O. Box 178,
Jeddah-21411, Arabie Saoudite
Tél : 012 6515222 Fax : 012 6512288
Telx. : 601366 Islamic SJ.
Site Internet : www.oic-oci.org

Pour les commentaires,
les demandes de renseignements

E-mail : journal@oic-oci.org
Observateur permanent de l'OCI
auprès de l'ONU - Bureau de New York
320 East - 51st Street
New York 10022
New York, États-Unis
www.oicun.org
oic@un.int
OIC Permanent Observer
to the UN Geneva Office
ICC-20, Route Pre-Bois - Case Postal 1818
CH 1215, Geneve, Suisse
www.oic-un.org
oic@oic-un.org

Les opinions exprimées par les rédacteurs/auteurs des articles publiés dans le Journal de l'OCI ne représentent pas nécessairement les visions de l'OCI, mais sont les vues personnelles des auteurs eux-mêmes. Cependant, l'OCI se réserve le droit/discrétion d'amender, réviser, éditer, supprimer ou d'examiner toute partie ou portion du texte partout où cela est jugé nécessaire.

ORGANES DE L'OCI

Comités permanents

Le Comité d'Al-Qods, Rabat;
Le Comité Permanent pour l'Information et les Affaires Culturelles (COMIAC), Dakar (<https://www.comiac.gouv.sn>)
Le Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale (COMCEC), Istanbul (<https://www.comcec.org>)
Le Comité Permanent pour la Coopération Scientifique et Technologique (COMSTECH), Islamabad (<https://comstech.org>)

Commission permanente indépendante des droits de l'homme de l'OCI (CPIDH), Jeddah (<https://comstech.org>)

Les Organes Subsidiaires

Le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays Islamiques, Ankara (<https://www.sesric.org>)
Centre de recherche sur l'histoire, l'art et la culture islamiques, Istanbul (<https://www.ircica.org>)
Université islamique de technologie, Dhaka (<https://www.iutoic-dhaka.edu>)
Centre islamique pour le développement du commerce, Casablanca (<https://icdt-cidc.org>)
L'Académie internationale du Fiqh islamique, Jeddah (<https://ifa-aifi.org>)
Le Fonds De Solidarité Islamique Et Son Waqf, Jeddah (<https://isf-fsi.org>)
Conseil islamique de l'aviation civile, Tunis

Les Institutions Spécialisées

La banque islamique de développement, Jeddah (<https://www.isdb.org>)
L'Organisation Du Monde Islamique Pour L'éducation, Les Sciences Et La Culture, Rabat (<https://icesco.org>)
L'Union des Agences de Presse de l'OCI, Jeddah (<https://una-oic.org>)
Union des Radios et Télévisions des pays de l'OCI, Jeddah (<https://osbu-oic.org>)
Le Comité islamique du Croissant international, Benghazi (<https://ar.icic-oic.org>)
L'Organisation islamique pour la Sécurité Alimentaire, Astana (<https://www.iofs.org.kz>)
Centre du travail de l'OCI, Baku
Le Comité Ministériel Permanent de la Coopération Scientifique et Technologique de l'OCI, Islamabad

L'Organisation de développement des femmes, Cairo (<https://www.wdo-odf.org/en/>)
Centre de coopération et de coordination entre les services de police de l'Organisation de la coopération islamique, Istanbul

Les Institutions Affiliées

La Chambre Islamique de Commerce, d'industrie et d'Agriculture, Karachi (<https://www.iccia.com>)

L'Organisation des capitales et villes islamiques, La Mecque (<https://www.oicc.org/>)

La Fédération sportive de la solidarité islamique Sports, Riyad (<https://issf.sa>)

L'Association islamique des armateurs, Jeddah

La Fédération mondiale des écoles arabo-islamiques internationales, Le Caire (<https://www.facebook.com/WFAIS.OIC.SCHOOLS>)

Le Forum pour la jeune coopération islamique, Istanbul (<https://www.icyforum.org>)

Union internationale des scouts musulmans, Jeddah (<https://msihs.org>)

Académie Islamique Des Sciences, Amman (<https://www.iasworld.org>)

Fédération des Consultants des Pays Islamiques, Istanbul (<https://thefcic.org>)

Conseil général pour les banques et les institutions financières islamiques, Manama (<https://www.cibafi.org>)

Fédération des Entrepreneurs des pays islamiques, Ryad

Groupe de réaction aux urgences informatiques à l'OCI, Cyberjaya (<https://www.oic-cert.org/en/>)

L'Institut de Normalisation et de Métrologie pour les Pays Islamiques, Istanbul (<https://www.smiic.org/en/>)

L'Union Immobilière dans les État Islamiques, Djibouti

Forum des Autorités de Régulation de l'Audiovisuel des Etats membres de l'OCI, Ankara (<https://www.oic-ibraf.org>)

L'Université Islamique Internationale Malaisie, Kuala Lumpur (<https://www.iium.edu.my/v2>)

Association des Autorités Fiscales des Pays Islamiques, Khartoum

Forum mondial pour la modération à l'OCI, Amman (<https://www.wasatyae.net/ar/node/3>)

Forum de la Presse de l'OCI, Türkiye

Université Roi Fayçal du Tchad, Ndjamena (<https://urft.net>)

Forum islamique des instances d'accréditation du HALAL, Royaume d'Arabie Saoudite

Universités islamiques

Université Islamique Au Niger, Niamey (<https://universite-say.com>)

Université Islamique en Ouganda, Mbale (<https://www.iuiu.ac.ug>)



TABLE DES MATIÈRES

Dossier spécial

- 4. L'OCI tient sa 4ème Réunion Extraordinaire pour discuter de l'agression contre les Palestiniens
- 6. Accueil islamique favorable à la tenue de la conférence internationale au Caire pour le redressement de la bande de Gaza
- 7. Les Etats membres de l'OCI affirment leur soutien aux observatoires juridique et des médias sur les crimes

de l'occupation

- 9. La Syrie reprend son statut de membre de l'OCI

L'Observatoire

- 10. L'Observatoire : La reprise de l'agression israélienne sur Gaza encore plus féroce

Sous le microscope

- 12. La Ministérielle préparatoire d'Istanbul examine les défis auxquels l'OCI doit faire face

Dossier de la Palestine

- 14. «La ministérielle mandatée» rencontre la représentante de l'UE pour discuter de la situation à Gaza
- 16. Le Secrétaire général réitère au Sommet du Caire le rejet par l'OCI du «déplacement des Palestiniens»

Nouvelles de l'OCI

- 23. Des experts gouvernementaux préparent le projet de Plan d'action décennal 2026-2035
- 27. Le Secrétaire général prend part au Forum d'Antalya

Afghanistan

- 29. Atelier pour la promotion des droits de la femme dans l'Islam, en collaboration avec l'ONU

Dossier de la femme

- 31. Atelier sur la mise en œuvre du projet de Banque de la famille à N'Djamena

Affaires culturelles

- 32. L'OCI et l'Académie Roi Salman pour la langue arabe célèbrent la langue arabe

Affaires économiques

- 42. Hissein Taha souligne l'importance de la mise en œuvre du projet ferroviaire Dakar-Port Soudan

Organes

- 52. L'Université islamique de technologie clôture sa 57ème réunion



15 Condamnation islamique de la reprise de l'agression israélienne sur Gaza



25 Le Secrétaire général : La femme instruite représente un atout pour



39 Tchad : Les agriculteurs augmentent leurs rendements grâce à la technologie



41 Appel urgent pour améliorer la sécurité alimentaire au Sahel



64 Les sociétés ne peuvent se développer qu'en réalisant ce qui est bénéfique.





L'OCI tient sa 4ème Réunion Extraordinaire pour discuter de l'agression contre les Palestiniens

L'Organisation de la coopération islamique (OCI) a tenu une session extraordinaire de son Conseil des ministres des affaires étrangères (CMAE) pour discuter de l'agression israélienne contre le peuple palestinien et des plans visant l'annexion et le déplacement des Palestiniens de leur terre. Cette session, qui s'est tenue le 7 mars 2025 au siège de l'OCI à Djeddah, constitue la 4ème réunion d'urgence de l'OCI consacrée à la Palestine et la 6ème au niveau des Ministres des affaires étrangères organisées au cours des dix-huit derniers mois.

S.E. le Secrétaire général, M. Hissein Brahim Taha, a prononcé un discours à cette occasion, dans lequel il a souhaité la bienvenue aux participants et s'est félicité de leur présence aux travaux de la session extraordinaire, soulignant que cette participation confirme l'engagement des États membres à soutenir les droits légitimes du peuple palestinien et sa juste cause.

Le Secrétaire général a déclaré que cette session extraordinaire se tient à un moment où elle est accablée par les défis auxquels est confrontée la cause palestinienne du fait qu'Israël, la puissance occupante, poursuit son occupation, ses colonies et ses crimes quotidiens, ainsi que ses plans d'annexion et de déplacement forcé du peuple palestinien de sa terre, tout en modifiant les caractéristiques géographiques et démographiques du territoire palestinien occupé. A cela s'ajoute ses tentatives de judaïsation d'Al-Qods Al-Charif et ses violations du caractère sacré des lieux saints, ainsi que le blocus, la famine, la détention, la prise d'assaut des villes et des camps palestiniens et la destruction de leurs infrastructures et de leurs habitations. A cet égard, M. Hissein Brahim Taha a préconisé l'intensification des efforts concertés pour parvenir à l'instauration d'un cessez-le-feu durable, au retrait total des forces d'occupation israéliennes, à l'acheminement de l'aide hu-

manitaire, au retour des personnes déplacées dans leurs foyers, à la possibilité pour le gouvernement palestinien d'assumer ses fonctions, à la préservation de l'unité du territoire palestinien, comprenant la bande de Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, ainsi qu'à la mise en œuvre de programmes d'aide d'urgence et de redressement économique et de reconstruction, de même qu'à la fourniture d'une protection internationale pour le peuple palestinien.

Le Secrétaire général a souligné l'importance du plan de reconstruction de la bande de Gaza, adopté par le Sommet arabe, tout en réaffirmant le droit du peuple palestinien à rester sur sa terre, en ce sens qu'il constitue une vision commune et réaliste qui interpelle les États membres de l'OCI à mobiliser le soutien financier et politique nécessaire à sa mise en œuvre, dans le cadre d'une approche politique et économique intégrée pour concrétiser la vision de la solution à deux États.



La Ministérielle de l'OCI rejette catégoriquement le déplacement des Palestiniens

La Session extraordinaire du Conseil des Ministres des affaires étrangères (CMAE) des Etats membres de l'OCI pour discuter de l'agression israélienne contre le peuple palestinien et des plans d'annexion et de son déplacement de son territoire, qui s'est tenue au siège de l'OCI à Djeddah le 7 mars 2025, a réaffirmé le rejet catégorique et l'opposition ferme des Ministres des affaires étrangères aux plans visant le déplacement du peuple palestinien individuellement ou collectivement, à l'intérieur ou à l'extérieur de son territoire, ou le déplacement forcé ou l'exil, ou encore la déportation, sous quelque forme et dans quelque circonstance ou motif que ce soit, le considérant comme un nettoyage ethnique, ce qui constitue une grave violation du droit international et un crime contre l'humanité en vertu du Statut de Rome adopté par la Cour pénale internationale, qui le considère comme une atteinte inacceptable à la souveraineté et à la stabilité des Etats, ainsi qu'une menace à leur sécurité et leur intégrité territoriale. La réunion a condamné les politiques de famine et de terre brûlée destinées à forcer le peuple palestinien à quitter sa terre, et a rejeté toute tentative israélienne de modifier la composition démographique du territoire palestinien.

Il a exigé qu'il soit mis fin à toutes les politiques et mesures d'annexion, aux colonies illégales, aux démolitions de maisons, à la confiscation de terres, à la destruction d'infrastructures, aux incursions militaires israéliennes dans les camps et les villes palestiniens et aux tentatives d'imposer la soi-disant souveraineté israélienne sur n'importe quelle partie de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, ce qui, selon lui, menace de faire éclater la situation dans son ensemble d'une manière sans précédent, d'enflammer et de compliquer davantage la situation régionale, actions qui constituent une violation flagrante des principes du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU.

La résolution adoptée par le CMAE affirme son soutien à la vision de S.E. le Président Mahmoud Abbas, Président de l'Etat de Palestine, sur la nécessité de réaliser l'unité nationale palestinienne, fondée sur l'attachement à l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP), représentant unique et légitime du peuple palestinien, à son programme politique, à ses obligations internationales, et au principe d'un seul régime, d'une seule loi et d'une seule arme légitime. La résolution réaffirme, en outre, que l'option démocratique et le recours aux

urnes sont le seul moyen de respecter la volonté du peuple palestinien dans le choix de ses représentants par le biais d'élections générales, présidentielles et législatives, qui se tiendront sur l'ensemble du territoire palestinien, dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est.

La réunion a exprimé son soutien et s'est félicitée de la décision du gouvernement de l'Etat de Palestine de former, sous son égide, un comité administratif comprenant des compétences nationales de la bande de Gaza pour une période transitoire tout en continuant à lui apportant l'aide lui permettant d'assumer toutes ses responsabilités, de renforcer sa capacité à remplir pleinement ses missions de maintien de la sécurité dans la bande de Gaza, de mettre en œuvre son plan d'aide, de redressement, de reconstruction et de développement dans la bande de Gaza, tant dans le cadre de l'unité géographique et politique de l'ensemble du territoire palestinien occupé en 1967, à savoir la bande de Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, que dans le cadre de la souveraineté permanente du peuple palestinien sur son territoire, et de renforcer la détermination du peuple palestinien à demeurer sur sa terre.



Accueil islamique favorable à la tenue de la conférence internationale au Caire pour le redressement de la bande de Gaza

La Session extraordinaire du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (CMAE) des Etats membres de l'OCI, réunie pour discuter de l'agression israélienne contre le peuple palestinien et des plans d'annexion et de déplacement des populations de leurs terres, s'est félicitée de la convocation d'une conférence internationale au Caire dans les meilleurs délais portant sur le redressement et la reconstruction de la bande de Gaza, en coopération avec l'Etat de Palestine et les Nations Unies. A cet effet, elle a exhorté la communauté internationale à participer à cette conférence afin d'accélérer la réhabilitation et la reconstruction de la bande de Gaza après les destructions causées par l'agression israélienne et de créer un fonds d'affectation spéciale destiné à recevoir les engagements financiers de tous les pays donateurs et des institutions de financement en vue de la mise en œuvre des projets de redressement et de reconstruction.

La réunion ministérielle extraordinaire a appelé à la création, en coopération avec l'ONU, d'un fonds international destiné à

prendre en charge les orphelins de la bande de Gaza, victimes de l'odieuse agression israélienne, dont le nombre atteint environ 40.000 enfants, à fournir une assistance et à poser des prothèses à des milliers de blessés, en particulier des enfants qui ont perdu leurs membres. Elle a, en outre, encouragé les pays et les organisations à lancer des initiatives similaires à l'initiative jordanienne "Restoring Hope Initiative" (Rétablir l'espoir) pour aider les amputés de la bande de Gaza. Les résolutions de la Réunion appellent à renforcer la résilience du peuple palestinien sur sa terre en fournissant davantage de soutien humanitaire ainsi que toutes les facilités possibles aux secteurs économique, industriel, commercial, éducatif et sanitaire en Palestine. Il s'agit également d'appuyer le budget du gouvernement de l'Etat de Palestine et d'activer le filet islamique de sécurité financière conformément aux mécanismes convenus, et d'appeler la communauté internationale à contraindre les autorités d'occupation israéliennes à débloquer immédiatement et intégralement les fonds retenus au titre des

recettes fiscales palestiniennes.

Les Etats membres de l'OCI ont également appelé au cours de cette réunion extraordinaire le Conseil de sécurité des Nations unies à assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et à mettre en œuvre ses résolutions pertinentes, notamment les Résolutions 2735 (2024), 2728 (2024) et 2334 (2016), ainsi que la Résolution de l'Assemblée générale ES 10/24 du 18 septembre 2024, appelant tous les Etats à prendre des mesures supplémentaires, y compris l'imposition de sanctions dissuasives à Israël, la puissance occupante, pour le contraindre à mettre fin à son occupation et à sa colonisation illégales de l'Etat de Palestine dans les plus brefs délais. Ils ont également appelé à soutenir les efforts concrets et louables déployés par la République algérienne démocratique et populaire en sa qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU pour soutenir les causes islamiques et, en particulier, la cause palestinienne.

Les États membres de l'OCI affirment leur soutien aux observatoires juridiques et des médias sur les crimes de l'occupation



La session extraordinaire du Conseil des ministres des affaires étrangères (CMAE) des États membres de l'OCI tenue pour discuter de l'agression israélienne contre le peuple palestinien et des plans d'annexion et du déplacement des populations de leurs terres a affirmé l'importance de soutenir les unités d'observation juridique et médiatique du Secrétariat général de l'OCI, en application des résolutions issues du Sommet conjoint arabo-islamique extraordinaire. Elle a chargé à cet effet le Secrétaire général de présenter un rapport sur les activités de ces unités visant à documenter et à exposer les crimes et violations israéliens et à contribuer à la préparation d'arguments juridiques sur toutes les violations du droit international et du droit humanitaire international commises par Israël, puissance occupante, à l'encontre du peuple palestinien tant dans la bande de Gaza que dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est.

La session a souligné l'importance de la responsabilisation et de la poursuite judiciaire de tous les responsables des graves violations et crimes commis contre le peuple palestinien, par le biais de mécanismes judiciaires

internationaux et nationaux. Elle a exhorté tous les États à mettre en œuvre les avis consultatifs de la Cour internationale de justice tout en demandant à la Cour pénale internationale d'achever son enquête sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis et perpétrés par des fonctionnaires du gouvernement d'occupation coloniale israélien contre le peuple palestinien sans défense et de traduire les auteurs devant la justice internationale. Elle a également demandé à tous les États d'imposer des sanctions à Israël, la puissance occupante, afin de le dissuader et de le contraindre à se soumettre au droit international.

Elle a souligné, en outre, que la poursuite du génocide à Gaza et des attaques militaires aveugles contre les civils et les infrastructures civiles est inextricablement liée au soutien militaire à travers la fourniture d'armes, de munitions et d'équipements à Israël, la puissance occupante. Elle a appelé tous les États qui fournissent à Israël de telles armes et munitions à reconsidérer cette politique et à interdire l'exportation ou le transfert d'armes et de munitions vers Israël et a décidé de poursuivre l'initiative de la lettre conjointe

présentée par la République de Türkiye, collectivement avec le groupe de 18 États aux Nations Unies et signée par 52 pays, ainsi que par l'Organisation de la coopération Islamique et la Ligue des États arabes, afin de cesser les livraisons d'armes et de munitions à Israël.

Les résolutions adoptées par ladite Session ont également insisté sur le rejet et l'opposition à toutes les mesures israéliennes, y compris les lois racistes et illégales visant la présence de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et les tentatives de réduire ou d'éliminer son rôle irremplaçable dans ses cinq zones d'opérations, en particulier en Cisjordanie, à Jérusalem-Est et dans la bande de Gaza, présence qui représente une priorité absolue en termes politiques et humanitaires et constitue un élément de stabilité dans la région. La Session a exprimé, en outre, son opposition à toutes les tentatives visant à liquider la question des réfugiés et leur droit au retour et à l'indemnisation, et a appelé tous les États à apporter un soutien politique, juridique et financier accru à l'UNRWA.

La Ministérielle condamne la judaïsation d'Al-Qods

La Session extraordinaire du Conseil des Ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'OCI réunie pour discuter de l'agression israélienne contre le peuple palestinien et des plans d'annexion et de déplacement des populations de leurs terres, a fermement condamné toutes les politiques d'occupation israéliennes visant à judaïser la ville occupée d'Al-Qods (Jérusalem-Est) et à modifier son identité arabe. Elle a demandé que les fidèles puissent accéder à la mosquée bénie d'Al-Aqsa, pratiquer leurs rituels religieux librement et en toute sécurité. Elle a également réclamé la préservation du statut juridique et historique des lieux saints islamiques et chrétiens, en particulier de la mosquée bénie d'Al-Aqsa (Al-Haram Al-Charif), sur l'ensemble de sa superficie de 144.000 mètres carrés, en tant que lieu de culte exclusivement réservé aux Musulmans. Elle a appelé, en outre, tous les Etats, institutions et organisations internationales à se conformer aux résolutions du droit international concernant la ville occupée de Jérusalem-Est en tant que partie intégrante du territoire palestinien occupé en 1967 et en sa qualité de capitale de l'Etat de Palestine. Elle a insisté, par ailleurs, sur la nécessité de

respecter le rôle du Département jordanien du Awqaf de Jérusalem-Est en sa qualité d'autorité exclusive chargée de gérer toutes les affaires de la mosquée Al-Aqsa, dans le cadre de la tutelle historique hachémite sur les Lieux saints, ainsi que sur le rôle du Comité d'Al-Qods et de l'Agence Beyt Mal Al-Qods Al-Charif.

La Session a condamné les graves pratiques et violations israéliennes contre les sites religieux, en particulier la mosquée Ibrahimi à Hébron, et a appelé la communauté internationale et les organisations internationales, en particulier l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui a reconnu en 2017 que la mosquée Ibrahimi constitue un site menacé inscrit au patrimoine mondial, à intervenir pour faire cesser immédiatement ces violations et ces pratiques provocatrices.

La réunion a souligné la nécessité d'assurer une protection internationale au peuple palestinien, conformément aux normes internationales et en application des résolutions de l'ONU - et en ligne aussi avec les résolutions des sommets islamiques - appelant au déploiement de forces internationales de protection et de maintien de la paix, opérées

tion qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre effective d'une vision globale, assortie d'un calendrier visant à renforcer les capacités des institutions de l'Etat de Palestine et à consacrer sa souveraineté sur les territoires palestiniens occupés depuis 1967. La réunion a rappelé la Résolution ES-10/24 de l'Assemblée générale de l'ONU du 18 septembre 2024, qui appelait à la convocation de la Conférence des Hautes Parties contractantes à la 4ème Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, sur la mise en œuvre du traité dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et à assurer son application conformément à l'Article 1 commun de la 4ème Convention de Genève dans un délai de six mois, exprimant le regret que la Conférence, qui avait été annoncée pour se tenir le 7 mars 2025 à Genève, n'ait pas pu avoir lieu et n'ait pas pu remplir la tâche qui lui avait été confiée. Elle a appelé, à cet égard, à une intensification des efforts internationaux pour faire respecter le droit international humanitaire, y compris la 4ème Convention de Genève, dans les territoires palestiniens occupés.





La Syrie reprend son statut de membre de l'OCI

La 20^{ème} Session extraordinaire du Conseil des Ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), tenue le 7 mars 2025 au Secrétariat général de l'OCI à Djeddah, au Royaume d'Arabie saoudite, pour discuter de l'agression israélienne en cours contre le peuple palestinien et des appels visant à l'expulser de sa terre, a annoncé la reprise par la République arabe syrienne de son statut de membre de l'OCI.

Conformément à la résolution de la Session extraordinaire, le Conseil des Ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'OCI, réuni en sa 20^{ème} session extraordinaire à Djeddah, Royaume d'Arabie saoudite, le 7 Ramadan 1446H (7 mars 2025), et se référant au Communiqué final du 4^{ème} Sommet islamique extraordinaire tenu à Makkah Al-Mukarramah, Royaume d'Arabie saoudite, les 26 et 27 Ramadan 1433H (14-15 août 2012), ainsi qu'à la demande de la République arabe syrienne de prendre les mesures nécessaires pour reprendre son statut de membre de l'OCI, et en vertu des pouvoirs conférés au CMAE par l'Article 10 de la Charte de l'OCI, la 20^{ème} Session extraordinaire du Conseil des Ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'OCI a décidé de rétablir la Ré-

publique arabe syrienne dans son statut de membre de l'OCI. A cet effet, elle a demandé au Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette résolution et d'en faire rapport à la prochaine session du CMAE.

Dans les résolutions adoptées par la 20^{ème} Session extraordinaire du Conseil des Ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'OCI pour discuter de l'agression israélienne en cours contre le peuple palestinien et des appels à son délogement de sa terre, la Session a condamné l'agression des forces d'occupation israéliennes contre la République arabe syrienne et leur incursion sur son territoire, ce qui constitue une violation flagrante du droit international, une agression contre la souveraineté de la République arabe syrienne et une escalade dangereuse qui accentue la tension et le conflit. La 20^{ème} Session extraordinaire a appelé la communauté internationale et le Conseil de sécurité des Nations unies à prendre des mesures immédiates pour appliquer le droit international et contraindre Israël, la puissance occupante, à cesser son agression et à se retirer des territoires syriens qu'il occupe en violation flagrante de l'accord d'armistice de 1974. A cet égard, la Session

extraordinaire a réaffirmé que le plateau du Golan est un territoire syrien occupé et a rejeté la décision d'Israël, la puissance occupante, de l'annexer et d'y imposer sa souveraineté. La Session a également chargé le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, d'assurer le suivi de la mise en œuvre de cette résolution et de soumettre un rapport à ce sujet à la prochaine session du CMAE.

La Session a insisté sur la nécessité d'appliquer toutes les dispositions de l'accord de cessez-le-feu relatif à la République Libanaise et de se conformer à la Résolution 1701 du Conseil de Sécurité, sans aucune partialité, de condamner les violations par Israël de cette résolution, et de contraindre Israël, la puissance occupante, à appliquer la partie de cette résolution qui lui incombe. Elle a, par ailleurs, rejeté toute tentative israélienne d'imposer une nouvelle réalité en se maintenant à des points frontaliers libanais ou en établissant une nouvelle bande frontalière, en exigeant qu'Israël se retire complètement du Liban jusqu'aux frontières internationalement reconnues, conformément aux dispositions de l'accord d'armistice de 1949 conclu entre le Liban et Israël, mais aussi en remettant les prisonniers capturés pendant la dernière guerre.



L'Observatoire : Reprise de l'agression israélienne sur Gaza encore plus féroce

Les mois documentés par l'Observatoire des médias de l'OCI sur les crimes israéliens contre les Palestiniens au cours du premier trimestre 2025 (janvier - mars 2025), ont vu le revirement des forces d'occupation israéliennes sur l'accord de cessez-le-feu, et la reprise des attaques israéliennes contre la population civile de la bande de Gaza d'une manière encore plus féroce. En effet, les bombardements frappent désormais directement les tentes des déplacés, l'occupant ayant détruit la plupart des installations palestiniennes et totalement fermé la porte à l'aide humanitaire destinée aux civils et aux déplacés palestiniens, qui représentent actuellement la majeure partie de la population de la bande de Gaza.

En mars 2025, les forces d'occupation ont progressivement commencé à violer le cessez-le-feu, puisque la période entre le 11 et le 17 mars 2025 - un jour avant que les forces d'occupation israéliennes ne mettent fin à l'accord de cessez-le-feu - a été témoin de violations qui ont frayé la voie au revirement israélien contre l'accord. L'agression la plus marquante a été le ciblage d'une association de bienfaisance à Beit Lahia. L'Observatoire

a suivi cette période précédant le retour le plus virulent de l'agression israélienne contre la bande de Gaza.

Par ailleurs, les forces d'occupation ont ciblé, en l'espace de quelques jours seulement, une clinique médicale, une école abritant des personnes déplacées, des journalistes, des ambulances, la défense civile et des takiyas (cuisines communautaires) dans la bande de Gaza, ainsi que l'Observatoire l'a documenté. Entre le 1er et le 7 avril 2025, les forces d'occupation ont commis 2725 crimes contre les Palestiniens, dont en particulier 31 Palestiniens, pour la plupart des femmes et des enfants, tués lors du bombardement de l'école Dar Al-Arqam, qui accueille les personnes déplacées dans le Quartier Al-Tuffah, où une usine de dessalement a également été détruite.

Les cibles les plus importantes du bombardement israélien sur la bande de Gaza au cours de cette période ont été l'hôpital baptiste Al-Ahli dans le centre de Gaza, qui a paralysé la capacité de l'hôpital à recevoir des cas d'urgence, ainsi que le point de distribution de farine Mukhtar relevant de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les

réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à l'est de la ville de Khan Younés. L'agression sur Gaza, après la violation de l'accord de cessez-le-feu, est apparue comme une guerre israélienne contre les décombres. Ce faisant, Israël, la puissance occupante, a franchi les limites de la mort des Palestiniens de Gaza, au-delà du massacre.

L'Observatoire a enregistré, entre le 18 et le 24 mars 2025, un total de 979 martyrs. Les meurtres délibérés commis par les forces d'occupation israéliennes n'ont pas cessé du 19 janvier au 23 mars 2025, marquant par contre une augmentation significative dans la période qui a accompagné le début du cessez-le-feu, respectivement entre le 19-25 janvier 2025 et le 18-23 mars 2025.

Le nombre de crimes israéliens perpétrés dans le territoire palestinien entre le 18 et le 24 mars 2025 a atteint 3665, un record par rapport aux semaines précédentes. Les forces d'occupation ont pris pour cible le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets à Deir Al-Balah, tuant un employé et en blessant plusieurs autres, sans compter les crimes israéliens qui ont touché un grand nombre de journalistes.

«Chiffres, l'accoutumance et la disparité»: défis de l'Observatoire

Plus d'un an s'est écoulé depuis le lancement, le 23 janvier 2024, de l'Observatoire des médias de l'OCI sur les crimes d'Israël contre les Palestiniens. L'Observatoire a réussi à documenter et à faire connaître des dizaines de milliers de crimes perpétrés par l'occupation israélienne contre le peuple palestinien, en particulier dans la bande de Gaza, depuis le 7 octobre 2023 jusqu'au moment de la rédaction de cet article. Le nombre de crimes a dépassé 250.000 et les publications de l'Observatoire ont atteint des dizaines de millions de lecteurs sur les plateformes des médias sociaux.

Il n'a pas été possible pour l'Observatoire d'atteindre ce succès sans faire face à des obstacles continus et récurrents liés à la nature de ses activités et au domaine vital dans lequel il opère.

S'agissant de la nature du suivi hebdomadaire, nous constatons que le défi le plus important a été la nécessité de transformer les victimes palestiniennes de simples chiffres en nouvelles de personnes réelles qui ont souffert et continuent de souffrir de tuerie, de famine, de siège et de déplacement forcé. S'il est vrai que l'Observatoire s'emploie à compter le nombre de martyrs, de blessés et de détenus, ainsi que l'ampleur des destructions et des pertes, il n'en reste pas moins que ces chiffres horribles restent des chiffres qui n'émeuvent pas nécessairement la conscience. Par contre, ils documentent l'ampleur et les dimensions du crime afin que ces chiffres servent de comparaison pour montrer son énormité et le présenter comme un précédent historique ou ce que l'on peut appeler "le crime de l'époque".

Les chiffres constituent un facteur important dans le processus de suivi et de documentation, car ils dépouillent la tragédie de sa chair et de son sang et la transforment en un processus arithmétique dépourvu d'émotions. D'où la nécessité de faire en sorte que cette quantification soit accompagnée de sons et d'images et qu'elle reflète sur les écrans et les pages des médias concernés les souffrances quotidiennes vécues par la population. Le deuxième défi auquel l'Observatoire est confronté est la question de "l'accoutumance", d'autant que c'est la même image qui se répète dans ses détails, présentant le même crime dans un grand élan médiatique qui rapporte la même information, conduisant ainsi à une monotonie implicite envers le crime qui se produit pour la millième fois, ce qui est en soi la chose la plus dangereuse à laquelle l'Observatoire peut être confronté tant dans son action que dans l'objectif de sa création.

L'énormité de ce qui se passe dans la bande de Gaza en termes de massacres, de ciblage du secteur de la santé, de famine, de destruction, d'occupation et de réoccupation peut réduire au fil du temps les probabilités de crimes peut-être moins graves mais non moins sérieux. Citons, à titre d'exemple, dans cette veine, les actions des colons qui envahissent les villes et les villages de Cisjordanie pour commettre des crimes, dont certains, quoique mineurs, montrent la fragile réalité des villes palestiniennes qui sont devenues l'objet de violations quotidiennes protégées par les forces d'occupation qui offrent une protection aux troupeaux de colons et arrêtent ceux qui tentent de défendre leur famille, leur personne et leurs biens. Il ne s'agit là évidemment que de petites images et de fragments qui composent le tableau d'ensemble que l'observateur voit d'un seul coup d'œil dans la bande de Gaza sinistrée.

En fait, l'Observatoire des médias sur les crimes israéliens ne s'appuie pas nécessairement sur des comparaisons, mais présente plutôt l'ensemble du tableau avec sa disparité, sa synchronisation et son accumulation, en tenant compte de ses dimensions géopolitiques et de ses objectifs, qui versent tous vers un seul objectif, à savoir expulser les Palestiniens de leur terre, que ce soit dans la bande de Gaza, à Jérusalem-Est occupée ou en Cisjordanie.

Car le crime est le même, le processus de mise à mort est le même, et l'accaparement des terres est le même, que ce soit de manière directe ou indirecte.

La mission de l'Observatoire est, en fait, de transformer les tragédies et les traduire dans les médias de manière qu'elles soient aussi faciles à comprendre pour les initiés. Mais il doit aussi les analyser et les présenter aux élites à travers la déconstruction des crimes et leur recombinaison de manière à fournir une description complète de la grave réalité qui prévaut dans le Territoire palestinien en général. Or l'espace dans lequel l'Observatoire opère sur les plateformes de médias sociaux est confronté à moult défis. En effet, le contenu médiatique de l'Observatoire est soumis à de nombreuses restrictions, interdictions et neutralisations dans le cadre d'une politique bien connue qui laisse place à des contenus contradictoires et cache la vérité au destinataire.

Les rapports des médias, en particulier ceux publiés par la BBC, ont montré que l'interaction avec les pages d'information dans les territoires palestiniens s'est réduite de 77% depuis le début de l'agression sur la bande de Gaza. Le site web de la radio a rapporté que la société «Meta» a admis avoir apporté des changements à l'algorithme d'Instagram, bien qu'elle ait nié avoir délibérément réduit au silence les voix palestiniennes. Ceci, combiné au fait que l'Observatoire a déjà fait l'objet d'un blocage du contenu de ses pages sans justification réelle, démontre que le travail des médias sur les plateformes de médias sociaux visant à dénoncer les crimes de l'occupation se heurte à de nombreuses difficultés.



Aiman Abboushi

Rédacteur en chef de la
Revue de l'OCI

"l'accoutumance", d'autant que c'est la même image qui se répète dans ses détails, présentant le même crime dans un grand élan médiatique qui rapporte la même information, conduisant ainsi à une monotonie implicite envers le crime qui se produit pour la millième fois



La Ministérielle préparatoire d'Istanbul examine les défis auxquels l'OCI doit faire face

L'Organisation de la coopération islamique (OCI) a tenu la réunion préparatoire des hauts fonctionnaires pour la 51ème Session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI, prévue à son siège à Djeddah, au Royaume d'Arabie saoudite, le dimanche 27 avril 2025.

S.E. Houssein Brahim Taha, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a entamé son discours en souhaitant la bienvenue aux participants de la réunion à laquelle ont pris part S.E. M. Nuh Yilmaz, Vice-ministre des Affaires étrangères de la République de Türkiye, S.E. M. l'Ambassadeur Iya Tidjani, Ambassadeur et Représentant permanent de la République du Cameroun auprès de l'OCI, ainsi que des délégués représentant les États membres de l'OCI.

Dans son allocution à la séance d'ouverture, le Secrétaire général a déclaré que l'Organisation doit faire face à de nombreux défis, dont la question palestinienne, exacerbée par l'agression israélienne contre la bande de Gaza et le reste des territoires

palestiniens, soulignant dans ce contexte la nécessité de poursuivre les efforts visant à mettre fin à l'agression et à concrétiser l'instauration d'un Etat palestinien indépendant.

Le Secrétaire général a ajouté que les autres défis interpellent notre solidarité et notre engagement, soulignant que l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Jammu et le Cachemire, S.E. l'Ambassadeur Youssef Al-Dubaie, a déployé de grands efforts dans ce sens au cours de sa récente visite dans la région.

S'agissant de l'Afghanistan, le Secrétaire général a noté que l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Afghanistan, S.E. l'ambassadeur Tarig Ali Bakheet, poursuit toujours ses efforts en se rendant à Kaboul, où il a rencontré les dirigeants du gouvernement de facto et leur a transmis le message de l'OCI.

Sur un autre plan, S.E. le Secrétaire général a déclaré que l'OCI suit de près la mise en œuvre des résolutions et des recommandations adoptées par la Conférence islamique

au Sommet et le Conseil des ministres en faveur des communautés et des sociétés musulmanes dans les Etats non membres de l'OCI.

M. Brahim Taha a souligné à cet égard que l'OCI, en coopération avec ses partenaires internationaux, continue de soutenir les efforts visant à lutter contre le terrorisme, l'extrémisme et la haine de l'Islam et à encourager le dialogue interconfessionnel.

A ce propos, le Secrétaire général a appelé à une plus grande solidarité avec la région du Sahel et du lac Tchad et à soutenir les efforts visant à instaurer la paix, la sécurité, la stabilité et le développement dans cette région importante de l'OCI.

Sur le plan juridique, le Secrétaire général a incité les Etats membres à achever les procédures de signature et de ratification des instruments juridiques de l'OCI, et ce afin de renforcer notre coopération et de permettre aux institutions créées par l'OCI de lancer leurs activités, notamment la Cour internationale islamique de justice.



La majorité des pays de l'OCI atteignent l'objectif de 25% de commerce intra-OCI

La 47^{ème} Session de la Commission islamique pour les affaires économiques, culturelles et sociales (ICECS) s'est tenue au siège de l'OCI à Djeddah du 15 au 17 avril. Le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a prononcé un discours à la séance d'ouverture dans lequel il a noté que le succès des activités de l'OCI pour l'année à venir dépendra de l'orientation et du soutien de l'actuelle réunion. Il a ajouté que depuis la dernière 50^{ème} session du Conseil des ministres des affaires étrangères (CMAE) tenue les 29 et 30 août 2024 à Yaoundé, au Cameroun, l'OCI a accordé une attention particulière à la mise en œuvre des résolutions adoptées dans des domaines portant notamment sur l'économie, la science et la technologie, la culture, les affaires sociales et familiales, la jeunesse et les sports.

Sur le plan de la coopération économique, le Secrétaire général a souligné avec satisfaction que la part du commerce intra-OCI par rapport au commerce extérieur total des Etats membres est passée de 19,16% en 2023 à 20,36% en 2024, ajoutant que 30 Etats membres de l'OCI ont désormais at-

teint l'objectif de 25% du commerce intra-OCI. Il a souligné que les efforts de coopération intra-OCI en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire ont reçu une forte impulsion grâce au développement du projet de Plan stratégique pour la sécurité alimentaire dans les Etats membres, dont le but est de contribuer plus efficacement à l'amélioration de la productivité agricole, du développement rural et de la sécurité alimentaire dans les pays de l'OCI, ainsi qu'au renforcement de la coopération intra-OCI dans ce domaine.

M. Hissein Taha a insisté sur la nécessité de promouvoir la science et la technologie, l'enseignement supérieur, la santé, l'environnement et les ressources en eau dans tous les Etats membres. A cette fin, il a souligné que le Secrétariat général de l'OCI, en collaboration avec le Comité du COMSTECH, s'emploie actuellement à élaborer la Vision de l'OCI en matière d'intelligence artificielle, qui servira de cadre stratégique aux Etats membres pour la formulation des politiques nationales en matière d'intelligence artificielle.

Dans le domaine de la santé, le Secrétaire général a indiqué que le Secrétariat poursuit activement la mise en œuvre de diverses initiatives visant à prévenir et à contrôler les maladies, en particulier le cancer et la polio, et à promouvoir l'autosuffisance dans la production de vaccins.

M. Hissein Taha a souligné que le Secrétariat général continue à déployer des efforts en vue de réaliser les visions et la mission de l'OCI dans les domaines de la culture, des affaires sociales et familiales, de la jeunesse et des sports.

Pour ce qui est du domaine culturel, le Secrétaire général a indiqué que le Secrétariat général opère en étroite collaboration avec les Etats membres et leurs institutions pour organiser des manifestations culturelles conjointes et assurer le suivi de la mise en œuvre de la résolution relative à la création de la Plate-forme de l'OCI pour la protection et la préservation du patrimoine culturel dans le monde islamique, en coordination avec les institutions concernées.



“Le Comité ministériel mandaté” rencontre la Représentante de l’UE pour discuter de la situation à Gaza

Le Comité ministériel mandaté par le Sommet extraordinaire conjoint arabe et islamique sur l'évolution de la situation dans la bande de Gaza a tenu dans la capitale égyptienne, Le Caire, une réunion avec la Haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne, Mme Kaya Kallas. Y ont pris part à cette réunion, respectivement, S.A.R. le Prince Faisal bin Farhan, Ministre des affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite ; S.E. Sheikh Mohammed bin Abdulrahman Al Thani, Premier ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Etat du Qatar ; S.E. Dr Mohammed Mustafa, Premier ministre et Ministre des affaires étrangères de la Palestine ; S.E. M. Ayman Safadi, Vice-premier ministre et Ministre des affaires étrangères et des expatriés du Royaume hachémite de Jordanie ; S.E. Dr Abdullatif Al Zayani, Ministre des affaires étrangères du Royaume de Bahreïn ; S.E. Dr Badr Abdel Aati, Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Egypte ; S.E. M. Hakan

Fidan, Ministre des affaires étrangères de la République de Türkiye ; S.E. M. Sugiono, Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie ; S.E. M. Khalifa Shaheen Al Marar, Ministre d'État au Ministère des affaires étrangères des Emirats arabes unis ; le chargé d'affaires de l'Ambassade de la République du Nigeria au Caire, M. Adesoye Samotu ; le Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, M. Ahmed Aboul Gheit ; et le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), M. Houssein Brahim Taha.

Les participants ont discuté de l'évolution récente de la situation dans les territoires palestiniens occupés et ont exprimé leur vive inquiétude face à l'effondrement du cessez-le-feu à Gaza et au grand nombre de victimes civiles causées par les récentes frappes aériennes.

Ils ont condamné la reprise des hostilités ainsi que le ciblage des civils et des infrastructures civiles, et ont appelé à un retour immédiat à la mise en œuvre intégrale de l'accord de cessez-le-feu et à la libération

des otages et des détenus, entré en vigueur le 19 janvier dernier sous les auspices de l'Égypte, du Qatar et des Etats-Unis. Ils ont souligné également la nécessité de passer à la deuxième phase de l'accord en vue de sa mise en œuvre intégrale, y compris la libération de tous les otages, la fin permanente des hostilités et le retrait total des forces israéliennes de la bande de Gaza, conformément à la Résolution 2735 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Les participants ont appelé au respect total du droit international humanitaire et du droit international. Ils ont souligné que cela implique de garantir un accès humanitaire rapide, durable et sans entrave à la bande de Gaza, ainsi que l'acheminement généralisé de l'aide humanitaire dans toutes les parties de la bande de Gaza. Dans ce contexte, ils ont appelé à la levée de toutes les restrictions entravant l'accès humanitaire, ainsi qu'au rétablissement immédiat de tous les services essentiels à Gaza, notamment l'approvisionnement en électricité, y compris pour les usines de dessalement.



Condamnation islamique de la reprise de l'agression israélienne sur Gaza

L'Organisation de la coopération islamique (OCI) a fermement condamné la reprise de l'agression militaire brutale des forces d'occupation israéliennes contre la bande de Gaza, qui a fait des centaines de martyrs, de blessés et de disparus, dont en majorité des enfants, des femmes et des personnes âgées, considérant cette agression comme une extension du crime de guerre et de génocide commis par l'occupation israélienne à l'encontre du peuple palestinien.

L'OCI a tenu Israël, la puissance occupante, entièrement responsable de ces crimes continus contre le peuple palestinien, appelé la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité des Nations unies, à assumer ses responsabilités pour faire cesser immédiatement l'agression israélienne, ouvrir les points de passage et assurer l'acheminement de l'aide humanitaire dans l'ensemble de la bande de Gaza. Elle a également insisté sur la nécessité de s'attaquer aux tentatives israélienne d'annexion des territoires et de déplacement du peuple palestinien de sa terre, et d'assurer la protection internationale du peuple palestinien.

Dans l'intervalle, le Comité ministériel chargé par le Sommet extraordinaire arabe et islamique conjoint d'examiner l'évolution de

la situation dans la bande de Gaza a exprimé sa condamnation et sa dénonciation des raids des forces d'occupation israéliennes sur la bande de Gaza et de leur bombardement direct de zones peuplées de civils non armés, qui ont fait des centaines de martyrs et de blessés parmi les Palestiniens. Il a souligné que ces actes constituent une violation flagrante de l'accord de cessez-le-feu, des résolutions des Nations unies, des pactes, traités et conventions internationaux et du droit humanitaire international, ce qui aggrave encore davantage la détérioration de la situation humanitaire dans la bande de Gaza, tout en ajoutant que ces actes constituent une menace et un préjudice supplémentaires pour la sécurité et la stabilité de la région.

Le Comité a renouvelé son appel à la communauté internationale pour qu'elle assume ses responsabilités morales et juridiques et intervienne immédiatement pour faire pression sur Israël, la puissance occupante, afin qu'il cesse immédiatement son agression et ses violations et qu'il respecte les résolutions des Nations unies, le droit international et le droit humanitaire international. Il a appelé la communauté internationale à oeuvrer en vue de protéger les civils palestiniens

de la machine de guerre israélienne inique, à contraindre Israël à rétablir l'électricité à Gaza et à ouvrir tous les points de passage afin d'assurer l'entrée massive et continue de l'aide humanitaire dans l'ensemble de la bande de Gaza, qui est confrontée à une catastrophe humanitaire sans précédent.

Le Comité a souligné à cet égard l'urgence d'un cessez-le-feu permanent et durable, de l'arrêt de l'escalade israélienne, de la reprise du dialogue et du retour aux négociations, afin de mettre en œuvre toutes les étapes de l'accord de cessez-le-feu, de mettre fin à la guerre dans la bande de Gaza et d'empêcher le retour à un nouveau cycle de violence.

Le Comité a réitéré sa position ferme qui souligne la nécessité de parvenir à une paix juste et durable pour la question palestinienne dans le cadre de la solution à deux Etats et de l'Initiative de paix arabe, conformément aux résolutions des Nations Unies, au droit international et aux termes de référence convenus, et d'assurer la protection des droits légitimes du peuple palestinien, y compris l'établissement d'un Etat indépendant sur les lignes de 1967 et la concrétisation de l'Etat palestinien avec Jérusalem-Est comme capitale.



Le Secrétaire général réitère au Sommet du Caire le rejet par l'OCI du «déplacement des Palestiniens»

A l'aimable invitation de S.E. M. Abdel Fattah Al-Sissi, président de la République arabe d'Egypte, S.E. M. Hissein Brahim, Secrétaire général de l'OCI, a pris part au Sommet arabe extraordinaire, le Sommet de la Palestine, dont les travaux se sont déroulés le 4 mars 2025 au Caire.

A cette occasion, le Secrétaire général a prononcé un discours dans lequel il a souligné l'importance que revêt la convocation de ce Sommet dans cette phase critique de la cause palestinienne et des développements dangereux dont elle est témoin, et qui reflète l'esprit de solidarité arabo-islamique avec la cause palestinienne et la conjugaison des efforts pour faire face aux politiques de l'occupation israélienne et à ses crimes odieux contre Gaza. Le Secrétaire général de l'OCI a condamné toutes les déclarations et tous les plans qui visent à déplacer les Palestiniens de leur terre, ce qui représente une violation flagrante du droit international et des normes internationales.

Le Secrétaire général a souligné la nécessité de redoubler d'efforts et prendre des mesures concrètes pour soutenir le peuple palestinien, instaurer un cessez-le-feu global

et durable à Gaza, fournir une aide humanitaire à l'ensemble de la bande de Gaza et entamer le processus de reconstruction. Il a également condamné le ciblage de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), appelant à la mobilisation du soutien financier et politique en faveur de l'agence onusienne.

Au terme de son allocution au Sommet arabe extraordinaire, le Secrétaire général a insisté sur la nécessité que l'Etat de Palestine soit reconnu sur une plus grande échelle, mais aussi de soutenir son adhésion pleine et entière aux Nations Unies et d'appuyer les efforts de la coalition internationale pour mettre en œuvre la solution à deux Etats.

D'autre part, l'OCI s'est félicitée de la Déclaration conjointe issue de la réunion arabe des six au niveau des Ministres des affaires étrangères, tenue à l'aimable invitation de la République arabe d'Egypte le 1er février 2025. L'OCI a exprimé son soutien total aux positions qu'elle contient, notamment la nécessité de mettre en œuvre le cessez-le-feu dans toutes ses phases et dispositions, tout en veillant dans ce contexte à assurer

un calme total et durable, ainsi que le retrait complet des forces d'occupation israéliennes de la bande de Gaza.

L'OCI a également réaffirmé la nécessité que le gouvernement palestinien puisse assumer ses responsabilités dans la bande de Gaza, et faire en sorte que les Palestiniens disposent des moyens nécessaires pour leur survie sur leur terre et leur retour en toute sécurité dans leurs foyers, et qu'ils bénéficient de l'aide humanitaire et de l'aide à l'hébergement ainsi que des besoins permettant le redressement économique et la reconstruction.

L'OCI a également exprimé son rejet et sa condamnation des politiques d'agression militaire, de peuplement colonialiste, de judaïsation de la ville de Jérusalem-Est et de toute autre tentative visant à vider la terre palestinienne de ses habitants à travers l'annexion, le déplacement forcé ou l'encouragement au transfert ou au déracinement des Palestiniens de leur terre, avertissant que cela saperait les chances de paix et menacerait de déstabiliser la région.



L'OCI appelle à soutenir l'UNRWA et dénonce les restrictions israéliennes qui lui sont imposées

L'Ambassadeur Samir Bakr, Secrétaire général adjoint de l'OCI pour les affaires de Palestine et d'Al-Qods (Jérusalem-Est), a conduit une délégation du Secrétariat général de l'OCI à la 3ème réunion de la Coalition internationale pour la mise en œuvre de la solution à deux Etats, qui s'est tenue à Oslo, en Norvège, le 15 janvier 2025, en présence de S.E. Dr. Mohammad Mustafa, Premier ministre de l'Etat de Palestine, et de S.E. Espen Barth Eide, ministre des Affaires étrangères du Royaume de Norvège, ainsi que la participation de plus de 80 délégations de pays, d'organisations régionales et d'organisations internationales.

L'Ambassadeur Samir Bakr a souligné la position et l'engagement fermes de l'OCI à soutenir les efforts internationaux visant à mettre fin à l'agression, à l'occupation et à la colonisation israéliennes brutales contre le peuple palestinien, son territoire et ses lieux saints.

Il a également souligné l'importance que revêt cette coalition pour la mobilisation du soutien international, le renforcement de la coopération commune et l'adoption de mesures pratiques, notamment politiques, économiques, juridiques et humanitaires, afin de contribuer à la mise en œuvre de la solution à deux Etats et à la concrétisation de la souveraineté de l'Etat de Palestine avec sa pleine capacité juridique et politique sur l'ensemble du territoire palestinien occupé

depuis 1967, y compris la bande de Gaza, la Cisjordanie et la ville d'Al-Qods Al-Charif. Il a insisté en outre sur la nécessité de soutenir l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) tant sur le plan politique que financier et juridique, afin de lui permettre de poursuivre la fourniture des services de base et d'alléger les souffrances humanitaires des réfugiés palestiniens, en particulier dans la bande de Gaza.

Dans ce contexte, l'OCI a mis en garde contre le danger que représentent les mesures que l'occupant israélien pourrait prendre à l'encontre de l'UNRWA dans le cadre de la mise en place de lois invalides adoptées par la soi-disant Knesset israélienne interdisant à l'Office de mener ses activités dans Jérusalem occupée, lui retirant les privilèges et les facilités dont il bénéficie et lui proscrivant tout contact officiel, ce qui risque d'entraver ses activités dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, en violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations unies et de ses résolutions pertinentes. L'Organisation considère que cette démarche s'inscrit dans le cadre des tentatives de l'occupation israélienne de liquider la cause palestinienne et d'éradiquer le droit au retour des réfugiés palestiniens. Elle a souligné, à cet égard, le rôle vital de l'UNRWA, qui représente une priorité absolue en termes d'aide humanitaire et

de secours, et qui constitue un témoin de l'engagement international collectif en faveur des droits des réfugiés palestiniens et un élément de stabilité dans la région.

Elle a également indiqué qu'il n'y a pas d'alternative à l'Office, que ces lois et mesures israéliennes ne sont pas valables et que le fait que l'occupation israélienne prenne pour cible les installations de l'Office, ses employés et les familles déplacées dans ses écoles ne changera pas le statut juridique des droits des réfugiés palestiniens et de l'UNRWA, en vertu du mandat international qui lui a été confié conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies.

L'OCI a réitéré son appel à la communauté internationale pour qu'elle assume ses responsabilités en œuvrant en vue de mettre fin à l'occupation coloniale et à la colonisation israéliennes dans le territoire palestinien, y compris la ville d'Al-Qods Al-Charif, d'amener Israël à rendre compte de ses violations et crimes continus, et de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits légitimes, y compris son droit à l'autodétermination et la concrétisation de la souveraineté de l'Etat de Palestine sur le territoire palestinien occupé depuis 1967, avec Al-Qods Al-Charif comme capitale, ainsi que le droit au retour en vertu de la Résolution 194 de l'Assemblée générale de l'ONU.



L'OCI se félicite de la position de la France et poursuit juridiquement les crimes d'Israël

L'Organisation de la coopération islamique (OCI) a salué les déclarations du Président français Emmanuel Macron sur l'intention de son pays de reconnaître l'Etat de Palestine dans les prochains mois, exprimant son appréciation pour cette position et tous les efforts déployés par la France pour parvenir à la paix et mettre en œuvre la solution à deux Etats, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU.

L'OCI a souligné l'importance de cette position, qui contribue d'une part à affermir et à soutenir le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et, d'autre part, à renforcer la position de l'Etat de Palestine sur la scène internationale. Dans ce contexte, elle a appelé tous les pays qui n'ont pas encore reconnu l'Etat de Palestine à le faire sans plus tarder et à soutenir le droit de l'Etat de Palestine à obtenir le statut de membre à part entière de l'ONU.

Par ailleurs, l'Organisation a exprimé son rejet et sa condamnation de la décision du Premier ministre du gouvernement de Fidji, Sitiveni Rabuka, de transférer l'ambassade de son pays à Jérusalem occupée, considérant cette action illégale comme un acte provocateur et une violation flagrante du droit international et de toutes les résolutions pertinentes des Nations unies, en par-

ticulier la Résolution 478 du Conseil de sécurité de l'ONU.

L'OCI a affirmé que la ville d'Al-Qods (Jérusalem-Est) fait partie intégrante du territoire palestinien occupé depuis 1967, en vertu de toutes les résolutions de la légitimité internationale, et a appelé le gouvernement de Fidji à revenir sur cette décision illégale.

Le Secrétariat général de l'OCI a soumis des déclarations écrites à la Cour internationale de justice concernant l'avis consultatif sur les obligations d'Israël, puissance occupante, en ce qui concerne la présence et les activités de l'ONU, ainsi que d'autres organisations internationales et d'Etats tiers dans le Territoire palestinien occupé.

L'OCI a souligné l'importance des efforts déployés pour s'opposer à Israël, la puissance occupante, et à ses lois invalides qui empêchent l'UNRWA depuis le 30 janvier 2025 de mener ses activités dans le territoire palestinien occupé. Dans ce contexte, elle a réitéré son soutien ferme à cette agence des Nations unies, créée par l'Assemblée générale des Nations unies pour servir les réfugiés palestiniens jusqu'à ce qu'une solution juste et durable soit trouvée à leur cause.

Sur un autre plan, l'OCI a fermement condamné l'approbation par les autorités

d'occupation d'un projet de construction d'une route reliant les colonies dans la ville occupée de Jérusalem-Est, afin de faciliter le lien entre les colonies israéliennes, en violation flagrante du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU. L'OCI a mis en garde contre le danger de cette mesure qui s'inscrit dans le cadre du plan visant à annexer la colonie de Ma'aleh Adumim à la ville de Jérusalem-Est occupée et à isoler cette dernière de son environnement palestinien, démarche qui vise à anéantir la solution des deux États.

L'Organisation a réitéré son appel à la communauté internationale, en particulier au Conseil de sécurité des Nations unies, pour qu'elle assume ses responsabilités en obligeant Israël, la puissance occupante, à mettre fin à toutes les politiques de colonisation, à l'annexion, au déplacement forcé du peuple palestinien et à son génocide. Elle a, par ailleurs, invité la communauté internationale à activer les mécanismes de responsabilisation, y compris l'imposition de sanctions internationales à l'encontre d'Israël pour ses violations répétées du droit international.



Des Gazaouis se réfugient dans les décharges pour échapper aux bombardements

Gaza, Imad Abdel Jawad, (dpa) - Aux abords d'une immense décharge dans le sud de la ville de Gaza, des dizaines de familles sont assises à même le sol dans des tentes branlantes, entourées d'ordures provenant de toutes les directions. Des odeurs nauséabondes étouffent la respiration, et les sons que font les mouches et les rats se mêlent aux cris des enfants qui pleurent, dans une scène qui semble sortir tout droit d'un film apocalyptique.

Des familles déplacées de Jabalia, Beit Lahia et Beit Hanoun, dans le nord de la bande de Gaza, qui ont été forcées de fuir leurs maisons à la suite du bombardement israélien intensif du 18 mars, qui a fait son retour après un cessez-le-feu temporaire d'environ 50 jours intervenu le 19 janvier, vivent dans cet endroit d'accès très difficile.

Les familles déclarent : "Les espoirs d'un retour à la vie normale ont été de courte durée, avant d'être à nouveau anéantis sous les bombardements".

Samar al-Sharfa, mère de cinq enfants, raconte : "Nous avons fui sous les bombardements comme s'il s'agissait du jour du Jugement dernier. J'ai cru que j'allais mourir en fuyant avec mes enfants".

Al-Sharfa a été déplacée de la ville de Beit Lahia, dans le nord de la bande de Gaza, après que le quartier où elle vivait eue été bombardé par l'armée israélienne. Elle raconte que l'armée israélienne a ensuite appelé son mari et lui a ordonné de partir sans plus tarder.

"C'était une journée tranquille, raconte-t-elle. Nous essayions de réaménager ce qui restait de notre maison, puis soudain les obus sont tombés. Nous avons reçu un appel de l'armée israélienne nous ordonnant d'évacuer dans les dix minutes. Nous ne pouvions rien rassembler, nous sommes sortis pieds nus et mes enfants pleuraient. Je portais ma petite fille sur l'épaule et j'entendais les obus se rapprocher. J'ai cru que nous n'arriverions jamais à nous mettre

à l'abri".

Après un voyage de deux jours, Samar et ses enfants se sont retrouvés dans ce camp de fortune situé à côté d'une décharge connue sous le nom de "décharge de Yarmouk", dans le centre de la ville de Gaza.

Elle ajoute : "Mon mari a essayé de trouver un meilleur endroit, mais tous les lieux étaient bondés. Nous nous sommes enfin retrouvés ici, à côté des déchets. L'odeur est insoutenable, il y a des rats partout et les enfants souffrent d'éruptions cutanées".

Sa plus jeune enfant, Mariam, 6 ans, souffre de quintes de toux constantes. "Le médecin a dit que l'air pollué en était la cause, mais que pouvons-nous faire ? Pas de médicaments, pas assez de nourriture, pas d'eau propre. Nous vivons au milieu de la mort".

Dans une tente voisine, Laila al-Qadi, 40 ans, tient la main de son fils Hassan, 8 ans, qui pleure de douleur en se grattant les jambes enflées.

AUDIENCES



Le Secrétaire général de l'OCI a reçu le 27 janvier 2025 à son Cabinet au Secrétariat général, M. Youssef Abdullah Al-Taneeb, Consul général de l'Etat du Koweït à Djeddah.



S.E. le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha, a reçu le 15 janvier 2025 au siège du Secrétariat général, S.E. M. Mohammad Jaber.



S.E. le Secrétaire général de l'OCI a reçu, le 5 février 2025, à son Cabinet de Djeddah, le nouveau Consul général de la République du Tchad à Djeddah, S.E. M. Mohamed Salaheddine.



S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'OCI, a reçu le 27 janvier 2025, S.E. M. l'Ambassadeur Shahin Abdullayev, Représentant permanent de la République d'Azerbaïdjan auprès de l'OCI.



Le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a reçu le 17 février 2025 S.E. M. Mokhtar Ould Dahi, Ambassadeur de la République islamique de Mauritanie auprès du Royaume d'Arabie saoudite.

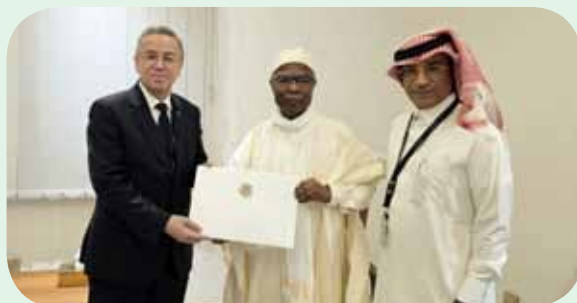


M. Hissein Brahim Taha a reçu, le 6 février 2025, dans son Cabinet, S.E. M. Salem bin Mohammed bin Khalifa Al Busaidi, Consul général du Sultanat d'Oman et Représentant permanent adjoint.

AUDIENCES



S.E. M. Hissein Brahim Taha, a reçu le 13 mars 2025, le Représentant permanent de la République de Türkiye auprès de l'OCI, S.E. M. l'Ambassadeur Cenk Uraz.



S.E. M. Hissein Brahim Taha, a reçu le 7 mars 2025, S.E. l'Ambassadeur Oraz Muhammad Sharif, Représentant permanent de la République du Turkménistan auprès de l'OCI et Ambassadeur à Riyadh.



Le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), S.E. M. Hissein Brahim Taha, a reçu le 16 janvier 2025 à son Cabinet à Djeddah, S.E. M. Ali Lejlic, Consul général des Etats-Unis d'Amérique à Djeddah.



Le Secrétaire général de l'OCI S.E. M. Hissein Brahim Taha, a reçu le 9 avril 2025, S.E. l'Ambassadeur Omar Jibril Salah, Représentant permanent de la République de Gambie auprès de l'OCI.



Le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a reçu le 17 février 2025, S.E. M. l'Ambassadeur Aldrik Gierveld, Envoyé spécial du Royaume des Pays-Bas pour renforcer l'engagement.



S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'OCI, a reçu, le 26 janvier 2025, S.E. M. Nuno Mathias, Ambassadeur du Portugal auprès du Royaume d'Arabie saoudite et Envoyé spécial auprès de l'OCI.

Le Secrétaire général s'entretient avec le Président du Tatarstan



Le Secrétaire général s'entretient avec le Président du Tatarstan

S.E. le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), M. Hissein Brahim Taha, a tenu le 12 février 2025, à Djeddah, une réunion avec S.E. Rustam

Minnikhanov, Président de la République du Tatarstan et Président du Groupe de vision stratégique Russie-Monde islamique.

Au cours de la réunion, le Président Rustam a exprimé son appréciation du rôle important que joue l'OCI dans la promotion des

relations entre les Etats membres de l'OCI et la République du Tatarstan.

Pour sa part, le Secrétaire général a salué le leadership du Président Rustam Minnikhanov au sein du Groupe de vision stratégique "Russie-Monde islamique", qui a pour mission de promouvoir l'amitié et la coopération entre la Fédération de Russie et le monde islamique.

Les deux parties ont discuté des préparatifs du 16ème Forum économique international "Russie-Monde islamique", organisé à Kazan, capitale de la République du Tatarstan, ainsi que des développements que connaît la question palestinienne.

D'autre part, le Secrétaire général a reçu le 26 février 2025, au siège du Secrétariat général, S.E. l'Ambassadeur Turko Daudov, Observateur permanent de la Fédération de Russie auprès de l'OCI.

Les deux parties ont apprécié le niveau de dialogue et de coopération qui prévaut entre l'OCI et la Fédération de Russie et examiné les perspectives de leur renforcement pour servir les intérêts communs.

Hissein Taha rencontre un nombre de ministres



S.E. le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), M. Hissein Brahim Taha, a reçu le 14 janvier 2025 au Secrétariat général de l'OCI à Djeddah, S.E. M. Atanga Nji, Ministre de l'administration territoriale de la République du Cameroun.

Au cours de cette réunion, les deux parties ont abordé la question de la coopération entre la République du Cameroun et l'OCI,

ainsi que des sujets d'intérêt commun. Le Secrétaire général a exprimé son appréciation pour le soutien continu du Cameroun à l'OCI et à ses programmes, ainsi que pour sa contribution à la promotion de la solidarité islamique.

De même qu'il a reçu, le 15 janvier 2025, au siège du Secrétariat général, S.E. Omar Bakhit Mohamed, ministre des Affaires re-

ligieuses et des Waqfs de la République du Soudan.

Les deux parties ont souligné l'importance des relations qui existent entre l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et la République du Soudan. Le Secrétaire général a réitéré le soutien de l'OCI au Soudan ainsi que son attachement à la sécurité, à l'unité, à l'intégrité et à la stabilité du Soudan dans le cadre des résolutions de l'OCI. Au cours de la réunion, le Ministre a passé en revue la question des arrangements pour le Hadj et les services que l'OCI peut offrir dans ce contexte.

Le Secrétaire général a également reçu, le 7 janvier 2025, au siège du Secrétariat général de l'OCI, S.E. M. Ahmed Hussein, Ministre du développement international du Canada. Au cours de cette réunion, les deux parties ont échangé leurs vues sur les perspectives de renforcement des relations de coopération, et passé en revue un certain nombre de questions régionales et internationales d'intérêt commun, en particulier la question palestinienne.

Experts gouvernementaux : Plan d'action décennal 2026-2035



Le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), S.E. M. Hissein Brahim Taha, a déclaré qu'au moins 25 Etats membres de l'OCI, soit 45% des Etats membres de l'Organisation, ont envoyé au Secrétariat général de l'OCI des contributions au Programme d'action 2026-2035. Il a ajouté que ces contributions couvrent un large éventail de domaines d'intérêt commun, et portent notamment sur la situation en Palestine, le changement environnemental et climatique, l'allègement de la pauvreté, la sécurité alimentaire, le développement humain, ainsi que d'autres questions.

Le Secrétaire général de l'OCI a déclaré qu'en juillet de l'année dernière, il a envoyé des lettres à Leurs Excellences les Ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'OCI concernant l'expiration du Programme d'action OCI-2025 et la nécessité de tenir des réunions du Groupe d'experts gouvernementaux de l'OCI afin de proposer un nouveau projet de programme pour la décennie 2026-2035 permettant d'obtenir des résultats tangibles.

C'est ainsi que le Secrétaire général s'est exprimé à l'ouverture de la 2ème réunion du Groupe d'experts gouvernementaux de l'OCI concerné par le Programme d'action décennal 2026-2035, tenue au siège de

l'OCI à Djeddah, au Royaume d'Arabie saoudite, du 27 au 29 janvier 2025.

Dans un discours prononcé en son nom par l'Ambassadeur Samir Bakr Diab, Secrétaire général adjoint pour les affaires de la Palestine et d'Al-Qods Al-Charif, le Secrétaire général M. Hissein Brahim Taha a ajouté que le nouveau Programme d'action décennal doit refléter les priorités et les aspirations de tous les Etats membres de l'OCI. Il a noté à cet égard que la participation active et les contributions inestimables des Etats membres de l'OCI sont essentielles et font en sorte que ledit Programme réponde effectivement aux besoins et aux intérêts de l'ensemble de la Oummah.

Il a ajouté qu'il était important que les Etats membres participent activement à cet important processus, rappelant que la première réunion du Groupe d'experts, qui s'était tenue du 1er au 3 octobre 2024, avait permis d'identifier 31 domaines prioritaires à prendre en considération dans le nouveau Programme d'action. Il a noté que les participants à la réunion de janvier 2025 ont discuté des objectifs stratégiques qui devraient être associés à ces domaines prioritaires.

M. Hissein Brahim Taha a expliqué que les objectifs stratégiques de la réunion serviront de base à un programme solide et efficient

qui s'attaque aux défis pressants auxquels le monde islamique est confronté. Le Secrétariat général a, en effet, compilé les objectifs stratégiques à partir des contributions reçues et, en coopération avec tous les organes et institutions concernés de l'OCI, a harmonisé les textes de manière à éviter les redondances et à traiter les similitudes et les chevauchements, se conformant ainsi aux recommandations du Sommet et du Conseil des ministres des affaires étrangères en vue de rationaliser le contenu de l'ensemble des documents de l'OCI.

M. Hissein Brahim Taha a conclu son discours en soulignant que le Programme d'action de l'OCI est un outil vital pour promouvoir les intérêts collectifs du monde islamique, tout en exprimant sa confiance que ces efforts collectifs aboutiront à un programme solide et efficace qui servira de feuille de route pour la prochaine décennie et au-delà.

Le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a assuré tous les Etats membres de l'OCI de l'engagement du Secrétariat général de l'OCI à œuvrer conjointement avec les Etats membres afin d'aboutir à un excellent Programme d'action pour les dix prochaines années.

Hissein Taha au "dialogue islamo-islamique"



Le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), S.E. M. Hissein Brahim Taha, a participé le 19 février 2025 à Manama, au Bahreïn, à la Conférence sur le dialogue islamo-islamique, sur le thème "Une même Oummah, un destin commun", à l'aimable invitation de S.E. Sheikh Abdulrahman bin Mohammed bin Rashid Al Khalifa, Président du Conseil suprême des affaires islamiques du Bahreïn, en présence de Son Eminence le Grand Imam Prof. Dr. Ahmed Al-Tayeb, Grand Imam d'Al-Azhar et Président du Conseil des Sages musulmans, et de S.E. Anwar Ibrahim, Premier ministre de Malaisie, ainsi que d'un grand nombre de dirigeants, d'érudits, d'intellectuels, de

chercheurs et de professionnels des médias venus des différents pays arabes et islamiques.

Au cours de cette conférence, le Secrétaire général a prononcé une allocution dans laquelle il a remercié Sa Majesté le Roi Hamad bin Issa Al Khalifa, Souverain du Bahreïn, pour son soutien et son parrainage de cette importante conférence, saluant le soutien constant du Bahreïn aux questions de la Oummah islamique et son inestimable contribution à la promotion du dialogue, de la compréhension et de la coexistence entre les Musulmans, toutes sectes et doctrines confondues.

Dans son discours, le Secrétaire général a

insisté sur la nécessité de promouvoir les valeurs du dialogue et de la solidarité entre les Musulmans afin de faire face aux différents défis, soulignant le rôle des érudits et des intellectuels dans la consolidation du dialogue, le rejet des différences et la lutte contre l'extrémisme et l'intolérance.

Au terme de son discours, le Secrétaire général a passé en revue les efforts et les programmes de l'OCI et de ses divers organes et institutions visant à renforcer les piliers de la paix et de la sécurité, à combattre l'islamophobie, les discours de haine, l'extrémisme et le terrorisme, à soutenir les valeurs du dialogue et du juste milieu, et à consacrer le message de fraternité, et ce à travers le renforcement de l'action islamique commune.

En marge de la conférence, le Secrétaire général a rencontré S.E. Dr Maulen Ashimbayev, Président du Sénat de la République du Kazakhstan et Président du Secrétariat général de la Conférence mondiale des leaders religieux. Les deux parties ont examiné les moyens de renforcer la coopération entre l'Organisation et le Kazakhstan dans les différents domaines. S.E. le Président du Sénat a transmis une invitation du Président du Kazakhstan, S.E. Kassym-Jomart Tokayev, au Secrétaire général pour qu'il assiste au 8ème Congrès des leaders mondiaux et traditionnels prévu à Astana, au Kazakhstan, les 17 et 18 septembre 2025.

Le Secrétaire général s'entretient avec des responsables de haut niveau



Le Secrétaire général de l'OCI a eu une série d'entretiens et de discussions avec plusieurs personnalités de haut rang. C'est ainsi que le 8 janvier 2025, M. Hissein Brahim Taha a

reçu, dans son cabinet au siège du Secrétariat général à Djeddah, Son Eminence Sheikh ul-Islam Allahshukur Pashazade, Mufti de la République d'Azerbaïdjan et Président du

Conseil musulman du Caucase, accompagné d'une délégation du Parlement azerbaïdjanais. Les deux parties se sont félicitées des relations distinguées entre l'OCI et la République d'Azerbaïdjan et des perspectives de coopération dans des domaines d'intérêt commun. Au cours de la réunion, les deux parties ont également échangé leurs points de vue sur un certain nombre de questions intéressant le monde islamique.

De même qu'il a accueilli, le 13 février 2025, dans son cabinet, le Haut-Représentant des Nations unies pour l'Alliance des civilisations (UNAO), M. Miguel Angel Moratinos, ainsi que la délégation qui l'accompagnait.



Le Secrétaire général : La femme instruite est un atout pour les sociétés islamiques

Le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), M. Hissein Brahim Taha, a rencontré le Premier ministre pakistanais, Muhammad Shehbaz Sharif, au siège de la Primature à Islamabad. Les deux responsables ont fermement condamné l'agression israélienne contre Gaza et réaffirmé leur soutien au peuple palestinien. Ils ont également appelé à la cessation immédiate de l'agression et de l'occupation israéliennes et ont réitéré la nécessité que l'OCI continue à faire pression sur la communauté internationale pour qu'elle aborde la question palestinienne sur la base de la solution à deux Etats afin d'assurer une paix et une stabilité durables dans la région.

Le Secrétaire général a remercié le Premier ministre pakistanais M. Sharif pour son invitation à participer à la Conférence internationale sur l'éducation des filles dans les sociétés islamiques à Islamabad et s'est félicité de cette initiative destinée à stimuler davantage les efforts pour améliorer la qualité de l'éducation et l'autonomisation des femmes

dans le monde islamique.

Le Secrétaire général a également apprécié l'engagement de principe du Pakistan en faveur de la cause palestinienne et son rôle de chef de file dans le monde islamique. A cet effet, il a souligné la position de principe et le soutien constant de l'OCI concernant le différend sur le Jammu et le Cachemire. Pour sa part, le Premier ministre s'est félicité de la position de principe de l'OCI et de son soutien résolu à la solution du conflit du Jammu-et-Cachemire, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et de l'OCI. Le Premier ministre pakistanais a en outre exprimé sa profonde appréciation au Secrétaire général pour sa conduite dynamique de l'OCI, l'assurant du soutien total du Pakistan pour mettre en avant les priorités et les objectifs communs de l'Organisation tout en la rendant plus efficace en tant que voix collective de la Oummah islamique.

Les deux responsables ont également échangé leurs points de vue sur des questions régionales et mondiales d'intérêt

commun, notamment l'Afghanistan et la montée mondiale de l'islamophobie. A cet égard, le Secrétaire général a salué et rendu hommage au rôle de chef de file du Pakistan dans la lutte contre l'islamophobie.

Par ailleurs, le Secrétaire général a mis l'accent sur les défis auxquels sont confrontés les Etats membres africains de l'OCI. Dans cette veine, le Premier ministre a insisté sur la nécessité d'aider les pays africains à surmonter ces défis, tout en assurant que le Pakistan se tient prêt à soutenir les initiatives de l'OCI en Afrique dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la science et de la technologie.

Le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha, s'est exprimé à la séance d'ouverture de la Conférence internationale sur "L'éducation des filles dans les sociétés musulmanes : défis et opportunités", qui s'est tenue à Islamabad, au Pakistan, organisée conjointement par le gouvernement pakistanais et la Ligue islamique mondiale (LIM).

Le Secrétaire général reçoit le Ministre pakistanais des affaires étrangères



Le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), S.E. M. Houssein Brahim Taha, s'est entretenu avec le Vice-premier ministre et Ministre des affaires étrangères de la République islamique du Pakistan, M. Muhammad Ishaq Dar, au siège de la Primature à Islamabad. Les deux responsables ont eu des discussions approfondies sur un grand nombre de questions. Le Secrétaire général a exprimé son appréciation pour l'initiative du Pakistan de s'associer à l'accueil de la Conférence internationale sur la promotion de l'éducation des filles dans les sociétés musulmanes. Il a souligné en outre l'importance des efforts conjoints déployés par les Etats membres de l'OCI pour formuler des politiques éducatives à long terme en matière d'éducation des filles, pour assurer leur mise en œuvre et leur allouer les ressources adéquates. Il a également rappelé que les résolutions adoptées par les Sommets de l'OCI et le Conseil des Ministres des affaires étrangères accordent clairement la priorité à l'éducation des filles dans les politiques nationales des Etats membres de l'OCI.

Les deux parties ont évoqué les résolutions et décisions de l'OCI sur l'agression israélienne à Gaza et dans les autres ter-

ritoires palestiniens et ont appelé que des mesures urgentes soient prises pour faire face aux atrocités qui ont gravement affecté l'ensemble de la région, y compris les établissements d'enseignement. Elles ont affirmé la solidarité de principe et l'engagement de l'OCI à l'égard de la cause palestinienne.

Le Vice-premier ministre a souhaité la bienvenue au Secrétaire général et l'a remercié pour sa participation à la Conférence internationale. Il a réitéré le soutien total et continu du Pakistan à l'initiative de l'OCI. Le Vice-premier ministre a également salué le leadership du Secrétaire général dans la promotion des priorités accordées par l'OCI à une série de questions mondiales et régionales.

Il a aussi remercié le Secrétaire général pour la position ferme et cohérente de l'OCI sur la question du Cachemire. A cet égard, le Secrétaire général a réaffirmé que l'OCI continuerait à maintenir son engagement et sa politique de principe sur la question du Cachemire.

Le Secrétariat général de l'OCI s'est félicité de la Déclaration d'Islamabad issue de la Conférence internationale sur «L'éducation des filles dans les sociétés musulmanes :

défis et opportunités». A cet égard, S.E. le Secrétaire général a salué, en particulier, l'appel lancé dans la Déclaration pour offrir des opportunités d'éducation aux filles dans les sociétés musulmanes à travers le monde et pour promouvoir la prise de conscience sur l'importance de l'éducation des filles. La Déclaration appelle également les pays islamiques à s'engager à développer leurs politiques visant à soutenir les efforts déployés par l'OCI pour promouvoir l'éducation et l'autonomisation des femmes.

Le Secrétariat général de l'OCI s'efforce de poursuivre ses contributions et ses partenariats avec la Ligue islamique mondiale (LIM) et de remplir son rôle dans la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration, en coopération avec les autres institutions concernées de l'OCI et les organismes internationaux.

Dans le cadre de sa visite à Islamabad, M. Houssein Taha s'est rendu au secrétariat du Comité permanent de la coopération scientifique et technologique (COMSTECH) à Islamabad où il a annoncé le lancement du Programme de services d'experts pour la coopération technologique et la promotion de l'innovation.

Le Secrétaire général prend part au Forum d'Antalya



S.E. le Président de la République de Türkiye, M. Recep Tayyip Erdogan, a inauguré le 11 avril 2025 le 4ème Forum diplomatique d'Antalya, qui se tient à Antalya, en Türkiye, en présence d'une délégation de haut niveau de l'OCI, conduite par son Secrétaire général, S.E. M. Houssein Brahimi.

Le Secrétaire général avait rencontré auparavant le Secrétaire général adjoint des Nations Unies, le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), M. Philippe Lazzarini, ainsi que le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), M. Karim Ahmed Khan, et les chefs des délégations participantes avec lesquels il avait discuté des développements de l'agression de l'occupation israélienne contre la bande de Gaza et d'autres questions connexes.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), S.E. M. Youssef Al-Dubaie, a participé dans le cadre de ce 4ème Forum diplomatique d'Antalya à une table ronde intitulée «De la vision à l'action : Renforcer l'Organisation de la coopération islamique», à laquelle ont assisté le Secrétaire général de l'OCI et un certain nombre de

décideurs, d'intellectuels et de diplomates. Dans ses interventions au cours des débats, le Secrétaire général adjoint a évoqué les efforts entrepris par l'OCI dans les différents domaines, en particulier la question palestinienne. Il a également passé en revue les efforts déployés par les Etats membres de l'OCI en matière de réforme, soulignant qu'il s'agit là d'un processus continu qui figure en tête des priorités de l'Organisation.

S.E. M. Mamadou Tangara, Ministre des affaires étrangères de la République de Gambie (Présidence du Sommet islamique) a également participé à la session où il a parlé des moyens de dépasser les défis auxquels l'Organisation est confrontée.

Par ailleurs, et en marge du Forum d'Antalya, le membre bosniaque du Conseil présidentiel de Bosnie-Herzégovine, M. Denis Beirovi, a reçu le Secrétaire général de l'OCI dans son lieu de résidence à Antalya, en République de Türkiye, le 12 avril 2025. L'entretien a porté sur les relations bilatérales entre l'OCI et la Bosnie-Herzégovine. M. Beirovi a exprimé son appréciation du rôle important joué par l'OCI et de ses positions de solidarité avec la Bosnie-Herzégovine. Il a exprimé son vœu que la coopération entre les deux parties se poursuive et a

invité le Secrétaire général à participer à la commémoration du 30ème anniversaire du massacre de Srebrenica, qui aura lieu en juillet prochain.

Pour sa part, le Secrétaire général de l'OCI a remercié M. Beirovi pour son aimable invitation et a exprimé sa solidarité avec le peuple bosniaque, réaffirmant le soutien de l'OCI à la paix et à la stabilité en Bosnie-Herzégovine.

Dans cette même veine, S.E. le Secrétaire général a également rencontré S.E. le Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine, de la coopération internationale et des tchadiens à l'étranger de la République du Tchad, Dr Abdallah Saber Fadl, le 12 avril 2025, à la résidence du Secrétaire général à Antalya, en République de Türkiye, en marge du 4ème Forum diplomatique international d'Antalya. L'entretien a porté sur les relations bilatérales entre l'Organisation et la République du Tchad et les moyens de les renforcer, ainsi que sur des questions connexes. Le Ministre tchadien a évoqué les efforts que déploie la République du Tchad en vue d'organiser la Conférence sur la lutte contre le terrorisme au Sahel, en coopération avec l'OCI.

L'Envoyé du Secrétaire général en Afghanistan tient des consultations à Kaboul



L'Envoyé du secrétaire général de l'OCI en Afghanistan, l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, a rencontré le 17 février 2025 le Mawlawi Amir Khan Muttaqi, Ministre des affaires étrangères du gouvernement au pouvoir en Afghanistan, au siège du Ministère afghan des affaires étrangères à Kaboul. Les deux parties ont discuté de questions politiques, sociales, humanitaires et économiques, qui constituent une priorité pour l'OCI, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des résolutions du Sommet islamique et du Conseil des Ministres des affaires étrangères de l'OCI relatives à la situation en Afghanistan.

L'Envoyé spécial a poursuivi, dans le cadre de sa visite, ses rencontres avec des responsables afghans, notamment avec le Sheikh Neda Mohammad Nadim, Ministre de l'enseignement supérieur, le Sheikh Mohammad Khalid Hanafi, Ministre de la promotion de la vertu et de la prévention du vice, et le Mawlawi Abdul Karim Haidar, Vice-ministre de la justice.

L'Ambassadeur Tarig a souligné l'engagement continu et attentif de l'OCI auprès du gouvernement de facto pour assurer le suivi des questions stipulées dans les décisions du CMAE, en particulier

en matière d'éducation et de droits de la femme, notant qu'il s'agit de la voie la plus efficace, non seulement pour la stabilité économique et politique de l'Afghanistan et de son peuple, mais aussi pour la sécurité et la stabilité dans la région et dans le monde entier.

Par ailleurs, l'Ambassadeur Tarig a rencontré Sheikh Shahabuddin Delawar, Président de la Société du Croissant rouge afghan, pour discuter des projets humanitaires mis en œuvre par le bureau de l'OCI à Kaboul en coordination avec le Croissant rouge afghan, ainsi que des projets futurs.

L'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet s'est également entretenu avec la représentante du Secrétaire général de l'ONU en Afghanistan, Mme Roza Otunbayeva, au siège du Bureau de l'OCI à Kaboul.

Les deux parties ont discuté des efforts qu'elles déploient pour la diffusion du Document de Djeddah sur les droits de la femme en Islam, adopté à la Conférence internationale sur les femmes en Islam tenue du 6 au 8 novembre 2023, à travers l'atelier qui a commencé ses travaux au siège de l'OCI à Kaboul en coopération avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et le Bureau de l'OCI.

Elles ont également échangé leurs points de vue sur la manière dont l'OCI et les Nations unies peuvent poursuivre leur coopération afin de soutenir le peuple afghan et de relever les défis politiques, humanitaires et sécuritaires auxquels l'Afghanistan est confronté.

A noter, par ailleurs, que le projet "Vocational Tailoring Training Centre to Empower Women Prisoners by Developing Tailoring Skills" (Centre de formation professionnelle en couture pour autonomiser les détenues en les dotant de compétences en couture), financé par la mission humanitaire indonésienne en Afghanistan, a été inauguré au siège central de l'administration pénitentiaire à Kaboul en vue d'inculquer aux détenues des compétences de base en matière de couture, contribuant ainsi à leur autonomisation et à leur réinsertion.

La cérémonie s'est déroulée en présence de dignitaires, dont l'Envoyé du Secrétaire général en Afghanistan, le Mawlawi Mohammad Yusuf Mastari, Directeur général du Département des prisons afghanes, M. Budi Rakhmat Suryasaputra, Chef de la Mission indonésienne en Afghanistan, et Dr Mohammad Saeed Al-Ayyash, Ambassadeur de la Mission de l'OCI à Kaboul.

Le Bureau de l'OCI à Kaboul organise un atelier pour la promotion des droits de la femme dans l'Islam, en collaboration avec l'ONU

Le Bureau de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) à Kaboul et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) ont organisé au siège de la Mission de l'OCI à Kaboul, les 17 et 18 février 2025, un atelier sur la «Diffusion du Document de Djeddah sur les droits de la femme dans l'Islam».

L'atelier a été organisé à l'occasion du premier anniversaire de l'adoption du Document de Djeddah avec, pour objectif, de responsabiliser les femmes et les hommes des secteurs de l'éducation, de la société civile, des institutions religieuses et des services publics en Afghanistan, en les dotant des connaissances et des moyens adéquats pour contribuer à la défense des droits des femmes dans le cadre des enseignements de l'Islam.

Cet événement visait, d'une part, à promouvoir le dialogue, à sensibiliser et à créer des réseaux pour soutenir les droits des femmes en Afghanistan conformément aux enseignements de l'Islam et, d'autre part, à élaborer des stratégies efficaces permettant la mise en œuvre au sein des communautés musulmanes des principes énoncés dans le

Document de Djeddah.

Dans le discours qu'il a prononcé à l'atelier, l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, culturelles et sociales de l'OCI a souligné l'importance du Document de Djeddah en tant qu'outil essentiel pour défendre les droits des femmes dans l'Islam, en particulier leur droit à l'éducation.

A cet égard, il a précisé que l'éducation des femmes n'est pas seulement une question d'équité, mais un pilier fondamental des enseignements de l'Islam et un facteur clé pour parvenir au développement durable et à l'harmonie sociale. Et d'ajouter que le Document de Djeddah offre une interprétation unifiée et authentique des enseignements de l'Islam qui prône les valeurs de justice, d'égalité et de dignité pour tous, en particulier pour les femmes.

Dans son discours, l'Ambassadeur Bakheet a souligné la reconnaissance internationale en faveur du document de Djeddah, réaffirmée au cours de la Conférence sur l'éducation des filles dans les sociétés musulmanes, qui s'est tenue en janvier 2025 au Pakistan. Il a félicité le gouvernement pakistanais et la

Ligue islamique mondiale (LIM) pour leur coopération dans l'organisation de cette importante conférence, au cours de laquelle l'OCI a signé un Mémoire d'entente avec la Ligue pour la coopération dans la mise en œuvre de l'initiative «L'éducation des filles dans les sociétés musulmanes : défis et opportunités».

Ont intervenu à la séance d'ouverture, notamment l'Ambassadeur Dr Mohamad Saeed Al-Ayyash, Directeur général de la Mission de l'OCI à Kaboul, qui a souhaité la bienvenue aux participants et souligné l'engagement du Bureau de l'OCI à Kaboul à coordonner et à coopérer avec les partenaires internationaux afin de contribuer à la promotion de politiques qui soutiennent l'égalité et la justice entre les hommes et les femmes. Pour sa part, S.E. Mme Roza Otunbayeva, représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour l'Afghanistan, a souligné l'importance d'utiliser le document de Djeddah comme un outil pratique de plaidoyer et de réforme politique et sociale en Afghanistan.





L'OCI réaffirme son engagement en faveur du leadership des femmes dans le domaine de la science

L'Organisation de la coopération islamique (OCI) a célébré le 11 février 2024 la Journée internationale des femmes et des filles dans le domaine des sciences. A cette occasion, elle a déclaré que cette Journée constitue une reconnaissance tacite des contributions vitales apportées par les femmes et les filles dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). Et d'ajouter que cette journée est un rappel de l'importance de l'égalité du genre dans la promotion de l'innovation et le progrès durable dans le monde entier.

Le communiqué indique également que le thème de la célébration de 2025 : «Les femmes et les filles dans le leadership scientifique : Une nouvelle ère pour la durabilité», met l'accent sur le rôle vital que jouent les femmes, en tant que leaders dans les domaines de la science et de la technologie, pour façonner un avenir plus durable.

L'OCI a réaffirmé son soutien à l'autonomisation des femmes dans tous ses Etats membres, en particulier dans les domaines de la science et de la technologie, soutien qui se reflète dans l'adoption d'une résolution appelant à la promotion de l'éducation des femmes dans les domaines des STIM. Cette résolution a, en effet, été

adoptée à la 8ème session de la Conférence ministérielle sur les femmes, qui s'est tenue au Caire, en République arabe d'Egypte, en 2021.

A cet égard, le Plan d'action de l'OCI pour la promotion de la femme sert de cadre stratégique pour l'autonomisation des femmes dans les différents domaines, y compris la science et la technologie. En outre, il met l'accent sur l'égalité des chances dans l'éducation, l'emploi et les postes de direction, dans le cadre d'efforts plus vastes visant à promouvoir la participation des femmes à la recherche scientifique et à l'innovation technologique.

L'Organisation pour le développement de la femme (ODF), qui relève de l'OCI et dont le siège est au Caire, joue un rôle important dans la promotion de l'autonomisation des femmes, y compris dans les domaines des STIM, en préconisant des politiques et des initiatives qui favorisent leur participation aux secteurs scientifiques et technologiques. A cette occasion, l'OCI exhorte tous les Etats membres qui n'ont pas encore signé et ratifié les statuts de l'ODF à le faire sans plus tarder afin d'en devenir des membres actifs et de contribuer à sa mission de promotion de l'égalité du genre et du développement

durable.

Par ailleurs, le «Document de Djeddah sur les droits de la femme dans l'Islam» adopté par la Conférence internationale sur les femmes dans l'Islam, organisée conjointement par le Ministère des affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite et le Secrétariat général de l'OCI du 6 au 8 novembre 2023, à Djeddah, a mis l'accent sur la nécessité de renforcer l'autonomisation des femmes dans tous les domaines, y compris les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM).

A cette occasion, le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a appelé les Etats membres et les institutions concernées à intensifier leurs efforts pour assurer la pleine participation des femmes et des filles dans les domaines de la science et de la technologie. Il a souligné que, en harmonie avec le thème de cette année, les femmes et les filles doivent être habilitées à assumer des rôles de leadership dans les domaines de la science et de la technologie afin de promouvoir le développement durable à long terme et les initiatives, mais aussi de relever les défis mondiaux.

Atelier : Mise en œuvre du projet de Banque de la famille à N'Djamena

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Résolution 10/7-F adoptée par la 7ème Session de la Conférence ministérielle de l'OCI sur la femme, tenue en 2018 à Ouagadougou, au Burkina Faso, qui appelle au renforcement de la Banque de la famille dans les cinq Etats membres de l'OCI de la région du Sahel, le Secrétariat général de l'OCI a organisé les 12 et 13 février 2025 à N'Djamena, en République du Tchad, en coordination avec la Chambre islamique pour le développement et le commerce (CIDC) et en coopération avec le Ministère tchadien de la femme et de la petite enfance, un atelier pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre dudit projet par les Comités nationaux concernés dans les cinq pays.

S'exprimant au nom du Secrétariat général à la cérémonie d'ouverture, l'Ambassadeur Dinkola, Conseiller du Secrétaire général et chef de la délégation, a exprimé les remerciements sincères et la profonde gratitude du Secrétariat général de l'OCI au gouvernement de la République du Tchad pour son accueil de l'atelier et pour toutes les dispositions prises afin de faciliter la participation

des délégués. Il a indiqué que le Secrétaire Général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha, accorde une importance particulière à ce projet, ainsi qu'au rôle de la microfinance dans l'autonomisation des femmes.

Pendant les deux jours de la conférence, les participants ont évalué les progrès réalisés par les autorités et les parties concernées dans leurs pays respectifs, examiné les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet et discuté de l'étude de faisabilité du projet préparée par la Chambre islamique de commerce et de développement.

D'autre part, l'OCI et ONU Femmes (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) ont réaffirmé leur engagement à promouvoir les droits des femmes et l'égalité des sexes en signant un nouveau Mémoire d'entente. La cérémonie s'est déroulée en marge de la 69ème session de la Commission de la condition de la femme, tenue au siège de l'ONU à New York.

Le Mémoire d'entente a été signé par l'Observateur permanent de l'OCI auprès de l'ONU, l'Ambassadeur Hameed Opeloyeru,

au nom de l'OCI, et par la Directrice exécutive d'ONU Femmes, Mme Sima Bahous, au nom de son organisation.

Dans son discours, l'Ambassadeur Opeloyeru a souligné l'importance de la collaboration renouvelée entre les deux organisations. Il a ajouté, à ce propos : «L'événement d'aujourd'hui est un nouveau jalon dans la collaboration institutionnelle entre l'OCI et ONU Femmes. C'est une démonstration claire de notre engagement commun à faire progresser les droits et le bien-être des femmes, conformément aux objectifs de nos deux organisations». Il a également souligné les initiatives récentes de l'OCI, dont la création de l'Organisation pour le développement des femmes (ODF) basée au Caire et la tenue avec succès de la Conférence internationale sur la femme dans l'Islam à Djeddah en 2023. Ces efforts reflètent en effet l'engagement de l'OCI à promouvoir la participation économique des femmes, leur leadership et leur protection contre les défis fondés sur la discrimination du genre.



L'OCI et l'Académie Roi Salman pour la langue arabe célèbrent la langue arabe



Le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) a organisé, conjointement avec l'Académie internationale Roi Salman pour la langue arabe au Royaume d'Arabie saoudite, une cérémonie pour célébrer la Journée mondiale de la langue arabe, tenue au siège du Secrétariat général de l'OCI le 9 janvier 2025, sous le thème «Langue arabe et intelligence artificielle : Promouvoir l'innovation tout en préservant le patrimoine culturel». Ont assisté à cet événement un grand nombre de délégués des Etats membres de l'OCI, des institutions et organes pertinents de l'OCI et d'académies de la langue arabe.

Le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha, a déclaré que l'initiative de célébrer la Journée mondiale de la langue arabe en partenariat avec l'Académie internationale Roi Salman pour la langue arabe reflète l'ouverture du Secrétariat général de l'OCI à tous les acteurs en Arabie saoudite et dans les Etats membres de l'OCI qui souhaitent contribuer à conférer à la langue arabe le statut qu'elle mérite. Dans l'allocution prononcée en son nom par l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, culturelles et sociales de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha

a remercié l'Académie Roi Salman pour sa précieuse collaboration et a exprimé l'espoir d'une coopération accrue avec tous les acteurs dans les Etats membres de l'OCI.

Le Secrétaire général de l'Académie internationale Roi Salman pour la langue arabe, Prof Abdullah bin Saleh Al-Washmi, a prononcé le discours de l'Académie dans lequel il a exprimé ses vifs remerciements à S.A.R. le Ministre de la Culture, Président du Conseil d'administration de l'Académie, le Prince Badr bin Abdullah bin Farhan Al Saoud, pour son soutien constant à l'Académie, à ses programmes, à sa stratégie et à son travail, ainsi qu'à l'OCI pour son appui continu. Prof Al-Washmi a exprimé le plaisir de l'Académie internationale Roi Salman pour la langue arabe d'être l'un des principaux partenaires de cet important événement, soulignant que l'Académie vise, à travers ses programmes et ses initiatives, à soutenir et à promouvoir la langue arabe dans tous les domaines et toutes les instances, ainsi qu'à renforcer son utilisation dans différents domaines en construisant, à cet effet, des ponts de coopération avec un grand nombre de pays et d'institutions du monde entier.

Cette manifestation, qui s'est tenue au siège du Secrétariat général de l'Organisation de

la coopération islamique (OCI), a abordé la réalité de la langue arabe dans un certain nombre d'Etats membres de l'OCI et de ses plus éminents érudits. Ont participé aux présentations et aux conférences des représentants des Etats suivants : Etat du Qatar, République arabe d'Egypte, Etat de Palestine, République de Türkiye, République d'Irak, Royaume d'Arabie saoudite, République du Tchad, République de Bosnie-Herzégovine, République du Sénégal, République populaire du Bangladesh et République fédérale du Nigéria.

Il convient de préciser que la tenue de cette célébration s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions ministérielles relatives à la promotion et au renforcement de la présence de la langue arabe (langue du Coran), dont la dernière en date est la Résolution ministérielle 13/50C, adoptée par la 50ème session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'OCI, tenu les 29 et 30 août 2024 à Yaoundé, en République du Cameroun, et portant sur le soutien, la promotion, la préservation, la consolidation et la diffusion de la langue arabe (langue du Coran).

Le Secrétariat général prend part au colloque sur la langue arabe à Rabat



Le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) a pris part au Colloque international sur l'état de l'enseignement de la langue arabe dans le monde, organisé par l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO), en partenariat avec l'Académie internationale Roi Salman pour la langue arabe, qui s'est tenu à Rabat, capitale du Royaume du Maroc, les 18 et 19 février 2025.

Le colloque s'est articulé autour de huit sessions académiques avec la participation d'experts et de chercheurs internationaux qui ont abordé les défis de l'enseignement de l'arabe comme seconde langue dans les pays non arabophones et la vision et perspectives d'avenir de l'enseignement de cette langue immortelle, la langue du Saint Coran, dans l'ensemble des pays du monde. Le colloque s'est également distingué par des interventions sur les efforts déployés par l'ICESCO et l'Académie Roi Salman pour soutenir la présence de la langue arabe aux niveaux local, régional et international, ainsi que sur les dimensions stratégiques de son enseignement et son rôle dans la communication interciviltionnelle. Les participants se sont également penchés sur le rapport sur l'état de la langue arabe dans le monde, élaboré par l'Académie Roi Salman, qui est considéré comme une référence clé pour

comprendre le statut de la langue arabe et les stratégies d'enseignement et de diffusion qui lui sont associées.

Le colloque s'est conclu par des recommandations destinées à trouver des solutions efficaces pour répondre aux défis qui entravent le développement et la croissance de la langue arabe par rapport à d'autres langues et à explorer les moyens d'assurer sa diffusion et son éducation à grande échelle.

Le colloque a été marqué par l'allocution du Secrétariat général, prononcée par Dr Al-Hussein El-Ghazoui, Directeur des affaires culturelles, au nom de S.E. le Secrétaire général de l'OCI, dans laquelle il a salué les efforts louables déployés par l'ICESCO et l'Académie internationale Roi Salman pour la langue arabe en vue de soutenir les programmes d'enseignement de la langue arabe, de contribuer à l'élaboration des politiques linguistiques dans le monde islamique et de mettre en œuvre des programmes et des stratégies en faveur du développement de la langue arabe.

Le Secrétaire général a également salué le rapport de l'Académie, le qualifiant de diagnostic scientifique précis de la réalité de l'enseignement de la langue arabe dans le monde. Il s'est également félicité des recommandations émises par ce colloque académique international, qui constituent une feuille de route pour la mise en œuvre de

programmes d'action réfléchis, mesurables et évaluables, dont le but est de servir cette grande langue et de lui conférer le statut qu'elle mérite.

D'autre part, le Secrétariat général de l'OCI a participé à la 9ème réunion du Comité international pour la préservation du patrimoine historique humain, qui s'est tenue le 20 avril 2025 au siège de la Ligue des Etats arabes. La réunion a abordé le patrimoine culturel menacé d'extinction dans les Etats membres, tant sur le plan matériel qu'immatériel, et les moyens de le protéger et de le préserver, en particulier le patrimoine humain de l'Etat de Palestine à la lumière des circonstances critiques qu'il traverse, et qui revêt un grand intérêt pour les Etats membres de l'OCI.

Pour sa part, le Dr Rami Inshasi, représentant du Secrétariat général, a souligné dans son intervention que la participation du Secrétariat général à cette réunion s'inscrit dans la continuité des efforts qu'il déploie en matière de préservation du patrimoine, dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions ministérielles adoptées sur ce plan par un certain nombre de sessions successives du Conseil des Ministres des affaires étrangères (CMAE) des Etats membres. Dans ses résolutions, le CMAE exhorte les Etats membres à créer la «Plate-forme de l'OCI pour la protection et la préservation du patrimoine culturel».



Le Secrétaire général participe à la réunion

du Comité de sélection du Prix du Roi Fayçal

S.E. le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), M. Houssein Brahim Taha, a pris part à la réunion du Comité de sélection du Prix Roi Fayçal 2025 pour les services rendus à l'Islam, présidée par S.A.R. le Prince Turki Al-Fayçal bin Abdulaziz Al Saoud, fondateur et membre du Conseil d'administration de la Fondation du Roi Fayçal et Président du Centre Roi Fayçal pour la recherche et les études islamiques. La réunion s'est tenue le 29 janvier 2025 à Riyad, au Royaume d'Arabie saoudite, pour sélectionner les lauréats de la 47ème édition de ce prix.

A rappeler que le Prix du Roi Fayçal pour les services rendus à l'Islam vise à récompenser les efforts exceptionnels d'individus ou d'institutions qui fournissent des services bénéfiques à l'Islam et aux Musulmans. Est éligible au prix toute personne qui rend des services à l'Islam et aux Musulmans au moyen de ses connaissances et de ses activités de plaidoyer, ou qui déploie des efforts exceptionnels au profit de l'Islam et des Musulmans, et qui atteint ainsi un ou plusieurs des objectifs du Prix, selon l'appréciation de l'honorable Comité.

Par ailleurs, le Secrétaire général a participé

le 12 février 2025 à l'ouverture de la 13ème Conférence des Ministres de la culture du monde islamique, qui s'est tenue à Djeddah les 12 et 13 février sous le thème «L'impact de la culture sur le développement social et économique».

Ont intervenu à la séance d'ouverture de la conférence respectivement S.A.R. le Prince Badr bin Abdullah bin Farhan Al Saoud, Ministre de la culture du Royaume d'Arabie saoudite ; S.E. M. Roustam Minnikhanov, Président de la République du Tatarstan ; M. Miguel Angel Moratinos, Sous-secrétaire général et Haut représentant pour l'Alliance des civilisations des Nations Unies ; et Dr Salim Mohammed AlMalik, Directeur général de l'ICESCO.

Dans son allocution, le Secrétaire général a remercié le Royaume d'Arabie saoudite pour son accueil chaleureux et son hospitalité et a salué le rôle central qu'il joue en faveur des causes de la Oummah. Dans son discours, le Secrétaire général a souligné la nécessité de déployer des efforts concertés pour faire cesser les attaques répétées d'Israël contre la Palestine et contrer ses tentatives incessantes d'effacer l'identité palestinienne, de détruire le patrimoine et

l'histoire palestiniens, d'insister sur la judaïsation d'Al-Qods Al-Charif, de rejeter les déplacements volontaires et forcés, et d'affirmer la solution à deux Etats.

Pour sa part, l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, culturelles, sociales et familiales de l'OCI, a reçu dans son bureau au siège du Secrétariat général, le 30 janvier 2025, une délégation de la Fédération de Russie dirigée par S.E. Olga Lyubimova, Ministre de la culture de la Fédération de Russie.

Toujours sur le plan culturel, et en réponse à l'invitation adressée par les hautes autorités du Burkina Faso à S.E. le Secrétaire général de l'OCI, M. Houssein Brahim Taha, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Afrique, M. Nassirou Bako- Arifari, a participé, au nom du Secrétaire général, à la 29ème édition du Festival africain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou, qui s'est déroulée du 22 février au 1er mars 2025, sous le Haut Patronage du Président du Burkina Faso, S.E. le Camarade Ibrahim Traore, et du Président du Tchad, S.E. le Maréchal Mahamat Déby Itno, invité d'honneur de cette édition.



Une bibliothèque américaine

Possède le plus grand exemplaire d'un type de papier ancien extrêmement rare

CHICAGO - (DPA-TKA) : Un manuscrit ancien est resté entreposé depuis plus d'un siècle sur les rayons de la célèbre Newberry Library de Chicago, dans l'Illinois. Comme l'explique le Chicago Tribune dans un récent article, on savait peu de choses sur ce manuscrit datant du Mexique colonial, qui a été donné à la bibliothèque en 1911 par un collectionneur et homme d'affaires du nom d'Edward Ayer - qui a fait fortune en fournissant des accouplements aux compagnies ferroviaires - en 1911. Dans le catalogue de la bibliothèque, l'ouvrage est désigné sous le nom de «Ayer 1485».

Il y a deux ans, cependant, des pages de l'ancien manuscrit ont été projetées sur un grand écran au cours de la «Conférence sur le Nahuatl» à l'université de Harvard, où des experts de la langue aztèque s'étaient réunis pour leur première conférence depuis la pandémie de coronavirus. C'était comme une réunion de famille, comme l'a rappelé l'un des participants.

A noter que le «nahuatl» est le nom donné à un groupe de langues étroitement apparentées, parlées par les peuples indigènes d'Amérique du Nord, plus précisément dans le centre du Mexique, et appartenant à la branche linguistique uto-aztèque.

L'un des participants, Ben Lemming, un chercheur indépendant, était sur le podium montrant des images du manuscrit rare et discutant de la signification des mots figurant sur les pages. Barbara Mundy, profes-

seur d'histoire de l'art à l'Université Tulane, s'est elle-même préoccupée quelque peu desdites pages.

A ce propos, Mundy déclare : «Ce qui a vraiment attiré mon attention, ce sont les diapositives des différentes pages de ce manuscrit... Puis j'ai dit à Ben (Lemming) : «Pouvons-nous zoomer sur ce papier et l'agrandir ?» - car il était clair que le manuscrit, qui était grand, avait été écrit sur du papier non européen».

Selon le journal américain précité, la Bibliothèque du Congrès a analysé les documents cet automne, motivée par le sentiment de Mundy, et a fait une découverte surprenante : le manuscrit a été imprimé sur du papier maguey, un type de papier fabriqué à partir de plantes d'agave (cactus) écrasées, qui est si rare qu'il n'en existe que 10 exemplaires à l'heure actuelle : quatre à la Bibliothèque du Congrès et six à la Bibliothèque nationale d'anthropologie et d'histoire de Mexico. Le manuscrit de la Newberry compte environ 49 feuilles.

Pour sa part, la Directrice de la conservation de la bibliothèque, Kim Nichols, a déclaré : «Quand les résultats sont arrivés, c'était très excitant. C'est toujours passionnant... C'est toujours passionnant de découvrir que quelque chose d'ancien a survécu, car il y a tant de raison qui conduisent à sa disparition».

Selon les archives de la bibliothèque, Ayer a acquis le manuscrit en 1886 auprès d'un

marchand londonien de livres rares. Le premier propriétaire connu était un collectionneur mexicain et un passionné de livres. Les archives révèlent qu'au moins deux personnes ont possédé le manuscrit après le propriétaire mexicain et avant qu'il ne parvienne au marchand de livres rares londonien. Il convient de préciser que ce manuscrit fait partie d'un ensemble d'environ 17.000 éléments relatifs aux peuples indigènes. Au début, Mundy pensait que le manuscrit était fabriqué à partir d'un autre type de papier indigène, l'amatl (papier d'amate).

Lemming a déclaré qu'il avait dit à Mundy qu'il pensait que le papier était fait d'amatl, mais qu'il n'en était pas sûr, car il n'avait pas vu beaucoup de de «papier indigène».

D'après Mundy, il ne reste aujourd'hui que quatre manuscrits d'amatl et aucun des manuscrits préhispaniques d'agave. Les manuscrits d'amatl restants proviennent de la région Maya, située dans la moitié orientale de l'Amérique centrale.

Tous les manuscrits d'agave restants datent de l'époque coloniale. Selon une publication du Conseil international des musées (ICOMOS), la fabrication du papier d'agave a cessé et la technologie s'est éteinte quelque temps après l'arrivée des Européens.

A noter que le papier amatl, fabriqué à partir de l'écorce interne des figuiers, était plus répandu que le papier d'agave. Le papier amatl est encore produit de nos jours.

Au Forum humanitaire de Riyad, «Les moyens les plus efficaces de soutenir les solutions aux déplacements»



L'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, culturelles et sociales de l'OCI, a participé au Forum humanitaire international de Riyad, qui s'est tenu les 24 et 25 février 2025 à Riyad, en Arabie Saoudite. Il a fait un exposé à la table ronde de haut niveau intitulée «Faire face aux déplacements à une époque où les conflits et les crises humanitaires se multiplient».

Dans son intervention, l'Ambassadeur Tarig a souligné l'importance que l'OCI attache à la protection et à l'assistance des personnes déplacées dans les Etats membres affectés par des crises humanitaires et des conflits. Il a également affirmé la nécessité de recourir à des méthodes alternatives et à des moyens novateurs de financement de l'aide humanitaire afin de disposer de ressources supplémentaires importantes susceptibles d'être utilisées pour la mise en œuvre des programmes de prévention des crises et d'atténuation de leurs effets.

Il a indiqué qu'au nombre de ces mécanismes alternatifs figurent les outils de financement islamiques tels que la zakat, la sadaqa et le

waqf, qui peuvent jouer un rôle central dans le soutien aux efforts humanitaires. Il a également souligné la nécessité, d'une part de renforcer les partenariats entre les donateurs humanitaires et, d'autre part, de promouvoir une approche «locale» afin de renforcer la résilience et d'assurer une fourniture plus efficace de l'aide humanitaire aux personnes déplacées.

Ont participé à cette session Mme Amy Pope, Directrice générale de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ; Mme Kelly T. Clements, Haut-Commissaire adjointe des Nations unies pour les réfugiés (HCR) ; M. Muhannad Hadi, Sous-secrétaire général des Nations unies, Coordinateur spécial adjoint pour le processus de paix au Moyen-Orient, Coordinateur résident et humanitaire, et responsable désigné pour la sécurité en Palestine ; Mme Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies pour la violence sexuelle dans les conflits ; Dr Michael Köhler, ancien Directeur général de la Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire de l'Union européenne, qui a modéré la session.

Par ailleurs, et en marge du Forum international de Riyad, l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet s'est entretenu, le 24 février 2025, avec Mme Sarah Poole, Représentante spéciale du Directeur du Programme d'assistance au peuple palestinien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et Mme Zeina Ali Ahmed, Représentante résidente du PNUD au Yémen. Les délégations des deux organisations ont échangé leurs points de vue sur des questions d'intérêt commun et sont convenues de poursuivre les consultations sur la situation humanitaire au Yémen et en Palestine.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires s'est également entretenu avec M. Maciej Popowski, Directeur général de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire de l'Union européenne, en présence des délégations des deux parties concernées.

Au cours de cette réunion, les deux parties ont passé en revue la coopération bilatérale entre l'OCI et l'UE dans le domaine humanitaire et ont discuté des moyens permettant de renforcer cette coopération.

L'OCI participe au lancement du «Fonds philanthropique islamique» pour la migration internationale



Le Secrétaire général adjoint de l'OCI pour les affaires humanitaires, culturelles et sociales, l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, et la délégation qui l'accompagne ont participé au lancement du Fonds philanthropique islamique organisé par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) le 25 février 2025 à la Maison des Nations Unies à Riyad.

Cet événement a donné lieu à des débats au cours desquels l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet a évoqué le rôle important que la philanthropie islamique peut jouer dans la mobilisation de ressources supplémentaires pour aider les institutions à mieux répondre aux besoins des personnes déplacées, des réfugiés et des migrants.

Des représentants de l'Académie internationale du Fiqh islamique et de la Banque islamique de développement ont pris également part aux débats.

La cérémonie de lancement comprenait, entre autres, la signature d'un Mémoire d'entente entre l'OCI et l'OIM, relatif au soutien de l'OCI au Fonds de dons islamiques de l'OIM. Ledit mémorandum a été signé par le Secrétaire général adjoint de l'OCI pour les

affaires humanitaires et par M. Mohammed Abdul Kair, Chef de cabinet de la Directrice générale de l'OIM.

La cérémonie de lancement comprenait, entre autres, la signature d'un Mémoire d'entente entre l'OCI et l'OIM, relatif au soutien de l'OCI au Fonds de dons islamiques de l'OIM. Ledit mémorandum a été signé par le Secrétaire général adjoint de l'OCI pour les affaires humanitaires et par M. Mohammed Abdiker, Chef de cabinet de la Directrice générale de l'OIM.

Parallèlement, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, et Nathan Carey, responsable mondial des partenariats et des politiques au Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC), ont signé le 25 février 2025 un Mémoire d'entente entre l'OCI et le NRC en vue de renforcer la coopération dans des domaines tels que la diplomatie humanitaire, le plaidoyer et l'assistance humanitaire aux réfugiés dans les Etats membres de l'OCI.

La signature du Mémoire d'entente, qui représente l'aboutissement de consultations et de négociations entamées en début d'année, s'est déroulée en marge de la 4ème

édition du Forum humanitaire de Riyad.

En marge du 4ème Forum international de Riyad, la délégation de l'OCI prenant part au Forum, conduite par l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, et comprenant le Dr Aisha Al-Ayyafi, Directrice des affaires humanitaires, a tenu une réunion avec Mme Amy Pope, Directrice générale de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), à la Maison des Nations Unies.

Mme Amy Pope était accompagnée de son chef de cabinet, M. Mohammed Abdiker ; du chef du bureau régional de l'OIM pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, M. Othman Belbisi ; du coordinateur résident des Nations Unies à Riyad, M. Mohammed Zarkani ; et du chef du bureau de l'OIM à Riyad, M. Ashraf El-Nour.

La réunion a permis de discuter du partenariat entre l'OCI et l'OIM et d'examiner les nouvelles perspectives de coopération entre les deux organisations, dans le cadre du Mémoire d'entente signé entre les deux organisations en 2003.



Le Premier ministre du Niger accueille la délégation de l'OCI à Niamey

S.E. M. Ali Mahamane Lamine Zine, Premier Ministre de la République du Niger, a reçu le 13 février 2025 dans son Cabinet à Niamey, une délégation conduite par l'Ambassadeur Aftab Ahmed Khokhar, Secrétaire général adjoint de l'OCI pour la science et la technologie.

Les discussions ont porté sur le renforcement de la coopération entre la République du Niger et l'OCI, notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur, y compris le rôle de l'Université islamique du Niger, basée à Niamey, ainsi que dans le secteur de la santé.

L'Ambassadeur Aftab Ahmed Khokhar a transmis les salutations de S.E. le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha. Il a également mis en exergue le rôle du Niger dans la promotion et le soutien de la mission et de la vision de l'OCI, soulignant à cet effet l'importance du renforcement de la coopération entre les Etats membres de l'OCI dans les domaines de l'éducation, de la science et de la technologie, de la santé, de l'eau et du changement climatique. Il a rendu également compte sur les opportunités de bourses d'études offertes par les Etats membres de l'OCI.

Le Premier ministre a souligné la profondeur des relations qui unissent le Niger et l'Organisation. Il a également partagé sa vi-

sion et ses programmes futurs dont le but est de servir les intérêts du Niger, de soutenir sa stabilité et de promouvoir son développement. Ont également assisté à cette réunion le Ministre des affaires étrangères, le Ministre de l'enseignement supérieur et le Chef de cabinet du Premier Ministre.

D'autre part, S.E. Dr Ibrahima Sy, Ministre de la santé et de l'action sociale de la République du Sénégal, a inauguré la 5ème édition du Salon de la santé de l'OCI et la 10ème édition du Salon international de la santé et de l'équipement médical de Dakar, en République du Sénégal.

Organisée sous le thème «La santé comme outil de développement économique dans les Etats membres de l'OCI», l'exposition a été mise en place conjointement par le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC), le Ministère de la santé et de l'action sociale et le Ministère du commerce et de l'industrie du Sénégal. Elle a rassemblé des responsables gouvernementaux des Etats membres de l'OCI et d'autres pays, des sociétés pharmaceutiques, des organismes de la société civile, ainsi que des institutions universitaires et de recherche.

Dans le discours qu'il a prononcé au nom du Secrétariat général de l'OCI, M. Abdunur Sekindi, Directeur général du Département de la science et de la technologie, a souligné

l'importance que revêt l'exposition pour la promotion des partenariats public-privé et la mise en place d'une plate-forme permettant aux Etats membres de faire valoir leurs potentialités. Il a réitéré le soutien total du Secrétariat général au CIDC, au gouvernement du Sénégal et à tous les participants concernés afin d'assurer la pérennité du succès de cette importante initiative.

S.E. Dr Ibrahima Sy a prononcé, à cette occasion, un discours réaffirmant l'engagement du Sénégal à stimuler la coopération régionale en matière de santé et de développement durable, tout en insistant sur l'importance de la coopération pour faire face aux défis communs en matière de santé.

L'exposition comprenait plusieurs tables rondes de haut niveau sur des sujets importants tels que l'approvisionnement et la promotion des produits pharmaceutiques, une approche unifiée de la santé, l'intégration de la santé dans toutes les politiques et les opportunités d'investissement dans le domaine de la santé. L'exposition a également servi de plate-forme communicationnelle aux hommes d'affaires pour convenir de projets conjoints visant à renforcer le système de santé dans les Etats membres de l'OCI.



Tchad : Les agriculteurs augmentant leurs productions grâce à la technologie

Le centre d'appel du Projet pour la résilience climatique et la productivité agricole (ProPAD) est situé au troisième étage du bâtiment du Ministère de l'agriculture. Il est équipé de technologies de pointe et de nouvelles installations électroniques. Le centre joue un rôle central dans l'initiative du Tchad visant à moderniser l'agriculture grâce à la mise en œuvre de technologies intelligentes face au climat et à l'amélioration des services de vulgarisation et de conseil facilités par les technologies de l'information et de la communication. Le système de «bons électroniques» pour la distribution des subventions agricoles et les services de vulgarisation en ligne est utilisé pour la première fois au Tchad.

La création d'une plate-forme de bons électroniques et d'une plate-forme d'extension électronique permet au gouvernement de remédier à la pénurie d'agents de vulgarisation et d'offrir des services de conseil agricole aux agriculteurs. Ces plateformes créent également un système transparent de distribution des subventions pour les facteurs de production dans les zones d'intervention du projet.

Depuis sa création en avril 2021, le centre d'appel fonctionne dans un espace spacieux divisé en cabines, où chaque agent tra-

vaille sur un ordinateur équipé d'un casque. L'équipe est composée de huit membres : six agents du centre d'appel, un spécialiste informatique et un superviseur. Ils ont traité au total 118.438 appels provenant de plus de 30.000 producteurs dans trois provinces (Mandoul, Moyen Chari, Salamat). Afin de communiquer efficacement dans le cadre du projet, ils utilisent les langues locales de la zone d'intervention ainsi que le français via le numéro gratuit. Le responsable du centre d'appels, Adoum Djidda Ali, explique que «Lorsqu'une intervention sur place est nécessaire, nous envoyons l'un des 250 relais agricoles, qui sont formés et équipés de vélos, pour se rendre sur place et faire le point».

Ces agents font partie intégrante du système technique conçu pour informer et guider les bénéficiaires, en jouant le rôle d'intermédiaires entre eux, les contrôleurs cantonaux et les spécialistes informatiques qui supervisent le programme de bons électroniques. Cette plate-forme de bons électroniques et de vulgarisation électronique permet la vente subventionnée des facteurs de production agricoles (maïs, sorgho, sésame, pesticides, engrais NPK et urée) via des téléphones mobiles aux producteurs identifiés dans les cinq cantons pilotes du projet

: Hemat à Salamat, Danamadji et Balimba à Moyen Chari, et Bedjondo et Bedaya à Mandoul.

Les agents ProPAD, basés dans les zones du projet, aident les bénéficiaires à utiliser le système de vulgarisation électronique. Ce système facilite la diffusion de recommandations agricoles à 60.000 ménages. En outre, les agriculteurs ont accès à une ligne d'assistance téléphonique gratuite pour obtenir des conseils et des orientations. En composant le 1322, ils peuvent communiquer avec un technicien du centre d'appel du projet, soit en français, soit dans l'une des langues locales.

A Balimba, une ville du sud-est du Tchad connue pour ses cultures de maïs et d'arachides, l'irrégularité des précipitations et le manque de superviseurs pour conseiller les agriculteurs ont eu un impact sur la production. Mndadjim Prisca, responsable d'un groupe de femmes de la sous-préfecture de Balimba qui a bénéficié des services du centre d'appel, décrit ainsi les avantages : «Nous avons augmenté notre production ; nous gagnons désormais entre 60.000 et 80.000 francs CFA pour le travail agricole, qui nous rapportait auparavant entre 600.000 et 700.000 francs CFA».



Réaffirmation de l'importance de la création d'une plate-forme collaborative pour l'amélioration de la gestion en matière d'eau

A l'ouverture de la Première réunion de la mise en réseau des Centres d'excellence de l'eau dans les Etats membres de l'OCI, le Secrétaire général adjoint de l'OCI pour la science et la technologie, l'Ambassadeur Aftab Ahmed Khokhar, a prononcé une allocution au nom de S.E. le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha, soulignant l'importance d'établir une plate-forme de collaboration pour le partage des solutions innovantes et des meilleures pratiques en matière de gestion de l'eau. La réunion a été hébergée par le Comité permanent de l'OCI pour la coopération scientifique et technologique (COMSTECH) à Islamabad les 24 et 25 février 2025.

L'Ambassadeur Aftab Khokhar a affirmé que cette réunion du COMSTECH est un pas important vers la promotion de la recherche scientifique, l'échange de connaissances et l'action coordonnée entre les Etats membres de l'OCI en matière de sécurité hydrique.

Il convient de rappeler que cette initiative s'inscrit dans le prolongement de la Résolution 1/4 ICMW 2018, adoptée par la 4ème session de la Conférence islamique des Ministres en charge de l'eau de l'OCI, tenue au Caire, en République arabe d'Egypte, en oc-

tobre 2018, et les recommandations de la 2ème réunion du Conseil de l'eau de l'OCI, qui s'est tenue en octobre 2019.

L'ambassadeur Aftab Ahmed Khokhar a précisé que l'établissement de ce réseau de Centres d'excellence de l'eau aidera à développer des systèmes d'eau durables et résilients qui contribueront au bien-être collectif du monde islamique et permettra aux Etats membres de l'OCI d'adopter des stratégies efficaces adaptées à leurs contextes spécifiques et de faciliter l'exécution de leurs fonctions dans ce domaine important et vital.

Le Secrétaire général adjoint pour la science et la technologie, l'Ambassadeur Aftab Khokhar, a souligné que le renforcement des systèmes de recherche et de développement est essentiel pour développer des pratiques durables en matière de gestion de l'eau. Il a ajouté qu'à travers la promotion des initiatives de renforcement des capacités, de partage des connaissances et de cadres institutionnels solides, les Etats membres de l'OCI peuvent assurer la sécurité de l'eau tout en renforçant la confiance du public dans la gouvernance de l'eau.

Il a également rappelé que la sécurité de

l'eau n'est pas seulement une question régionale, mais aussi une priorité mondiale. A cet égard, l'Ambassadeur Aftab Khokhar a ajouté que le renforcement des partenariats avec les organisations internationales, y compris les agences des Nations unies, faciliterait l'accès à l'expertise, aux ressources et aux meilleures pratiques. En outre, a-t-il ajouté, il est essentiel d'impliquer le secteur privé dans les solutions technologiques afin de promouvoir la gestion durable de l'eau.

Le Secrétaire général adjoint pour la science et la technologie a souligné que la coopération avec les institutions financières mondiales et régionales favoriserait l'accès à de nouvelles ressources et opportunités d'investissement, aidant ainsi les Etats membres de l'OCI à atteindre leurs objectifs en matière de sécurité hydrique.

L'Ambassadeur Aftab Khokhar a souligné que cette première réunion des Réseaux de Centres d'excellence de l'eau dans les Etats membres de l'OCI constitue une plate-forme vitale de dialogue, en ce sens qu'elle permet aux participants d'analyser les défis liés à l'eau, de partager les meilleures pratiques et d'explorer les voies de la coopération régionale.



Les pays du Sahel lancent un appel urgent pour soutenir l'irrigation et améliorer la sécurité alimentaire

Les gouvernements des pays du Sahel – République du Burkina Faso, République du Mali, République islamique de Mauritanie, République du Niger, République du Sénégal et République du Tchad – se sont réunis à Dakar pour un forum de haut niveau marquant le 10^{ème} anniversaire de la Déclaration sur l'irrigation au Sahel, appelé Forum Dakar+10. A cette occasion, ils ont lancé un appel pour accélérer les investissements dans l'irrigation afin d'atteindre l'objectif de mettre 1.000.000 d'hectares de terres sous contrôle hydrique total d'ici 2035.

Après trois jours de débats et de réflexions, les ministres des pays du Sahel ont adopté la nouvelle Déclaration de Dakar, dans laquelle ils s'engagent à promouvoir une irrigation efficace, efficiente, durable et résiliente face aux défis environnementaux et socioéconomiques.

En réponse aux défis mondiaux récents et à l'interconnexion croissante des crises en-

vironnementales, sanitaires, économiques et géopolitiques, les Etats se sont orientés vers des politiques de souveraineté alimentaire, s'éloignant ainsi de leur dépendance vis-à-vis des produits agricoles importés. « La souveraineté alimentaire est possible non seulement grâce à l'immense potentiel en eau, en terres et en énergie de la région, mais aussi aux nouvelles technologies dans le domaine de l'irrigation », a déclaré le Dr Abdoulaye Mohamadou, Secrétaire exécutif du Comité permanent inter-Etat de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS).

La Déclaration de Dakar de 2013 sur l'irrigation au Sahel avait établi une vision ambitieuse visant à renforcer la résilience, la sécurité alimentaire et la prospérité économique. Les résultats obtenus au cours de la décennie témoignent des progrès accomplis vers cet horizon stratégique. L'évaluation réalisée par les participants a révélé que, bien que les zones irriguées aient

augmenté d'environ 285.000 hectares, l'objectif fixé n'a pas encore été atteint.

Le Forum a permis aux participants d'adopter une nouvelle stratégie définissant cinq grandes priorités d'investissement qui devraient favoriser la transformation de l'irrigation au Sahel. Ces priorités sont les suivantes : (i) soutenir les programmes nationaux d'irrigation qui intègrent une dimension régionale ; (ii) améliorer la performance des systèmes d'irrigation publics et communautaires ; (iii) promouvoir le développement de l'irrigation à l'initiative des agriculteurs ; (iv) réduire le déficit d'investissement ; (v) mettre en œuvre une approche territoriale intégrée ; (vi) diversifier les sources d'eau pour une meilleure résilience au climat ; et (vii) renforcer la résilience des systèmes d'irrigation face aux défis environnementaux et aux conflits.



Hissein Taha souligne l'importance de la mise en œuvre du projet ferroviaire Dakar-Port Soudan

Hissein Taha souligne l'importance de la Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), S.E. M. Hissein Brahim Taha, a souhaité la bienvenue aux participants à la 2ème Réunion des parties prenantes relative à la mise en œuvre du projet de chemin de fer Dakar-Port-Soudan. La réunion s'est tenue sous la présidence de M. Jean Ernest Ngallé Bibéhè, Ministre des transports de la République du Cameroun, qui préside la 50ème session du Conseil des Ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'OCI. M. Ngallé a souhaité la bienvenue aux participants, rappelant l'importance de cette 2ème réunion qui fait suite à la première réunion tenue en 2009 au siège du Secrétariat général de l'OCI à Djeddah.

Dans son allocution à l'ouverture de la réunion, M. Hissein Taha a souligné l'importance de la coopération et de la volonté des pays de l'OCI d'assurer le succès de ce projet. Il a appelé les participants à discuter des moyens de relever les défis qui entravent la mise en œuvre du projet et à développer des stratégies pour accélérer sa mise en œuvre. Ont pris part à cette réunion des hauts fonctionnaires des pays concernés et des organisations dont les intérêts stratégiques concordent avec l'engagement de

l'OCI à développer l'économie de ses Etats membres.

L'objectif du projet ferroviaire est de promouvoir le développement économique, de réduire les coûts et les délais de transport, et de favoriser l'intégration économique et la croissance durable du continent africain.

Dans ce même contexte, le Secrétaire général adjoint de l'OCI pour les affaires économiques, Dr Ahmad Kawesa Sengendo, a reçu le 20 janvier 2025 au siège du Secrétariat général de l'OCI une délégation de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), conduite par Mme Fatou Haidara, Directrice générale adjointe et Directrice générale du Département des partenariats mondiaux et des relations extérieures de l'ONUDI. Les deux parties ont discuté des moyens de renforcer leur coopération, ainsi que les efforts conjoints destinés à promouvoir le développement socioéconomique inclusif et durable dans les Etats membres des deux organisations.

Sur un autre plan, des consultations régionales sur le projet de Plan stratégique pour assurer la sécurité alimentaire dans les pays de l'OCI ont eu lieu virtuellement du 11 au 13 février 2025 entre les Etats membres des groupes africain, arabe et asiatique. Les consultations ont été menées par le Dr Masoud

Al-Marri, Directeur du Département de la sécurité alimentaire au Ministère de la municipalité de l'Etat du Qatar, en sa qualité de Président de la 9ème session de la Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole. Ces consultations ont rassemblé des experts des ministères concernés des Etats membres de l'OCI ainsi que des représentants des institutions concernées de l'Organisation. Les consultations régionales ont été organisées conformément à une Résolution de la 9ème session de la Conférence ministérielle sur la sécurité alimentaire et le développement agricole, qui s'est tenue à Doha, au Qatar, les 1er et 2 octobre 2023.

Dans son discours, M. Sengendo a noté que ces consultations constituent une excellente occasion pour les Etats membres d'exposer leurs propositions et leurs contributions sur des questions d'importance stratégique pour le renforcement de la sécurité alimentaire et l'augmentation de la productivité agricole dans les Etats membres. Il a fait remarquer que les Etats membres de l'OCI, en tant que groupe, sont devenus des importateurs nets de denrées alimentaires en dépit de leur énorme potentiel agricole.



La tekiyah : Une bouée de sauvetage pour les habitants de Gaza contre la faim

Khan Younis - Tarek al-Astal - (Wafa) :

Chaque matin, pendant des heures, Susan Sha'at, une femme déplacée, s'allonge sur le sol de la rue Istabl al-Khail à Khan Younis, au sud de la bande de Gaza, en attendant l'arrivée du véhicule tekiyah pour nourrir ses enfants affamés. Cette situation est due à la fermeture continue des points de passage et au renforcement du siège de la bande de Gaza depuis le 2 mars.

Sha'at, 58 ans, raconte «Chaque jour je viens avant l'arrivée de la Tekiyah pour réserver une place, afin d'obtenir un repas pour ma famille, en raison du grand nombre des déplacés qui se précipitent pour ramasser ce qu'ils peuvent», expliquant que ce sont les conditions difficiles et le manque de produits de première nécessité qui l'ont poussé à agir de la sorte.

Elle a attribué sa propre présence à la maladie chronique de son mari et à son incapacité à faire la queue pendant des heures, ce qui aggrave les souffrances auxquelles les femmes sont confrontées pour gérer leur foyer.

Il y a deux mois, nous dit-elle, il y avait encore de l'aide pour les personnes déplacées et les prix des produits alimentaires étaient abordables pour tout le monde. Aujourd'hui,

il n'y a plus rien parce que d'une part, l'aide alimentaire a cessé et d'autre part, les prix ont grimpé de façon vertigineuse.

Et d'ajouter : «Je n'ai plus d'argent pour acheter de la farine, qui coûte maintenant 25 shekels le kilo, soit huit dollars, sans compter les prix élevés des légumes, où le kilo de tomates atteint 25 shekels, celui des oignons 40 shekels et les concombres 20 shekels ; il en est de même pour le prix de toutes les autres denrées alimentaires.

Elle a poursuivi en disant : «La situation se dégrade de jour en jour et si la tekiyah cessait de préparer de la nourriture, nous serions exposés à la famine». Elle a affirmé que le repas qu'elle reçoit est désormais la principale source d'alimentation de ses enfants.

Pour sa part, Nihad Abdul Wahid, 48 ans, déplacé interne, a déclaré que les prix déraisonnablement élevés et l'indisponibilité des légumes et des denrées alimentaires ont contraint des milliers de personnes déplacées à faire la queue pendant des heures en attendant un repas qui parvient à peine à calmer la faim de leurs enfants.

Abdul Wahid a déclaré qu'il avait pris l'habitude de se procurer de la nourriture à la tekiyah depuis plus de deux mois, parce qu'il

était incapable de répondre aux besoins alimentaires de sa famille, avant d'ajouter que le repas qu'il recevait n'était plus suffisant et qu'il avait dû emprunter de l'argent pour acheter deux kilos de farine afin de préparer du pain. Il a indiqué que sa situation est la même que pour les nombreuses autres personnes déplacées à l'intérieur du pays, qui sont confrontées aux mêmes souffrances.

Il a affirmé que la tekiyah est le dernier refuge qui reste pour les personnes déplacées dans le Mawasi de Khan Younés, en raison de la fermeture continue des points de passage et de la hausse des prix, soulignant que si la tekiyah s'arrêtait, des milliers d'habitants du Mawasi mourraient de faim.

Il en est de même du déplacé Mohammed Anshasi, 44 ans, qui explique : «Compte tenu des conditions dans lesquelles nous vivons, de la fermeture des points de passage et du manque d'aide, personne ne peut préparer de la nourriture pour sa famille, si bien que bon nombre de déplacés sont contraints de se tourner vers la tekiyah, qui leur permet de se procurer des buches, des produits alimentaires et des légumes, compte tenu de l'augmentation astronomique des prix».



Deux ans après: Antakya tente de retrouver l'espoir

Antakya - Ann Polman - (dpa) - Un vaste nuage de poussière flotte à l'horizon au-dessus de la ville turque d'Antakya, s'étendant du vaste chantier du centre-ville au reste de la ville. Deux ans après les tremblements de terre dévastateurs qui ont fait des dizaines de milliers de morts en Türkiye, des gravats sont encore éparpillés ici et là dans le centre historique d'Antakya.

Mais à la nuit tombée, la ville retrouve parfois un peu de sa vitalité, grâce aux efforts de personnes comme Dogus Genç, qui travaille d'arrache-pied pour redonner vie à sa ville tout en gérant un petit commerce dans les ruelles qui traversent les décombres.

Genç avait peur avant de rouvrir son investissement l'an dernier, bien qu'une année se soit écoulée après le tremblement de terre, qui a ravagé la ville en février et tué 53.000 personnes rien qu'en Türkiye, dont 24.000 morts dans la seule province de Hatay, dont relève Antakya. «Nous avons peur que les gens disent qu'ils ne pouvaient pas faire la fête et s'amuser après la mort de tant de personnes», explique Genç. En Turquie, 11

provinces ont été touchées par le tremblement de terre, mais aucune d'entre elles n'a connu autant de dévastations que Hatay.

Genç n'est pas le seul à tenter de redonner vie à une ville dévastée. A quelques centaines de mètres de là, Kahit Guzelyurt a également rouvert Mihany, un restaurant servant une cuisine traditionnelle turque sur fond d'orchestre. Il explique qu'il tente de se remettre sur pied à nouveau.

Un mur du bâtiment historique qui abritait le restaurant a été détruit par le tremblement de terre, et Jozaliurt raconte que des piliers ont tout volé à travers le mur effondré, «y compris des câbles électriques».

Il explique que si la musique du restaurant a été remise au goût du jour, elle ne sera probablement plus jamais la même : «Une ville entière a disparu, nos clients sont partis avec le vent, beaucoup sont morts et d'autres ont quitté la ville».

Et puis, tous ceux qui restent n'ont pas le goût à la fête, beaucoup ont tout perdu et n'ont pas d'argent à dépenser pour sortir de chez eux et se divertir.

Cependant, d'autres clients viennent au restaurant, comme les nombreux ouvriers, venus de toute la Türkiye pour travailler sur les chantiers de construction.

Aujourd'hui, deux ans après le tremblement de terre, il n'y a pratiquement plus d'endroits dignes d'être habités à Antakya. Le centre-ville est dominé par le mouvement constant de la construction, avec des grues géantes, des bétonnières et des structures de bâtiments imposantes qui s'élèvent vers le ciel. Le bureau du gouverneur de l'Etat indique que 64.000 unités d'habitation sont actuellement en cours de construction.

Plus encore, après le tremblement de terre, certaines victimes ont passé plusieurs jours ensevelies sous les décombres des bâtiments effondrés, appelant à l'aide.

Les habitants se sont précipités pour secourir les victimes sous les décombres, creusant et retirant les débris avec les outils dont ils disposent. Dans un rapport de la psychologue Elif Özbakan, celle-ci a déclaré que les problèmes touchant les relations sociales se sont également aggravés.

L'évolution historique de la fabrication des manuscrits dans la civilisation islamique

Sharjah - Hajjaj Salama - (dpa) : Dans son ouvrage intitulé «L'évolution historique de la fabrication des manuscrits : une lecture de la fabrication du papier et de la décoration des manuscrits dans la civilisation islamique», le Dr Saleh Mohammed Zaki al-Lahibi retrace le développement de l'industrie du manuscrit dans les civilisations arabes et islamiques.

L'ouvrage, publié par l'Institut du patrimoine de Sharjah, décrit les étapes franchies par l'homme dans sa quête de science et de connaissances, recherchant tout ce qui lui permet d'atteindre son objectif, d'étancher sa soif de savoir et de satisfaire ses besoins en la matière. Il explique en outre comment l'homme est parvenu à fabriquer les outils et les moyens qui ont permis à tout un chacun d'accéder au savoir.

Le livre traite de la manière dont les Musulmans ont repris l'idée de la fabrication du papier, jusqu'en faire de Bagdad, la capitale du Califat, le siège de cette industrie, entamant ainsi un nouveau voyage dans la destinée des gens, après que la fabrication et la diffusion du livre soient devenues à la fois le moyen le plus facile et le moins ardu et coûteux.

L'auteur souligne dans son introduction que l'intérêt des Musulmans pour la fabrication du papier n'avait pas de limite et qu'ils la voulaient bien façonnée et esthétique. Ils se sont rendu compte que le livre était à valeur multiple, que s'il commençait par la connaissance il se terminait par l'infini, et qu'entre les deux on apportait des ajouts et des touches qui démontraient la grandeur des artisans du livre dans la civilisation islamique. C'est ainsi que l'esthétique a commencé à suivre les manuscrits jusqu'à ce qu'ils deviennent des trésors de connaissance qui brillent par leur contenu et ornent par leurs écrits et couleurs les feuilles qui les composent, devenant ainsi le miroir de siècles de renaissance qui se sont succédés et grâce auxquels ont coulé des flots de savoir et de beauté qu'aucune autre nation n'était arrivée à suivre.

M. Al-Lahibi parle, dans son ouvrage, de l'industrie du livre dans

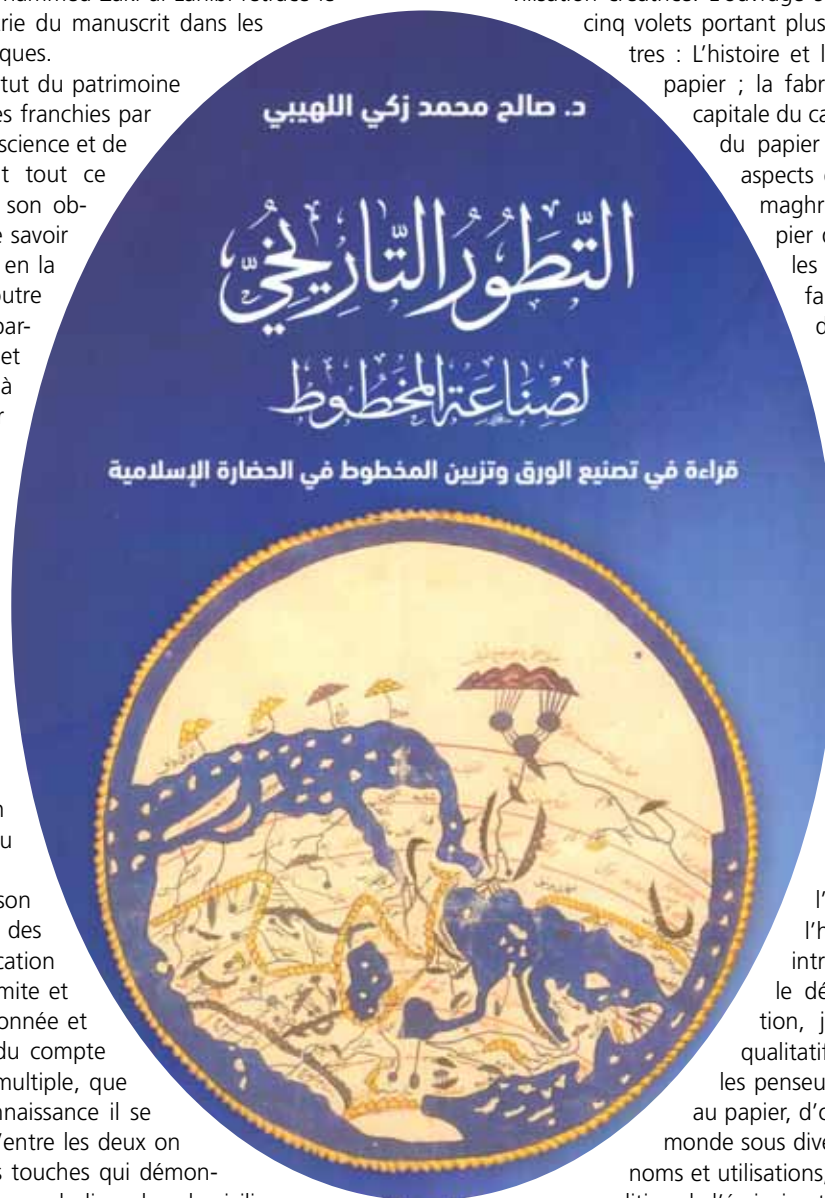
l'histoire de l'islam, ainsi que du savoir, de l'artisanat et de la spiritualité qui ont produit un torrent de trésors de connaissances qui témoignent de ce qui s'est passé et se passe encore dans cette civilisation créatrice. L'ouvrage se divise en deux chapitres et

cinq volets portant plusieurs thèmes dont, entre autres : L'histoire et la diffusion géographique du papier ; la fabrication du papier à Bagdad, capitale du califat abbasside ; la fabrication du papier au Maghreb islamique ; les aspects esthétiques de la calligraphie maghrébine ; la fabrication du papier dans le monde ; les ouvrages les plus célèbres traitant de la fabrication du papier ; et l'art de la fabrication du papier : La coloration, les types et les formats.

Le livre comprend également, entre autres thèmes : Les aspects esthétiques de la fabrication des manuscrits et leur importance dans la civilisation islamique ; les manuscrits scientifiques et littéraires illustrés ; les manuscrits historiques illustrés ; la projection des effets esthétiques des manuscrits islamiques vers les manuscrits européens.

Le livre nous renseigne sur le développement de l'industrie du papier dans l'histoire islamique, depuis son introduction, sa découverte et le développement de son utilisation, jusqu'aux formidables ajouts qualitatifs apportés par les fabricants, les penseurs et les écrivains musulmans au papier, d'où il a émergé vers le reste du monde sous diverses formes, tailles, couleurs, noms et utilisations, tout en tenant compte de la condition de l'écrivain et de son écrit, perpétuant ainsi des sciences et des cultures qui restent jusqu'à ce jour un exemple inégalable de par leur précision et leur beauté.

Le livre aborde la trajectoire historique ascendante de la fabrication du papier, la progression des Musulmans dans son utilisation, les ajouts et les améliorations qu'ils y ont apportés, le bouleversement civilisationnel qui a accompagné la fabrication du papier, le dialogue civilisationnel qui en a découlé, ainsi que la signification de cette évolution.





Le Secrétaire général à la conférence et à l'expo Hajj 2025

Sur invitation du Ministère du Hadj et de la Omra du Royaume d'Arabie saoudite, le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), S.E. M. Hissein Brahim Taha, a assisté à la 4ème édition de la Conférence et Exposition du Hadj 2025, tenue sous le Haut patronage du Gardien des Deux Saintes Mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz. La Conférence a été inaugurée le lundi 13 janvier 2025 à Djeddah, au Royaume d'Arabie saoudite, par le vice-émir de la région de Makkah Al-Mukarramah, Son Altesse Royale le Prince Saoud bin Mishal bin Abdulaziz Al Saoud. Ont participé à cet événement important un certain nombre de Leurs Altesses et Excellences les Ministres du Royaume d'Arabie saoudite et les superviseurs des affaires du Hadj dans leurs pays respectifs, dont 50 Ministres et Muftis, ainsi qu'un

certain nombre d'ambassadeurs et de consuls accrédités auprès du Royaume d'Arabie saoudite.

En marge de cet événement, S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'OCI, a rencontré le Ministre du Hadj et de la Omra, le Dr Tawfiq bin Fawzan Al-Rabiah, ainsi qu'un certain nombre de délégations des Etats membres de l'OCI et d'ambassadeurs et de consuls d'autres pays.

D'autre part, S.E. le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha, a participé le 6 mars 2025, sur invitation du Secrétaire général de la Ligue islamique mondiale (LIM), au lancement de la deuxième édition de la Conférence internationale "Construire des ponts entre les écoles de pensée islamiques", organisée par la LIM à Makkah Al-Mukarramah, sous le patronage du Gardien des deux

Saintes Mosquées, le Roi Salman. La conférence a rassemblé un grand nombre d'érudits de différentes sectes et de différents pays de la Oummah islamique.

Dans l'allocution qu'il a prononcée à la séance d'ouverture, S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'OCI, a souligné l'importance du message de rapprochement et de fraternité entre les sectes et les courants musulmans en tant que soupape de sécurité pour tous les pays de la Oummah islamique face aux défis croissants qui visent l'unité du monde islamique. Il a également souligné l'importance du dialogue interne entre tous les Musulmans comme moyen de promouvoir les valeurs d'unité énoncées dans les enseignements de l'Islam.

Le Secrétaire général a remercié dans son allocution le gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite pour le parrainage de cet événement important et pour sa volonté de rassembler les Musulmans en ce mois sacré. La LIM a expliqué que cette édition de la conférence, placée sous le thème «Vers une harmonie islamique effective», représente un pas plus en avant dans l'harmonie islamique et interpelle une efficacité qui va au-delà de la répétition des dialogues. Il s'agit, en l'occurrence de développer des programmes pratiques permettant de jeter des ponts entre les sectes islamiques et de coordonner les positions pour faire face aux défis

et aux dangers communs. Or cette action prévoit la mise au point d'initiatives et de projets qui renforcent la modération et réfutent la rhétorique et les pratiques du sectarisme.

La Ligue a souligné que la première édition de la conférence «Construire des ponts entre les écoles de pensée islamiques» et son document exhaustif incarnent la sagesse et l'ampleur de l'Islam, et jettent les bases de la coordination des positions et des efforts dans le domaine de l'action entre les acteurs de la modération islamique, toutes sectes et confessions confondues, dans l'intérêt de la Oummah islamique et à son service, et pour faire face aux forces de l'extrémisme et de l'intolérance, qui ont porté atteinte à l'image de l'Islam.



Libérer le potentiel de la jeunesse camerounaise

Les jeunes âgés de 18 à 35 ans représentent 57% de la population active au Cameroun, mais beaucoup ont du mal à trouver un emploi. Avec la croissance démographique rapide et l'urbanisation, il est urgent d'améliorer les possibilités d'emploi. Les Nations Unies prévoient que d'ici 2050, quelque 70% de la population camerounaise vivra dans des zones urbaines. Mais si cela permet de tirer parti du dividende démographique, il risque aussi d'aggraver la pauvreté et l'exclusion, dans la mesure où la création d'emplois ne suit pas le rythme.

Pour relever ce défi, le Cameroun met en œuvre une approche à deux volets de l'emploi des jeunes dans le cadre du projet "Filets de sécurité adaptatifs et inclusion économique", soutenu par la Banque mondiale. Deux programmes innovants relevant de ce projet, à savoir le Concours de plans d'affaires (CPA) et l'Inclusion économique des jeunes (IEJ), contribuent à ouvrir des perspectives pour des milliers de jeunes dans les principales villes du pays.

Le programme CPA s'adresse aux entrepreneurs émergents qui sont prêts à développer leur entreprise. Il offre des subventions de 10.000 à 20.000 dollars, ainsi qu'un accompagnement et un soutien à la formalisa-

tion. Axé sur les secteurs à forte croissance et les entreprises dirigées par des femmes, le Programme soutient 2.000 jeunes chefs d'entreprise, ce qui pourrait avoir un effet domino sur la création d'emplois.

Les bénéficiaires du CPA, comme Françoise, sont confrontés à des contraintes réelles, qu'il s'agisse d'accéder au financement ou d'enregistrer leur entreprise. Beaucoup d'entre elles opèrent de manière informelle et ne disposent pas des garanties ou d'un historique de crédit requis par les banques. En les aidant à surmonter ces obstacles, le Programme fraie la voie à une productivité et une viabilité accrues.

Ce type de soutien ne se limite pas à aider les individus, il leur permet aussi de développer des entreprises qui emploient d'autres personnes. A l'issue de la période de mise en œuvre de 24 mois, le Programme vise à renforcer les capacités entrepreneuriales des jeunes chefs d'entreprise et à inspirer une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs à travers le Cameroun.

Les gens ne peuvent pas tous développer de grandes entreprises. Pour la plupart des jeunes, qui ont des ressources limitées et peu de perspectives d'emploi formel, créer leur propre emploi est souvent la voie la plus vi-

able. Le programme Inclusion économique des jeunes (IEJ) répond à ce besoin en ciblant 65.000 jeunes chômeurs en milieu urbain et en leur offrant un ensemble de services comprenant, notamment, une formation de base en gestion d'entreprise, un accompagnement et une subvention de 500 dollars pour les aider à créer ou à développer une microentreprise. Au-delà du revenu, l'IEJ aide les jeunes à renforcer leur confiance en eux, leur résilience et leur vision de l'avenir, leur offrant ainsi un point d'entrée crucial sur le marché du travail.

Ces deux programmes illustrent une vision commune visant à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, en accompagnant les jeunes à différentes étapes de leur parcours entrepreneurial. Le CPA aide les entreprises prometteuses à se développer et à créer des emplois formels, tandis que l'IEJ aide ceux qui viennent de se lancer à gravir les premiers échelons de l'échelle professionnelle. Ces deux programmes sont essentiels pour garantir un marché du travail dynamique et une économie plus inclusive. Les emplois sont au cœur du développement, car ils permettent de bâtir des économies autonomes, de réduire la fragilité et les pressions migratoires.



Comment l'inclusion financière en Asie centrale stimule l'emploi

Aziza, propriétaire d'un petit commerce de détail dans la ville de Karshi, dans le sud de l'Ouzbékistan, avait un rêve : Si elle avait plus d'argent, elle achèterait une deuxième machine à coudre et embaucherait la fille de sa voisine. Mais elle ne pouvait pas, d'autant qu'elle n'avait ni d'antécédents de crédit, ni de garantie. Elle était principalement payée en espèces, et n'avait donc pas de registres officiels. Pour le Règlement financier, Aziza était invisible.

Madina, une autre entrepreneuse de la région de Tachkent, également propriétaire d'une petite entreprise, a connu des circonstances similaires. Lorsqu'une chaîne de supermarchés lui a proposé un contrat de fourniture de matériaux d'emballage écologiques, elle aurait pu doubler son revenu mensuel, mais elle a refusé parce qu'elle ne pouvait pas obtenir de prêt à court terme pour acheter à l'avance les matières premières dont elle avait besoin. Madina ne manquait ni d'ambition, ni de produit, ni de demande ; elle manquait simplement de crédit. Il s'agit là d'histoires vraies, trop souvent vécutées par des femmes entrepreneurs, non seulement en Asie centrale, mais dans le monde entier. Multipliez ces histoires par des millions, et l'énormité du potentiel inexploité devient évidente. Alors, comment changer cette situation

et réaliser les rêves d'Aziza et de Madina, qu'ils soient grands ou petits ?

La réponse n'est pas aussi compliquée qu'elle en a l'air ; mais alors que faut-il faire ? En premier lieu - et avant tout - l'innovation, et ce à grande échelle. Ces dernières années, le paysage de l'inclusion financière a évolué dans la bonne direction. Les innovations financières, telles que les modèles alternatifs d'évaluation du crédit, les plateformes de prêt numérique et les outils d'évaluation des risques basés sur les données, ont apporté des transformations fondamentales à l'accès au financement.

En tirant parti des données transactionnelles, des paiements mobiles et de l'évaluation non traditionnelle du crédit, ces innovations éliminent les obstacles au crédit pour les entrepreneurs défavorisés, en particulier les entreprises dirigées par les femmes. Lors d'un récent voyage dans la région, nous avons rencontré le fondateur de la première startup tadjike d'Asie centrale ayant attiré des investissements de la part de grandes sociétés mondiales de capital-risque. L'entreprise utilise l'intelligence artificielle pour faciliter l'accès au crédit. Première leçon : L'innovation ne connaît pas de frontières.

Les pays d'Asie centrale ont progressé dans

l'amélioration de l'accès au capital, mais il reste encore beaucoup à faire. En République d'Ouzbékistan, par exemple, seules 19% des petites entreprises ont recours au crédit. Le potentiel des paiements numériques reste inexploité dans toute la région, en particulier chez les femmes, les jeunes et les populations rurales. Or cette région représente un laboratoire idéal pour l'innovation à grande échelle. L'utilisation accrue des paiements numériques créerait de nouvelles opportunités d'emploi dans les secteurs émergents, tels que l'économie des métiers free-lance, en attirant en particulier les jeunes. Elle peut également catalyser la croissance de l'emploi dans les secteurs traditionnels en améliorant l'accès aux marchés par le biais, par exemple, du commerce électronique et des marchés numériques.

En second lieu, la région bénéficie d'un environnement favorable aux entreprises. L'expansion des paiements numériques suppose que les décideurs politiques soutiennent le secteur privé tout en protégeant les consommateurs, que les télécommunications soient libéralisées, que l'infrastructure numérique soit résiliente et que des mesures de cybersécurité solides soient mises en place.



Hissein Taha félicite les Etats membres à l'occasion du mois de Ramadan 1446

Le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), S.E. M. Hissein Brahim Taha, a adressé ses chaleureuses félicitations à la Oummah islamique à l'occasion de l'Aïd Al-Fitr 1446, priant Allah Tout-Puissant de daigner accepter le jeûne des Musulmans, de bénir les peuples islamiques en cette occasion et de répandre Ses bienfaits sur le monde islamique. Le Secrétaire général a également adressé ses félicitations à Leurs Majestés, Excellences et Altesses, Rois, Présidents et Emirs des Etats membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

Le Secrétaire général de l'OCI a saisi l'occasion de l'Aïd Al-Fitr, que l'OCI partage avec le pays du siège, pour exprimer ses plus chaleureuses félicitations au Royaume d'Arabie saoudite sous la conduite du Gardien des deux Saintes Mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz Al Saoud et Son Altesse Royale le Prince Mohammed bin Salman bin Abdulaziz, Prince héritier et Président du Conseil des ministres, souhaitant au Royaume d'Arabie saoudite et à tous les Etats membres de l'OCI une prospérité et une stabilité constantes.

M. Hissein Brahim Taha a exprimé l'espoir que l'Aïd soit l'occasion de mettre fin à la détresse et aux tragédies que vivent les Musulmans à

travers le monde, citant en particulier le déplacement de la population de la bande de Gaza, la pénurie des ressources et le manque de services, ainsi que les meurtres délibérés perpétrés par les forces d'occupation israéliennes, sans oublier pour autant les souffrances des personnes déplacées et des réfugiés dans la région du Sahel, du lac Tchad, du Soudan, des Rohingyas et de tous les autres qui traversent des conditions éprouvantes et difficiles.

Le Secrétaire général a également adressé ses plus chaleureuses félicitations et bénédictions à l'ensemble de la Oummah islamique à l'occasion de l'avènement du mois sacré du Ramadan de l'an 1446 de l'hégire, ainsi qu'aux Etats membres de l'OCI. Il a également exprimé ses félicitations au pays du siège, le Royaume d'Arabie saoudite, à tous les Etats membres de l'OCI et à tous les peuples islamiques à l'occasion de l'avènement du mois de la bonté et de la bénédiction.

Le Secrétaire général a, en outre, exprimé sa profonde tristesse et ses préoccupations devant les conditions tragiques dans lesquelles vit la population de la bande de Gaza en conséquence de l'odieuse agression israélienne qui dure depuis un an et quatre mois, ainsi que devant les crimes et agressions israéliens con-

tinus contre la Cisjordanie, Jérusalem-Est occupée et la mosquée bénie d'Al-Aqsa.

Le Secrétaire général a exprimé le souhait que Dieu Tout-puissant accorde son soutien et sa victoire au peuple de Palestine et libère la mosquée Al-Aqsa des griffes de l'occupation israélienne, et que le mois sacré du Ramadan soit un tournant décisif vers le rétablissement des droits du peuple palestinien, la réalisation de son destin et l'établissement de son Etat indépendant avec Al-Qods Al-Charif comme capitale. Il a également prié Dieu Tout-puissant de faire en sorte que ce mois sacré mette fin aux tragédies et aux souffrances de tous les Musulmans et qu'il soit l'occasion du retour des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs foyers et leurs patries.

Le Secrétaire général a insisté sur le fait que le Ramadan est un mois de jeûne et de prière pour tous les Musulmans, mais aussi une occasion de mettre en pratique les valeurs de bonté, de compassion, de solidarité, de préservation de soi et de propagation de l'esprit de paix. Il a appelé, à cet égard, à tendre une main secourable aux nécessiteux et à ceux qui souffrent de conditions difficiles dans les camps des réfugiés et des personnes déplacées.



Les «Ministres islamiques de la culture»

réunis à leur 13ème Conférence à Djeddah

La 13ème Conférence des Ministres de la culture du monde islamique, organisée par l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO) et accueillie par le Royaume d'Arabie saoudite sous le thème «L'impact de la culture sur le développement social et économique», a été lancée le 12 février 2025 en présence de S.A.R. le Prince Badr bin Abdullah bin Farhan Al Saoud, Ministre de la culture du Royaume d'Arabie saoudite, et de S.E. Rustam Minnikhanov, Président de la République du Tatarstan de la Fédération de Russie, avec une forte participation des ministres de la culture et des délégations des Etats membres de l'ICESCO, ainsi que des chefs d'organisations régionales et internationales opérant dans le domaine de la culture.

Le Prince Badr bin Abdullah bin Farhan Al Saoud a entamé son discours en exprimant la fierté du Royaume d'Arabie saoudite de présider cette 13ème session de la Conférence des Ministres de la culture du monde islamique, dont l'objectif est de promouvoir l'action culturelle commune et la coopération afin de renforcer le rôle de la culture en tant que pilier du développement social et économique.

Le Ministre saoudien de la culture a affirmé, quant à lui, le soutien du Royaume aux efforts

que déploie l'ICESCO pour donner aux intellectuels et aux écrivains du monde islamique les moyens d'agir, en renforçant à cet effet leur présence dans les diverses manifestations culturelles et les projets de recherche. Il a exprimé l'appréciation de son pays pour la coopération des Etats membres dans le succès de cette session, les projets et les initiatives qui en découleront, et la poursuite des efforts visant à dynamiser l'action culturelle commune.

Pour sa part, le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha, s'est félicité du thème de la conférence, qui met l'accent sur l'importance de la culture en tant que levier essentiel du développement global dans le monde islamique, ainsi que sur l'efficacité de son rôle en tant que puissance douce qui rapproche les cultures des peuples et met en exergue les valeurs humaines des sociétés. Il a souligné que le concept de culture a dépassé le domaine de l'expression personnelle et des identités nationales et qu'aujourd'hui, il a la capacité d'influencer l'identité économique des pays. Il est donc impératif de soutenir les industries culturelles et créatives et de veiller à ce qu'elles s'inscrivent dans la perspective de la diffusion de la culture du monde islamique et du renouvellement de son contenu.

Le Dr Ghanim bin Mubarak Al-Ali, Sous-

secrétaire adjoint aux affaires culturelles au Ministère de la Culture du Qatar et Président de la session précédente de la Conférence, a prononcé un discours dans lequel il a passé en revue les efforts déployés par le Qatar durant sa présidence de la Conférence pour la concrétisation des objectifs de la «Déclaration de Doha sur le renouvellement de l'action culturelle dans le monde islamique», qui constitue une référence fondamentale en matière de protection, de préservation, de valorisation et de numérisation du patrimoine.

Dans son allocution, S.E. M. Rustam Minnikhanov, Président de la République du Tatarstan, de la Fédération de Russie, a exprimé son souci de renforcer les relations de coopération avec le monde islamique et de contribuer aux efforts de développement culturel et durable. Il a salué le rôle de l'ICESCO dans la préservation et la valorisation du patrimoine du monde islamique, qu'elle met en exergue à travers ses différents programmes et activités.

Quant au Haut Représentant de l'Alliance des civilisations des Nations Unies, M. Miguel Angel Moratinos, il a souligné la nécessité de mettre l'accent sur le rôle que peut jouer la culture dans la réalisation du développement durable dans les domaines socioéconomiques.



L'Université islamique du Niger souligne l'importance de la transformation numérique dans l'éducation moderne

La 37ème Session du Conseil d'administration de l'Université Islamique du Niger s'est tenue le 17 février 2025 à Niamey sous la présidence de S.E. Sheikh Abdulrahman Ali Al-Jarwan, Vice-président du Conseil d'administration, et en présence de S.E. Mahamadou Sidou, Ministre de l'enseignement supérieur de la République du Niger.

Le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, était représenté par l'Ambassadeur Adamou Boubacar, Directeur des affaires africaines au Département des affaires politiques, qui a transmis les salutations du Secrétaire général et exprimé ses meilleurs vœux de succès à la réunion. Il a exprimé également sa gratitude au pays hôte pour son soutien continu à l'Université et a reconnu l'importance des contributions apportées par le Fonds de solidarité islamique, les institutions de l'OCI et les généreux donateurs. Il a noté que ces contributions financières et matérielles ont été déterminantes pour la croissance et le succès de l'Université.

L'Ambassadeur Boubacar a mis l'accent sur le rôle déterminant de la transformation numérique dans l'éducation moderne et a exhorté l'université à adopter les avancées technologiques pour répondre aux besoins évolutifs des apprenants. Il a insisté, en outre,

sur la nécessité de développer des partenariats avec les institutions et universités de premier plan dans les Etats membres de l'OCI afin de diversifier les sources de revenus et de renforcer la coopération académique. Le représentant de l'OCI a également réaffirmé l'engagement de l'OCI à soutenir la mission et la vision de l'Université.

L'Université islamique du Niger continue de jouer un rôle central dans la fourniture d'un enseignement supérieur de qualité dans la région de l'Afrique de l'Ouest, en contribuant à l'avancement des connaissances et en renforçant les échanges culturels entre les étudiants des différents Etats membres de l'OCI. L'université accueille actuellement 5.065 étudiants, pour la plupart nigériens, ce qui témoigne de son impact significatif sur le développement du capital humain local. Elle a également fait des progrès significatifs dans l'amélioration de son infrastructure et, partant, dans l'amélioration de l'environnement d'apprentissage étudiant en croissant.

Le développement de l'Université a été rendu possible grâce au soutien du gouvernement du Niger, du Fonds de solidarité islamique, des institutions de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et de la générosité des donateurs, dont les contributions ont

joué un rôle essentiel dans la croissance et le succès continu de l'université.

La session s'est terminée par des discussions fructueuses sur l'avenir de l'université et de ses activités, les participants exprimant leur engagement continu à atteindre les objectifs de l'université. Les membres du conseil d'administration ont félicité Son Excellence l'Ambassadeur Nasser Hamdan Al-Zaabi, Président du Conseil d'administration, pour son leadership exemplaire et ses efforts inlassables.

D'autre part, le Secrétaire général de l'OCI a reçu le 27 février 2025 au siège du Secrétariat général de l'OCI, S.E. l'Ambassadeur Nasser bin Abdullah Al-Zaabi, Président du Conseil permanent du Fonds de solidarité islamique (FSI) et Président du Conseil d'administration de l'Université islamique du Niger, ainsi que certains membres du Conseil d'administration présents actuellement au Royaume d'Arabie saoudite pour participer à la 68ème session du Conseil permanent du FSI. Le Dr Saleh bin Hamad Al-Suhaibani, représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'OCI et vice-Président du Conseil permanent du FSI, a également assisté à la réunion.

L'Université islamique de technologie clôture sa 57ème réunion



La 52ème réunion du Conseil d'administration de l'Université islamique de technologie (UIT) s'est achevée les 28 et 29 janvier 2025 au siège du campus de l'université à Gazipur, en République populaire du Bangladesh. Ont participé à la réunion d'éminents représentants du Ministère des affaires étrangères et de l'éducation du gouvernement de la République populaire du Bangladesh, ainsi qu'un certain nombre de responsables d'un certain nombre d'Etats membres de l'OCI, qui sont membres du Conseil d'administration de l'UIT. Des représentants et des participants du Royaume d'Arabie saoudite, de la République de Türkiye, de la République du Tchad, de Malaisie et de la République de Somalie ont assisté à la réunion dans le cadre du renforcement des efforts collectifs déployés par les Etats membres de l'OCI pour promouvoir les fonctions de l'UIT. Le Secréariat général de l'OCI était représenté par S.E. l'Ambassadeur Aftab Ahmed Khokhar, Secrétaire général adjoint pour la science et la technologie.

L'une des principales conclusions de la réunion a été l'élection du Dr Nasser bin Mohammed Al-Aqili, Vice-ministre de l'éducation pour la coopération internationale d'Arabie saoudite, comme nouveau Président du Conseil d'administration de l'UIT, les représentants de la Malaisie, de la Somalie et du Bangladesh étant désignés comme Vice-présidents.

Le Conseil d'administration de l'UIT a examiné plusieurs questions importantes, notamment

les statuts actuels de l'Université, le rapport présenté par le Vice-président, et les recommandations formulées par le Comité financier concernant le projet de budget pour le prochain exercice 2026.

En outre, la réunion a ratifié la nomination des nouveaux membres des principaux comités de l'université, y compris le Conseil académique, le Comité financier et le Comité de sélection. S.E. l'Ambassadeur Khokhar a souligné l'engagement résolu de l'OCI à soutenir l'Université pour qu'elle puisse surmonter tout défi qu'elle serait susceptible de rencontrer. L'Ambassadeur Aftab Ahmed Khokhar a réitéré une fois de plus la détermination de l'OCI d'œuvrer en faveur du succès et du développement de la République populaire du Bangladesh et son engagement à la soutenir afin qu'elle surmonte les conditions difficiles.

Dans le contexte des défis actuels de l'université, y compris les manifestations étudiantes, le Conseil d'administration a mis l'accent sur la nécessité de veiller à ce que l'UIT continue à fonctionner et à remplir le mandat pour lequel elle a été créée.

La réunion s'est achevée avec la détermination commune de poursuivre les efforts en faveur du développement de l'université et de relever les défis à venir tout en préservant ses acquis.

Dans le même temps, l'Université a annoncé l'octroi de 128 bourses à des étudiants des Etats membres de l'OCI au titre de l'année

universitaire 2025-2026, selon un communiqué publié sur le site officiel du Département des Affaires culturelles et des missions, la date limite d'inscription étant fixée au 30 avril 2025. Selon le site web de l'UIT, les principaux détails de la bourse sont les suivants : les possibilités de bourses pour les étudiants internationaux inscrits dans des programmes d'ingénierie et d'enseignement technique ; et les bourses complètes de l'OCI pour les programmes de licence en ingénierie. A noter que les bourses complètes de l'OCI pour les programmes de licence en ingénierie ne sont offertes qu'aux étudiants internationaux qualifiés et sélectionnés. Les étudiants internationaux qui ne sont pas sélectionnés ne recevront pas de bourses complètes de l'OCI. Au total, 40 bourses complètes ont été attribuées à des étudiants étrangers dans les programmes de licence en génie mécanique, de licence en génie électrique et électronique et de licence en sciences et ingénierie informatiques.

A rappeler que les bourses sont réparties équitablement entre les étudiants et les candidats éligibles des Etats membres de l'OCI. L'Université offre également des bourses de l'OCI pour les programmes de licence et de maîtrise en enseignement technique. Tous les étudiants admis aux programmes d'enseignement technique recevront des bourses complètes de l'OCI, tandis que les étudiants internationaux doivent poser leur candidature par l'intermédiaire de leur organisme de sélection.



Le Secrétaire général s'adresse

au Conseil exécutif de l'UNA

Le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), S.E. M. Hissein Brahim Taha, a prononcé une allocution à la 26ème session du Conseil exécutif de l'Union des agences de presse des Etats membres de l'OCI (UNA), qui s'est tenue virtuellement le 23 janvier 2025.

La session a été ouverte par S.E. M. Ali bin Abdullah Al-Zaid, Vice-président du Conseil exécutif et de l'Assemblée générale de l'UNA, et le Président de l'Agence de presse saoudienne, représentant S.E. M. Salman bin Yousef Al-Dosari, Président du Conseil exécutif et de l'Assemblée générale de l'UNA, Ministre de l'information du Royaume d'Arabie saoudite. Ont également pris la parole à la séance d'ouverture de la session, S.E. Dr Ahmed As-saf, Ministre palestinien de l'information officielle, et M. Mohammed Abdul Rabbo Al-Yami, Directeur général de l'Union des Agences de Presse des Etats membres de l'OCI (UNA).

Le Secrétaire général a déclaré qu'à la lumière de la révolution technologique rapide que connaît le domaine de l'information et de la communication et des développements étonnants dans les capacités des médias modernes, en particulier les plateformes de médias sociaux et l'intelligence artificielle qui soutient les activités des médias, l'OCI apprécie pleinement

l'évolution du travail et le succès tangible atteint par l'Union au cours des dernières années. Il a souligné que l'Union est une institution spécialisée qui constitue l'un des bras médiatiques efficaces de l'OCI et qui devrait recevoir tout le soutien nécessaire pour développer son action.

Le Secrétaire général a salué les projets médiatiques entrepris par l'UNA pour soutenir l'action médiatique de l'Organisation, renforcer sa visibilité dans les médias et sa présence permanente dans tous les événements, mais aussi pour développer l'infrastructure des agences de presse des Etats membres de l'OCI, qui en ont grandement besoin. Il a précisé qu'à cette fin, des cours de formation spécialisés sont organisés pour renforcer les compétences des journalistes dans divers domaines des médias. Cette formation intervient également pour améliorer les interfaces des agences de presse sur l'internet et les plateformes de médias sociaux et leur permettre, ce faisant, de relever les défis et de répondre aux exigences de l'époque. Il s'agit, en l'occurrence d'apporter une valeur ajoutée et d'offrir de grands services aux peuples du monde islamique dans leurs différentes langues et cultures.

Dans son allocution, le Secrétaire général a salué les efforts considérables déployés par

le Royaume d'Arabie saoudite, sous la conduite du Gardien des Deux Saintes Mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz Al Saoud, et de son Prince héritier, S.A.R. le Prince Mohammed bin Salman bin Abdulaziz, Président du Conseil des ministres, et a exprimé ses remerciements au Royaume d'Arabie saoudite pour son soutien continu à l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

Le Secrétaire général a également exprimé son appréciation pour les partenariats médiatiques significatifs conclus par l'UNA au cours de la période écoulée, qui ont abouti à la signature de mémorandums d'entente avec plusieurs institutions tant à l'échelle locale qu'internationale. Il a ajouté qu'il espérait que ces partenariats, en particulier le Mémorandum d'entente dans le domaine de la coopération avec les médias, qui a été signé le 5 décembre 2024 au siège du Secrétariat général de l'OCI entre le Secrétariat général de l'OCI, représenté par le Département de l'information, et l'UNA au cours de la 8ème réunion annuelle des institutions de l'OCI, permettraient d'intensifier le soutien des médias et la promotion des projets, des programmes et des conclusions des conférences de l'OCI dans les différents domaines.

Forum sur l'activation de la Cour islamique de justice au Koweït



L'Etat du Koweït a accueilli les 11 et 12 février 2025 un forum de haut niveau pour les représentants des Etats membres de l'OCI sur le thème "Activation de la Cour internationale

islamique de justice", dans le cadre des efforts diplomatiques entrepris par l'Etat du Koweït pour la ratification par les Etats membres de l'OCI du Statut de la Cour internationale is-

lamique de justice (CIJ).

Le forum s'est penché sur la résolution relative à la création de la CIJ depuis le 3ème Sommet de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) tenu à Makkah Al-Mukarramah en janvier 1981, ainsi que le 5ème Sommet islamique tenu au Koweït, considéré désormais comme le siège permanent de la CIJ. D'autres résolutions se sont succédé exhortant les Etats membres de l'OCI à accélérer la signature et la ratification du Statut de la CIJ afin qu'il puisse entrer en vigueur.

Le forum a discuté également des récents développements en matière de justice internationale, des objectifs et de la compétence de la CIJ à la lumière d'autres cours internationales similaires, ainsi que de l'importance que revêt l'activation de la Cour pour la promotion de la coopération et le règlement des différends entre les Etats membres.

Le Secrétaire général s'entretient avec le Directeur général de l'OISA

Le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), S.E. M. Hissein Brahim Taha, a tenu une réunion avec le Directeur général de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (IOFS), M. Berik Aryn, au siège du Secrétariat général de l'OCI à Djeddah, le 25 février 2025.

Au cours de la réunion, les deux parties ont discuté des questions relatives aux activités de l'OISA, l'une des institutions spécialisées de l'OCI, en particulier celles liées à la promotion du développement agricole durable et de la sécurité alimentaire dans les Etats membres de l'OCI. Les deux parties ont également échangé leurs vues sur les préparatifs en cours pour la tenue de la 7ème session de l'Assemblée générale de l'OISA à Astana, au Kazakhstan en juillet, ainsi que pour la 10ème Conférence ministérielle sur la sécurité alimentaire et le développement agricole.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, culturelles et sociales, l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, et son équipe



du Département de la jeunesse et des sports ont participé à la 42ème réunion du Bureau exécutif de la Fédération sportive de solidarité islamique, qui s'est tenue virtuellement le 21 avril 2025 sous la présidence de SAR le Prince Abdulaziz bin Turki Al Fayçal Al Saoud, Ministre des sports du Royaume d'Arabie saoudite et Président de la Fédération.

La 42ème réunion du Conseil exécutif de la

Fédération a examiné les points inscrits à son ordre du jour et a écouté le rapport présenté par le Secrétariat général de la Fédération sur l'état d'avancement des préparatifs de la Sixième édition des Jeux de la Solidarité islamique, prévue du 7 au 21 novembre 2025 à Riyad, ainsi que les progrès relatifs aux deux prochaines éditions des Jeux de la Solidarité islamique prévues en 2029 et en 2033.

Le Secrétaire général se félicite du rôle de SESRIC

La 48^{ème} réunion du Centre de Recherches statistiques, économiques et sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIC) s'est tenue à Ankara, en République de Türkiye, les 23 et 24 janvier 2025. Dans l'allocution qu'il a prononcée à cette occasion, le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), S.E. M. Hissein Brahim Taha, a mis l'accent sur les contributions efficaces du SESRIC au développement socioéconomique des Etats membres de l'OCI, en insistant sur l'importance des contributions du SESRIC dans la conduite de l'évaluation de l'impact du programme y afférent. Et d'ajouter que la contribution du SESRIC est également essentielle pour le nouveau Programme de travail de l'OCI 2026-2035. L'allocution du Secrétaire général de l'OCI a été prononcée en son nom par le Directeur général des affaires économiques, M. Naghi Jabbarov.

S.E. le Secrétaire général de l'OCI a invité les membres du Conseil d'administration du SESRIC à focaliser leur attention sur des domaines spécifiques que le Centre devrait inclure dans son Programme d'action pour 2025 et 2026. Il s'agit également d'identifier les domaines prioritaires, en particulier dans le domaine de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de l'investissement, de la réduction de la pauvreté,



de l'emploi, de la transformation numérique, du transport et des projets touristiques, afin de faire avancer leur mise en œuvre.

En outre il a exhorté le SESRIC en appelant tous les membres du Conseil d'administration du SESRIC d'œuvrer en vue d'apporter un soutien approprié à la bonne organisation de la 10^{ème} session de la Conférence ministérielle sur la sécurité alimentaire et le développement agricole, prévue en 2025 dans la République du

Tchad, ainsi que du Forum d'investissement de l'OCI en Afrique, qui sera accueilli par la République du Mali en novembre 2025.

La réunion a examiné les programmes et projets dans les domaines de la recherche, du renforcement des capacités et de la formation dans les différents domaines économiques et sociaux qui seront mis en œuvre en 2025 et 2026, et a approuvé le budget du SESRIC pour l'exercice 2025.

Formation technique : L'Arabie saoudite signe un Mémorandum d'entente avec le SESRIC



En marge de la Deuxième édition de la Conférence sur le développement des capacités humaines, tenue à Riyad, la Société de formation technique et professionnelle (TVTC) du Royaume d'Arabie saoudite a signé deux accords, respectivement avec le Ministère britannique des affaires et du commerce et le Centre de recherche statistique, économique et sociale et de formation pour les pays islamiques

(SESRIC).

Le Vice-gouverneur de la TVTC pour la formation, Dr Adel bin Hamad Al-Zunaidi, et la Directrice générale de SESRIC, Mme Zehra Zümrüt Selçuk ont signé un Mémorandum d'entente visant à renforcer la coopération dans le domaine de la formation technique et professionnelle et son développement. L'accord prévoit également l'établissement d'initiatives

conjointes visant à améliorer les capacités institutionnelles et les ressources humaines des institutions de formation technique et professionnelle, dans le cadre du Programme d'enseignement et de formation professionnelle pour les Etats membres de l'OCI.

Ledit mémorandum prévoit l'échange d'informations, d'idées de recherche, de statistiques et de publications, ainsi que les meilleures pratiques, l'expertise et les matières techniques relatifs aux sujets concernés.

D'autre part, le Vice-gouverneur par intérim pour la politique de formation et la qualité, M. Abdulrahman bin Abdullah Al-Marwani, a signé un programme exécutif avec M. Robert Daniels, Directeur des services et des compétences au Ministère britannique des affaires et du commerce.



La mission de l'ICESCO documente 75 sites patrimoniaux en Azerbaïdjan

Dans le cadre du programme «Gestion du patrimoine post-conflit dans le monde islamique», l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO), en coopération avec le ministère de la Culture de l'Azerbaïdjan, a envoyé une deuxième mission technique sur le terrain pour évaluer l'état de conservation et de préservation du patrimoine culturel, religieux et civilisationnel dans les zones libérées de l'Azerbaïdjan.

Pendant son séjour en Azerbaïdjan, du 18 au 30 avril 2025, la mission s'est rendue sur 75 sites patrimoniaux dans 10 régions différentes comprenant des mosquées, des églises, des musées, des monuments historiques, des sites archéologiques, des tombes, des mausolées, des maisons de personnalités culturelles importantes, ainsi que des bâtiments administratifs et d'autres liés à la mémoire collective. Ces sites ont été documentés à l'aide de fiches, de photographies et de vidéos dans le but de créer une base de données précise sur leur état actuel.

La mission comprenait quatre experts internationaux indépendants versés dans les domaines de l'archéologie, de l'architecture et de la ges-

tion du patrimoine culturel, originaires respectivement d'Irak, d'Italie et d'Espagne. Ils cumulent ensemble plus de vingt ans d'expérience dans le domaine et jouissent d'une grande notoriété scientifique, et opèrent sous la supervision du Dr Webber Nodoro, Directeur du Centre de l'ICESCO pour le patrimoine dans le monde islamique, ainsi que de M. Mohammed Al Absi et du Dr Mohammed Aba Osman, experts au sein dudit Centre.

L'équipe d'experts a également tenu des réunions de coordination avec des fonctionnaires du Ministère azerbaïdjanais de la culture et des autorités locales, ainsi qu'avec un certain nombre de personnalités de la région du Haut-Karabakh, aux fins d'échange d'expériences et d'élargissement des données de terrain. Pour ce faire, ils se sont appuyés sur des documents d'archives et des dossiers fournis par le Ministère de la culture, notamment des passeports de sites, des fiches d'inventaire, des photos d'archives et des schémas techniques précis.

Les experts devraient publier un rapport technique et scientifique détaillé sur l'état de conservation du patrimoine après le con-

flit, en soulignant l'étendue des dommages matériels et moraux causés aux sites, ainsi que le pillage ou les tentatives d'exploitation idéologique du patrimoine et des arts. Le but de cette démarche est de soutenir les efforts de l'Azerbaïdjan dans sa volonté de réhabiliter son patrimoine national et de le préserver pour les générations à venir.

D'autre part, Dr Salim Mohammed AlMalik, Directeur général de l'ICESCO, a reçu au siège de l'Organisation à Rabat, M. Fuad Muradov, Président du Comité d'Etat pour les affaires de la diaspora azerbaïdjanaise, en visite au Maroc, ainsi que la délégation qui l'accompagne. Les deux parties ont passé en revue les perspectives d'une éventuelle coopération dans les domaines d'intérêt commun.

Au cours de cette réunion, tenue le 12 mars 2025 en présence de S.E. M. Nazim Samadov, ambassadeur d'Azerbaïdjan auprès du Royaume du Maroc, le Dr AlMalik a réaffirmé la solidité des liens unissant l'ICESCO et l'Azerbaïdjan, incarnée par la série de programmes et de projets conjointement mis en œuvre.



ICESCO : Samarkand continue de célébrer la culture islamique



La ville de Samarcande, en République d'Ouzbékistan, a célébré sa désignation de capitale de la culture islamique pour l'année 2024. A cette occasion, la ville a organisé plusieurs manifestations, dont la conférence scientifique internationale «Al-Jami' al-Musnad As-Sahih par l'imam al-Bukhari : Le Livre d'une Oumma - Une incarnation scientifique de la pratique des chaînes de transmission (Isnad) et de la documentation», qui s'est tenue du 21 au 23 avril 2025 à Tachkent, capitale de l'Ouzbékistan. L'ICESCO avait invité à cet effet des chercheurs et des spécialistes dans le domaine des études islamiques à participer à cette conférence et y présentant des travaux de recherche.

Le but de cette conférence était de mettre en exergue les efforts scientifiques de l'Imam Al-Bukhari et d'encourager la recherche scientifique tournée vers le service des sciences de la Sunna et du Hadith, dans le cadre de la célébration de Samarkand capitale de la culture dans le monde islamique pour 2025.

Salem bin Mohammed Al Malek, Directeur général de l'ICESCO, a souligné que la culture

est l'identité des peuples ainsi qu'un pilier de leur civilisation, et que l'ICESCO, à travers ses différents programmes et initiatives, œuvre pour la préservation et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel dans le monde islamique, et s'appuie à cet effet sur les technologies et les techniques les plus récentes.

C'est ainsi qu'il s'est exprimé dans son allocution enregistrée à la séance d'ouverture de la conférence scientifique internationale intitulée «L'art du Bakhshi dans le nouvel Ouzbékistan : Recherche contemporaine et perspectives d'avenir», qui s'est tenue dans le cadre de la 4ème édition du Festival international d'art bakhshi à Khiva, en Ouzbékistan, du 26 au 28 avril, en présence d'environ 200 participants venus de plus de 40 pays.

Le Dr AlMalik a ajouté que l'ICESCO a inscrit l'art ouzbek du Bakhshi sur sa Liste du patrimoine mondial islamique, en reconnaissance du statut prestigieux de cet art ancien dans l'histoire de l'Ouzbékistan, de sa valeur artistique, de son lien avec des périodes de transition cruciales de l'histoire ouzbèke et de son rôle dans la sauvegarde de la mémoire collec-

tive et le renforcement de l'identité nationale. Le Directeur général de l'ICESCO a valorisé le riche patrimoine de l'Ouzbékistan en ces mots : «Dans chaque pierre des anciennes villes d'Ouzbékistan, l'histoire palpète de vie et le patrimoine s'exprime en mille langues, mais c'est toujours dans le même esprit, celui des Ouzbeks, indomptable et inoubliable».

Dr AlMalik a conclu son allocution en évoquant la célébration de Samarcande en tant que Capitale de la culture dans le monde islamique pour 2025, dans le cadre du Programme des capitales culturelles de l'ICESCO. Ce programme vise à mettre en valeur la richesse culturelle de la ville à travers la réalisation d'un programme riche et varié, comprenant de nombreuses activités et initiatives tout au long de l'année.

A noter que l'Autorité ouzbèke du tourisme avait déjà organisé une visite médiatique d'un certain nombre de monuments historiques et de villes anciennes en vue de préparer la cérémonie d'inauguration.



Forum des concepteurs :

L'art, porteur

de sens

L'Organisation du monde islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ICESCO) a pris part aux activités du Forum des concepteurs «PexTor 2025», lancé par le Sultanat d'Oman le 27 avril 2025, sous le thème «L'art, porteur de sens», à travers un atelier spécialisé présenté par Mme Nezha Ringa, superviseuse du Département de la conception et de l'impression, relevant du Centre de traduction et d'édition de l'ICESCO.

L'atelier dirigé par Mme Ringa, intitulé «Identité visuelle et éléments de base de la conception graphique», a permis à cette dernière de partager sa grande expérience dans ce domaine avec des participants issus de différents groupes cibles, dans le but de leur fournir les techniques et les outils nécessaires à la conception d'une identité visuelle intégrée.

Mme Ringa a souligné que de tels forums constituent une occasion inestimable pour l'échange d'expériences et de connaissances dans le domaine de la conception graphique et pour l'élargissement des horizons de la coopération entre les institutions du monde islamique, précisant que l'atelier sera axé sur la présentation d'une vision exhaustive de l'identité visuelle et de son importance dans

la communication institutionnelle et le renforcement de la représentation mentale des institutions.

Cette participation s'inscrit dans le cadre des initiatives innovantes et qualitatives menées par la Division de la Conception et de l'Impression de l'ICESCO, en vue de promouvoir la coopération et le partage d'expertise avec les institutions homologues à l'échelle internationale. Il convient de préciser que le Forum «PexTor» constitue l'un des principaux et nouveaux forums dans le monde islamique, qui vise à développer les compétences des concepteurs et à promouvoir le rôle de la conception en tant que levier du développement durable.

Cette édition du Forum a connu un franc succès, illustré par l'intérêt croissant pour le rôle crucial de la conception graphique dans le renforcement de la communication institutionnelle et la création des identités visuelles des entreprises, en harmonie avec la Vision 2040 du Sultanat d'Oman et les visions du développement durable dans le monde islamique.

Sur un autre plan, l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO) a participé à la Semaine du climat d'Oman, qui s'est tenue à Mascate sous

le thème "La vie dans un monde durable". Cet événement a réuni des dirigeants et des experts internationaux pour discuter de solutions environnementales concrètes permettant d'atténuer les effets du changement climatique et d'explorer les meilleures pratiques et politiques pour relever ces défis.

L'ICESCO était représentée à cet événement, qui s'est tenu du 24 au 27 février 2025, par Dr Adel Smeda et Dr Wissam Chehade, experts au Secteur des sciences et de l'environnement, qui sont intervenus sur les moyens de renforcer la résilience au changement climatique et du rôle des technologies modernes dans l'atténuation des effets des crises climatiques sur les individus et les sociétés.

D'autre part, et dans le cadre des activités de la Semaine du climat, l'ICESCO, en partenariat avec la Commission nationale omanaise pour l'éducation, la culture et les sciences et l'Autorité environnementale d'Oman, a organisé une séance de discussion intitulée : "Elaborer des politiques pour des communautés résilientes : Meilleures pratiques pour la réduction des risques de catastrophes et les systèmes d'alerte précoce".

Aide allemande aux migrants : Problèmes financiers et menace de l'extrême droite



Grossenhain Georg Schurig (dpa) : Le chauffeur de bus quitte la station à toute vitesse, refusant d'emmener avec lui un groupe d'enfants migrants qui attendaient à la gare routière publique.

Cela peut sembler étrange et incroyable, mais en voici un autre cliché de l'intérieur d'une école, où un élève de troisième année dit à un camarade de classe dont la famille avait émigré en Allemagne : "Tu peux faire tes valises et t'apprêter à partir, car l'Alternative pour l'Allemagne d'extrême droite est le parti le plus puissant ici".

Des incidents similaires sont devenus monnaie courante dans la ville de Meissen, près de Dresde, dans l'ancienne république communiste d'Allemagne de l'Est, une région qui est devenue un bastion de l'Alternative pour l'Allemagne (AfD), un parti anti-immigration. Les enfants de familles immigrées sont parfois victimes de brimades et il n'est pas rare qu'ils soient exposés à des bagarres. Les travailleurs de l'organisation d'aide sociale Diakonie, implantée dans l'Église, affirment que le climat général est devenu plus tendu, et que ce ne sont pas seulement les migrants qui sont men-

acés, mais aussi ceux qui les aident. La montée de l'extrême droite a contribué à la polarisation du climat politique, notamment sur les questions de migration et d'intégration.

Depuis la réunification de l'Allemagne en 1990, des provinces qui faisaient autrefois partie de l'Allemagne de l'Est ont été confrontées à des défis uniques et sont restées significativement plus pauvres que les provinces de l'Allemagne de l'Ouest.

Les experts estiment que ces conditions ont alimenté un sentiment de marginalisation chez les habitants de ces provinces de l'Est, favorisant ainsi l'émergence d'idées d'extrême droite et d'un sentiment de rejet des institutions de l'Etat (ou anti-establishment).

Christine Bottger, conseillère en matière d'immigration, explique que "l'ampleur de la menace a augmenté. Il y a toujours eu un niveau de risque pour les migrants, mais les gens se taisaient habituellement à ce sujet, alors qu'aujourd'hui ils commencent à parler ouvertement de ces dangers".

Et d'ajouter que, aujourd'hui, les gens ont moins peur d'exprimer leurs opinions anti-immigration : "Certains pensent qu'ils peuvent

dire tout ce qu'ils ont sur le cœur".

Plus encore, ceux-là même qui donnaient les conseils ont désormais souvent eux-mêmes besoin d'un soutien psychologique. L'on constate cependant que l'hostilité à l'égard des réfugiés n'est qu'un aspect du problème, l'autre étant que ceux qui tentent de les aider sont également exposés à cette hostilité.

Nora Koller, porte-parole de l'association Diakonie, indique que "certaines personnes travaillant dans l'association ont l'impression qu'elles doivent constamment justifier leur engagement humanitaire ; et non seulement elles ne disent plus à leurs connaissances où elles travaillent mais qu'elles évitent aussi d'en parler".

Les menaces ne se limitent plus à la violence verbale, mais prennent également la forme de lettres de menaces, allant parfois jusqu'à jeter des crottes de chien devant leur porte.

Et Koller d'expliquer que pendant la période de formation à l'association Diakonie pour la protection sociale, le programme du stage comprend des ateliers qui mettent l'accent sur la manière de gérer efficacement le stress croissant.



Titre de l'ouvrage : Les dômes du Caire, une caractéristique historique unique

Le Caire, Hajjaj Salama - dpa : Les dômes (ou coupoles) ont marqué l'architecture islamique à travers les âges, et leur richesse en termes de spiritualité et d'esthétique a attiré le regard des voyageurs et des orientalistes. Ils ont été une source d'inspiration pour les artistes tant en Orient qu'en Occident, et ont constitué le thème de nombreuses peintures d'artistes européens qui ont visité l'Égypte et d'autres pays du monde arabe dans le passé.

Les dômes islamiques ont non seulement fait l'objet d'études et de recherches de la part de chercheurs, mais aussi le titre de bon nombre d'études architecturales, académiques, voire même artistiques, en tant que l'une des formes d'art de l'architecture islamique.

Dans le Caire historique, les dômes étaient une caractéristique frappante de l'architecture du Caire fatimide, un point de repère qui reste immortalisé dans les archives du patrimoine architectural égyptien, islamique et humain.

Dans ce contexte, dans l'introduction de son ouvrage intitulé *Domes in Egyptian Islamic Architecture* (Les dômes dans l'architecture islamique égyptienne), le Dr Mohamed Hamza explique que les villes égyptiennes, en particulier Le Caire, possèdent une chaîne d'anneaux imbriqués dans laquelle toutes les structures architecturales, qu'elles soient religieuses, civiles ou militaires, sont organisées. Il souligne également qu'un grand nombre d'érudits et de chercheurs ont étudié l'architecture islamique égyptienne à travers ses différentes

époques et ont présenté des travaux dans ce domaine qui se distinguent par leur valeur et leur authenticité scientifique.

Hamza souligne que les dômes sont un élément important de l'architecture islamique, en particulier les dômes construits sur les tombeaux, tout en indiquant que l'apparition des dômes remonte à des siècles, bien avant l'ère islamique.

Selon les sources, les dômes sont l'une des plus grandes innovations qui ont contribué de manière significative au développement des systèmes architecturaux. Mais ils se sont développés de manière significative à l'époque islamique, tant au niveau de leurs formes que de l'harmonie de leurs compositions architecturales.

Compte tenu du fait que les coupoles érigées sur les tombes des défunts au Caire constituent un sujet d'intérêt important pour les chercheurs, le Centre d'enregistrement des antiquités islamiques et coptes du Conseil supérieur des antiquités égyptiennes s'est intéressé, pour sa part, à l'enregistrement et à l'étude des coupoles érigées sur les tombeaux des saints et des justes, appelées coupoles funéraires.

Le Centre a publié une importante étude intitulée «Dômes fatimides au Caire» dans le cadre du projet national d'enregistrement et de documentation des monuments islamiques et coptes. L'étude s'est penchée sur un certain nombre de dômes fatimides du Caire construits sur des tombes, ainsi que sur leur histoire et

leur architecture.

Selon le Centre d'enregistrement des antiquités islamiques et coptes du Conseil supérieur des antiquités égyptiennes, l'Égypte est réputée pour les dômes et coupoles qui recouvrent les tombes, et ce depuis le début de l'ère islamique. Le Centre souligne cependant le désaccord entre les spécialistes sur les premiers exemples de ce type de dômes, certains estimant que le plus ancien est celui de la scène d'Al-Tabataba (334H / 943 après J.-C.) de l'époque d'Al-Akhsheed, tandis que d'autres pensent que le plus ancien est celui des Sept Dômes (400 H / 1010 après J.-C.).

Selon certains historiens, il y avait dans le cimetière historique du Caire de nombreuses tombes surmontées de coupoles, comme celle d'Al-Laith bin Saad, mort en 175 H / 791 de l'ère chrétienne. En d'autres termes, la tombe à coupole était connue en Égypte depuis longtemps ou dès la fin du II^e siècle de l'hégire / VIII^e siècle après J.-C., soit avant les périodes aksheed et fatimide.

Il est également intéressant de noter qu'Al-Sari Ibn al-Hakam, l'un des gouverneurs abbassides, a construit une tombe à coupole pour la Sayeda (dame) Nafisa, qui a été rénovée à l'époque fatimide. La Cité des morts (ou Qarafa) d'Assouan possède également un certain nombre de tombes à coupoles datant des trois premiers siècles de notre ère.



Le tourisme familial en Türkiye selon le concept de “Halal”

Après un suivi approfondi depuis 2013 des stations balnéaires halal en République de Türkiye, l'étude de leur croissance, et l'évaluation de leur potentiel de marché, associés aux conseils fournis aux leaders de l'industrie sur la façon d'exploiter la demande croissante des voyageurs qui respectent les traditions et les considérations religieuses islamiques, il s'est avéré que les stations balnéaires de Türkiye constituent une expérience unique en son genre, en ce sens que les valeurs islamiques et la réussite commerciale de ces établissements y ont été méticuleusement prises en compte.

Les stations balnéaires musulmanes conviviales de Türkiye ont non seulement prouvé la viabilité économique d'une offre destinée principalement au marché musulman, mais elles ont également créé un précédent qui devrait être pris en considération. Alors que de nombreuses destinations continuent de débattre de la manière d'accueillir les voyageurs musulmans sans aliéner les touristes traditionnels, la République de Türkiye a discrètement mis en place un système de stations balnéaires conviviales pour

les Musulmans, qui intègrent harmonieusement les valeurs religieuses et les loisirs, sans aucun compromis. Le secteur de station halal de Türkiye s'est ainsi imposé comme une industrie lucrative où le site HalalBooking.com joue un rôle essentiel dans l'expansion mondiale de ce secteur.

Au départ, ces centres de villégiature s'adressaient principalement aux voyageurs locaux, mais aujourd'hui, ils attirent un nombre croissant de touristes musulmans d'Europe, du Moyen-Orient et d'ailleurs. Preuve de ce succès, HalalBooking a récemment obtenu 8 millions de dollars dans le cadre d'un financement providentiel de série B, portant la valeur de l'entreprise à 125 millions de dollars, et est actuellement en pourparlers pour un financement accru de série C en 2025. Elle confirme ainsi sa capacité à attirer des investissements importants en réaffirmant la viabilité commerciale du tourisme halal tout en mettant l'accent sur la demande croissante d'options de voyage convenant aux Musulmans.

La première étape pour certaines des experts

a été l'hôtel Pera Alanya, où ils se sont joints à un petit groupe de dames du Royaume-Uni. L'hôtel dispose sur le toit d'une piscine réservée aux femmes, ainsi que d'un espace entièrement privé où les clients peuvent porter leur maillot de bain habituel sans crainte. Le spa et le hammam réservés aux femmes renforcent davantage l'expérience, en offrant un environnement relaxant qui tient compte des exigences de la religion musulmane. La plage applique également la politique de la pudeur, garantissant ce faisant une atmosphère familiale tout en permettant aux clients de profiter du superbe littoral méditerranéen. Quant aux animations en soirée, elles conviennent également aux familles et s'adressent à tous les groupes d'âge. Le lendemain, après une visite matinale du château d'Alanya et de la célèbre Tour rouge de la ville, les experts se sont rendus à l'Hôtel Adin Beach. Ce complexe hôtelier haut de gamme propose une expérience halal de haut niveau, avec des piscines séparées pour les hommes et les femmes, et s'attache à préserver l'authenticité de l'hospitalité islamique.



Gaza: des milliers d'étudiants fréquentent les écoles restantes

Gaza, Amad Abdel Jawad (dpa) -- Dans une scène extraordinaire de détermination, un certain nombre d'étudiants de Gaza sont retournés dans leurs écoles détruites pour reprendre leurs études, défiant les conditions difficiles imposées par la récente guerre israélienne. Malgré l'absence d'uniformes et de livres scolaires, l'espoir d'un avenir meilleur les a motivés à poursuivre leurs études.

Samed Ihab, 13 ans, étudiant en neuvième année au camp d'al-Bureij dans le centre de la bande de Gaza, faisait partie des centaines d'étudiants qui se sont précipités vers leurs écoles en espérant retrouver leurs salles de classe telles qu'ils les avaient laissées. Mais la réalité était différente, a-t-il déclaré à l'agence de presse allemande (DPA) : "Tout ce que nous avons trouvé dans l'école, ce sont quelques murs détruits et les ruines des salles de classe. Nous avons tout de même préféré reprendre notre vie scolaire, même si tout était détruit autour de nous".

Ce n'est pas seulement l'école qu'Ehab a perdue, mais aussi son uniforme scolaire, qu'il n'a pas pu garder pendant les mois de déplacements répétés. "Il est vrai que nous avons presque tout perdu, mais cela ne nous

empêchera pas d'apprendre. Nous sommes déterminés à construire notre avenir, même si nos écoles sont réduites à néant."

Ihab est convaincu que l'éducation demeure le seul moyen permettant de s'affranchir des conditions difficiles qui règnent dans la bande de Gaza : "L'éducation est la seule voie pour survivre, non seulement aux conditions difficiles, mais aussi à l'ignorance qu'Israël cherche à nous imposer".

Et d'ajouter que "ce n'était pas facile pour moi de retourner à l'école et de ne pas retrouver mes nombreux camarades de classe. Certains d'entre eux ont été tués par l'armée israélienne, d'autres ont été déplacés dans d'autres régions. Mais je me suis fait de nouveaux amis et nous partageons la même détermination à poursuivre notre éducation quoi qu'il en coûte. L'éducation est l'arme la plus puissante contre l'ignorance, et nous savons que le savoir est l'outil par excellence du changement dans ce monde".

Le Ministère de l'éducation de la bande de Gaza avait annoncé le début de la nouvelle année scolaire, marquant ainsi la première reprise du processus éducatif depuis le déclenchement de la guerre israélienne en octobre 2023.

Des centaines de milliers d'élèves se sont rendus dans les vestiges des écoles, dont plus de 80% ont été détruites par l'armée israélienne, ainsi que dans les tentes et les points d'enseignement mis en place pour assurer la reprise de l'enseignement en présentiel.

Hala al-Sabaa, 13 ans, élève de troisième, fait partie des étudiants qui ont regagné leur place malgré les circonstances. Elle raconte : « L'école et notre vie d'apprentissage nous ont manqué, et c'est un nouveau départ dans notre parcours éducatif ; s'il est vrai que nous n'avons ni livres, ni cahiers, ni même d'uniformes scolaires, nous n'en sommes pas moins déterminés à poursuivre nos études, quand bien même nous nous appuyons sur la seule mémorisation".

"Nous sommes la génération future qui s'appuiera sur la science comme arme principale pour reconstruire et améliorer notre patrie", a-t-elle déclaré.

Tous les élèves n'ont pas pu retourner dans les écoles en raison du manque des nécessités de base, comme le transport, ce qui a incité le Ministère de l'éducation à fournir une option d'enseignement à distance pour les étudiants qui ne peuvent pas se rendre à l'école.

La Syrie

Capitale : Damas
Superficie : 185.000 km²
Population : 18.270.000 d'habitants
Langue nationale : Arabe
Monnaie : Livre syrienne



La Syrie comprend 14 gouvernorats et Damas en est la capitale et la plus grande ville. Située dans la région du Moyen-Orient et du Levant en Asie occidentale, elle est bordée au nord par la Turquie, à l'est par l'Irak, au sud par la Jordanie, à l'ouest par la Palestine, le Liban et la mer Méditerranée. D'une superficie de 185.180 kilomètres carrés, elle présente un relief, une flore et une faune diversifiés, et un climat allant de méditerranéen à semi-aride. Des traces humaines datant de plusieurs milliers d'années ont été trouvées en Syrie, et le pays compte de nombreux établissements humains remontant à l'âge de pierre. Le pays a prospéré dans l'Antiquité grâce à son sol fertile et en tant que route pour les caravanes commerciales et les armées. Il a été peuplé par une succession d'empires puissants, englobant pour la plupart l'ensemble du Croissant fertile. Pendant l'Antiquité, le pays faisait partie de l'empire séleucide ; au Moyen Âge, après la conquête du Levant, le pays était sous la domination de l'Etat omeyyade. Pendant la période abbasside, il comptait un certain nombre d'émirats et d'Etats influents, avant de devenir la Syrie ottomane. L'indépendance de la Syrie a été déclarée le 8 mars 1920 après la guerre par le Congrès général syrien, mais la France a refusé de reconnaître le Congrès. Le pays n'a accédé finalement à l'indépendance qu'en 1946.

La topographie du pays est variée : Au sud, le plateau volcanique du Golan, occupé par les forces d'occupation israéliennes, et la plaine fertile du Horan, suivis du Djebel Al-Arab, composé principalement de roches basaltiques. Au nord, la chaîne occidentale du Mont Liban, à la frontière avec le Liban, qui abrite le point culminant du pays, le mont Hermon. On trouve ensuite les plaines fertiles qui forment la Ghouta de Damas, avant de se transformer en terrains montagneux stériles s'étendant dans la chaîne de montagnes du Qalamoun et d'al-Nabek au nord du Rif Dimashq (campagne de Damas), avant de s'étendre à nouveau pour former la plaine du Ghab et les plaines de la côte syrienne, qui est divisée longitudinalement par le Massif montagneux du Sahel qui longe la côte de la frontière turque jusqu'au Liban. Le climat de la Syrie se décline en deux grandes catégories : le climat méditerranéen dans la région côtière et les zones voisines, et le climat aride dans le reste du pays. Le climat méditerranéen se caractérise par des étés chauds et secs et des hivers froids et pluvieux, avec deux saisons de transition, l'automne et le printemps, tandis que le climat aride est peu pluvieux et très froid en hiver, avec des températures inférieures à zéro degré Celsius, et très chaud en été. Dans les zones montagneu-

ses et les hauts plateaux, les températures estivales sont modérées en raison de l'altitude. En hiver la neige tombe sur les hauts plateaux occidentaux ; quant aux précipitations, elles se produisent généralement entre septembre et mai de chaque année, et atteignent leur maximum en janvier ; elles se caractérisent par une répartition hétérogène des pluies entre la côte et l'intérieur du pays. L'économie syrienne a connu un déclin spectaculaire à la suite de la crise syrienne, se contractant de 20% en 2013, assortie d'une destruction généralisée des infrastructures, d'une grande pauvreté et d'un taux de chômage élevé qui a touché un grand nombre de jeunes chômeurs, de jeunes diplômés et de personnes travaillant dans des domaines autres que leur spécialité d'études. Ces résultats sont considérés comme les pires au monde. En outre, la monnaie nationale, la livre syrienne, s'est effondrée, perdant environ 200% de sa valeur entre 2012 et 2013, avec des conséquences inflationnistes et une diminution du pouvoir d'achat des citoyens. Certains rapports optimistes évoquent la possibilité d'une « reprise accélérée » de l'économie après la fin de la guerre, l'attention étant alors focalisée sur l'aspect économique, ainsi qu'il ressort des expériences économiques antérieures.



Les sociétés ne peuvent se développer qu'en réalisant ce qui leur est bénéfique.

L'imam al-Chafe'i dit : « Quoique mon opinion soit juste, elle peut être sujette à l'erreur, et quoique l'opinion de l'autre soit fautive, elle peut aussi être juste ! » Le respect des différences est donc nécessaire à une discussion exhaustive permettant d'assurer l'équilibre entre les traditions et les pratiques culturelles et les besoins contemporains requis pour le développement des sociétés islamiques. L'universalité des « droits de l'homme » souligne la nécessité de respecter la diversité culturelle et de contribuer, ce faisant, à combler les fossés cognitifs. Enracinés dans la dignité de la personne humaine, les droits de l'homme transcendent les frontières, les idéologies et les intérêts. Ainsi, nous nous interrogeons : Sommes-nous à la hauteur de cette vision globale ? Les droits de l'homme sont-ils devenus une source de division ? Mais, en réalité, nous devons nous convaincre que les droits de l'homme sont un moyen qui sert à promouvoir la dignité humaine, et non pas un bâton pour le punir.

Le processus de développement social dans l'Islam est considéré comme obligatoire et inévitable. Cependant, l'un des facteurs les plus importants qui sous-tend le concept de développement dans l'Islam est l'accent mis sur la réalisation de l'égalité, de l'équité et de la justice. La pensée islamique s'efforce d'interpréter les textes religieux et les traditions en vue de promouvoir les droits des femmes dans un cadre islamique qui a été défini par Dieu tout-puissant. Lorsque nous abordons la question des droits des femmes musulmanes, nous constatons qu'elle correspond aux principes islamiques universels d'égalité et de justice ; nous reconnaissons aussi l'importance des interprétations et des pratiques qui diffèrent entre les communautés musulmanes. Aussi c'est avec prudence que nous abordons ce débat, en tenant compte de sa nature délicate et en reconnaissant la diversité géographique des femmes musulmanes.

L'Islam a inauguré une ère exceptionnelle de valorisation de la femme en établissant l'égalité normative entre les hommes et les femmes. Le rôle et l'autonomie des femmes musulmanes à travers ces droits étaient une nouveauté pour les sociétés contemporaines de l'époque. Mais il est important de comprendre le concept d'égalité à travers la complémentarité, et de ne pas perdre de vue « l'autonomisation ». Or il est de la nature de la responsabilité des femmes d'assurer le bien-être au sein de la famille, d'améliorer la productivité des ressources et de préserver l'environnement. En effet, les statistiques empiriques indiquent que l'autonomisation des femmes et le développement social se renforcent mutuellement et que les femmes emploient près de 90% du rendement de leurs investissements dans l'amélioration du revenu des ménages, la santé, l'éducation et la lutte contre la pauvreté. A cet égard, il convient de noter que les études de la Banque mondiale révèlent que les stratégies de développement qui tiennent compte des femmes enregistrent une croissance économique plus élevée.

Le monde islamique a réalisé des progrès significatifs dans la promotion du statut des femmes et tous les pays de l'OCI ont signé le pacte des Nations unies relatif aux droits de l'enfant, ce qui témoigne d'un consensus sur la réalisation des droits des filles, bien qu'ils continuent d'être confrontés à de sérieux défis qui compromettent clairement les principes islamiques et la législation internationale en matière de droits de l'homme.

La Commission permanente indépendante des droits de l'homme (CPIDH), relevant de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), soutient le droit des femmes et des jeunes filles à accéder à l'éducation, y compris à l'enseignement supérieur. La CPIDH a organisé un atelier sur : Le droit des femmes à l'éducation : Défis et perspectives (étude de cas de l'Afghanistan) dans le but de faciliter l'accès des femmes à leur droit à l'éducation, conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ; le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; la Convention relative aux droits de l'enfant ; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ; la Charte de l'OCI relative aux femmes ; le Plan d'action décennal de l'OCI jusqu'en 2025 ; et le Plan de l'OCI pour la promotion de la femme. Par ailleurs, la Résolution 4/48-Pol de l'OCI sur les initiatives régionales de soutien à l'Afghanistan souligne l'importance de promouvoir l'inclusion en améliorant la participation des femmes et des filles dans tous les aspects de la société afghane.

Par ailleurs, l'OCI a adopté, dans sa Déclaration du Caire sur les droits de l'homme, des paragraphes appelant à la protection des femmes. Des garanties similaires ont été ajoutées au projet de Convention de l'OCI sur les droits de l'enfant, actuellement en cours de discussion. Le Document de Djeddah issu de la Conférence internationale sur les femmes dans l'Islam, adopté par le Sommet islamique de Gambie, constitue une référence historique en matière d'autonomisation des femmes musulmanes. La CPIDH a activement contribué à la rédaction de ce document.

Il est temps que l'Organisation envisage d'adopter son propre Pacte sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ce qui permettrait de répondre aux « réserves » formulées à l'égard du texte de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les technologies numériques, en particulier l'intelligence artificielle, doivent également être intégrées, ce qui facilitera l'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux opportunités économiques pour les femmes qui se heurtent à des obstacles.



Le Professeur Noura Bent Zid Ben Mbarek Alrshoud

Directrice exécutive du Secrétariat de la commission permanente indépendante des droits de l'homme de l'organisation de la coopération islamique :

Malgré la tragédie et les destructions en cours à Gaza, ce fait offre paradoxalement l'occasion d'unir les efforts du monde pour relever l'un des défis humanitaires et géopolitiques les plus urgents de notre ère moderne.

A propos

L'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) est la deuxième plus grande organisation intergouvernementale après les Nations unies avec 57 Etats membres éparpillés dans 4 continents. L'Organisation est le porte-voix du monde musulman dont elle assure la sauvegarde et la protection des intérêts dans l'esprit de promouvoir la paix internationale et l'harmonie entre les différents peuples du monde. L'Organisation a été créée sur décision du Sommet historique qui a eu lieu à Rabat, Royaume du Maroc, le 12 rajab 1389 H (25 septembre 1969), à la suite de l'incendie criminel de la Mosquée d'Al-Aqsa d'Al-Qods occupé.

En 1970, la première réunion de l'histoire de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères (CIMAE) a été tenue à Djeddah et a décidé de mettre sur pied un secrétariat permanent basé à cette ville et dirigé par le Secrétaire général de l'Organisation. M. Hissein Brahim Taha est le Douzième Secrétaire général à être investi de cette fonction qu'il assume depuis novembre 2021.

La présente Charte de l'Organisation a été adoptée par la 3^{ème} Conférence des Ministres des Affaires étrangères tenue en 1972. La Charte a fixé les objectifs et principes de l'Organisation et les moyens fondamentaux de renforcer la solidarité et la coopération entre les Etats membres. Au cours des quatre dernières décennies, le nombre des Etats membres est passé de 30 Etats membres fondateurs à 57 Etats. La Charte a été mise à jour lors du 11^{ème} Sommet Islamique tenu à Dakar au Sénégal en 2008 pour s'adapter à l'évolution du monde islamique et répondre adéquatement aux exigences du 21^{ème} siècle.

L'Organisation a l'insigne honneur de galvaniser la Oummah dans une parfaite unité et de représenter dignement le monde musulman en épousant les causes qui tiennent à cœur à plus de 1,5 milliard des musulmans à travers le monde. L'Organisation entretient des relations de concertation et de coopération avec l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales, pour protéger les intérêts vitaux des musulmans et œuvrer pour le règlement des conflits dans lesquels des Etats membres se trouvent impliqués. En sauvegardant les valeurs cardinales de l'Islam et des musulmans, l'Organisation a beaucoup fait pour dissiper les préjugés et a fortement prôné l'élimination de la discrimination à l'encontre des musulmans, dans toutes ses formes et manifestations.

Les Etats membres de l'OCI se trouvent confrontés à plusieurs défis du 21^{ème} siècle et afin d'y faire face, la 3^{ème} Session extraordinaire du Sommet Islamique, tenue à Makkah en décembre 2005, a conçu un projet appelé Programme d'action décennal, qui prévoit une action commune des Etats membres Le Programme d'Action Décennal de l'OCI (PAD) a été mis en œuvre avec succès et a été entièrement bouclé avec la fin de l'année 2015.

L'Organisation a élaboré un programme successeur pour la prochaine décennie (2016-2025). Le nouveau Programme d'action OCI-2025 s'appuie sur les dispositions de la Charte de l'OCI et se décline en 18 domaines prioritaires et 107 objectifs. Les domaines prioritaires incluent les problématiques de la paix et de la sécurité, la Palestine et Al-Qods, la lutte contre la pauvreté, la lutte contre le terrorisme, l'investissement et les finances, la sécurité alimentaire, la science et la technologie, les changements climatiques et le développement durable, la modération, la culture et l'harmonie interconfessionnelle, l'autonomisation des femmes, l'action humanitaire islamique commune, les droits de l'homme et la bonne gouvernance, pour n'en citer que ceux-là.

Le Sommet Islamique, le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères et le Secrétariat Général constituent les principaux organes de l'OCI. L'Organisation compte également trois comités thématiques permanents qui sont le comité de la science et de la technologie, le comité de l'économie et du commerce, le comité de la communication et de la culture ainsi que le Comité Al-Qods. En outre, l'Organisation possède des institutions spécialisées opérant sous sa bannière, telles que la Banque Islamique de Développement (BID) et l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO). Ces comités thématiques, organes subsidiaires et institutions affiliées de l'Organisation jouent un vital et complémentaire en travaillant dans divers domaines.

Pour lire plus, visitez le site
www.oic-oci.org



نظام التعاون الإسلامي
OIC - OCI

Promouvoir les Cultures Islamiques • Lutter contre la pauvreté
 Protéger les droits des minorités musulmanes
 Préserver l'héritage islamique • Hisser la science et la technologie
 Défendre la cause de la Palestine • Valoriser le développement économique et la solidarité islamique
 Raffermer les relations internationales • Valoriser les religions et les cultures
 Renforcer la coopération économique et commerciale
 Encourager le dialogue entre les cultures et les religions
 Atteindre le développement économique et la solidarité islamique
 Renforcer la coopération économique et commerciale
 Encourager le dialogue entre les cultures et les religions
 Atteindre le développement économique et la solidarité islamique
 Combattre le terrorisme • Valoriser le développement économique et la solidarité islamique
 Encourager le dialogue entre les cultures et les religions
 Atteindre le développement économique et la solidarité islamique
 Raffermer les relations internationales • Valoriser le développement économique et la solidarité islamique
 Encourager le dialogue entre les cultures et les religions
 Atteindre le développement économique et la solidarité islamique
 Défendre la cause de la Palestine • Valoriser le développement économique et la solidarité islamique
 Raffermer les relations internationales • Valoriser le développement économique et la solidarité islamique
 Combattre le terrorisme • Valoriser le développement économique et la solidarité islamique
 Encourager le dialogue entre les cultures et les religions
 Atteindre le développement économique et la solidarité islamique



مَنظَرُ التَّعَاوُنِ الْإِسْلَامِيِّ
 OIC - OCI

